VENDREDI 06 JANVIER 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1713
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Un paquet de changements pour 2023



Le démarrage d'une nouvelle année s'accompagne toujours d'évolutions ou de nouveautés dans les règles qui régissent au quotidien le fonctionnement de l'agriculture. De ce point de vue, 2023 s'annonce particulièrement riche, avec la mise en œuvre de la nouvelle PAC, celle de la réforme de l'assurance récolte, des changements sur le foncier, l'alimentation animale… À découvrir dans ce numéro. Toute l'équipe de Terres de Bourgogne vous présente, par la même occasion, ses meilleurs vœux !

Pages 03



ACTUALITÉ P.08

MAEC // Des nouveautés dans le Morvan



PRODUCTIONS P.09

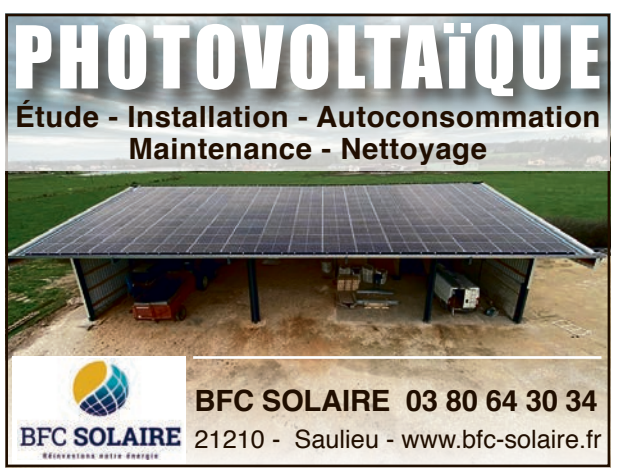
Sanitaire // Pour une bonne hygiène au vêlage



RURALITÉ P.20

Emploi // Une année bien remplie pour l'Anefa





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 FDSEA 58 : LE TERRAIN, UNE LOGIQUE QUI COMPTE

.05 SANGLIERS : DU « MONDE » DANS LES BOIS

.06 AXÉRÉAL : UNE MISE AU POINT AVANT L'AVENIR

.07 OPA : LES VŒUX DES PRÉSIDENTS

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE

.08 START-UP KARYONFOOD : UN OUTIL DE PILOTAGE DE LA VALORISATION AGRICOLE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.09 SANITAIRE : POUR UNE BONNE HYGIÈNE AU VÊLAGE

.10 REPRODUCTEURS CHAROLAIS : UNE FORMULE GAGNANTE

PRODUCTIONS // VIGNE

.11 BIVB : FACE AUX ENJEUX MULTIPLES, UNE BELLE RÉCOLTE RESTE UNE BONNE NOUVELLE

RÉTROSPECTIVE

.12 L'ANNÉE 2022 EN IMAGES *(SECONDE PARTIE)*

RURALITÉ // TERRITOIRES

.19 ENSEIGNEMENT : LA GRÈCE, TERRE DE FORMATION

RURALITÉ // SOCIAL

.20 : UNE ANNÉE BIEN REMPLIE POUR L'ANEFA

SERVICES

.21 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.23 **PETITES ANNONCES**

.25 **ANNONCES LÉGALES**

MAGAZINE // OXGÈNE

.32 ITALIE : L'AUTRE PAYS DE LA GASTRONOMIE



// LE DESSIN

// EN BREF

Pac 2023 Déclaration ouverte pour les aides animales nouvelle version

Les éleveurs peuvent déposer, depuis le 1er janvier, leurs demandes d'aides animales pour la campagne Pac 2023 sur le site telepac.fr. Les professionnels ont jusqu'au 15 mai pour demander leurs aides bovines (y compris veaux sous la mère, en label comme en bio). Quant aux éleveurs d'ovins, de caprins et de petits ruminants (Corse et Dom), ils ont jusqu'au 31 janvier. Les aides couplées animales ont été remaniées dans le cadre de la nouvelle Pac 2023-2027, et officialisées par un décret paru au Journal officiel le 31 décembre 2022. La principale nouveauté concerne l'aide bovine, basée sur une enveloppe unique pour les éleveurs de bovins laitiers et allaitants. Ce nouveau dispositif permet de primer les animaux de plus de 16 mois, dans une limite de 120 UGB (Unité gros bovin) et de 1,4 fois la surface fourragère. Deux catégories d'animaux sont éligibles, précise la notice de l'aide. Il s'agit des bovins présents le jour de la demande et *« qui seront maintenus sur l'exploitation jusqu'à la date de référence 2023 »* (six mois après le dépôt) ; ils devront avoir au moins 16 mois à cette date. Deuxième catégorie de bovins éligibles : les animaux déjà *« vendus pour abattage à 16 mois ou plus dans l'année qui précède la date de référence »*.

ZNT Le Conseil d'État réordonne au gouvernement de fixer des distances de sécurité élargies

Dans une décision rendue publique le 22 décembre, le Conseil d'État a exigé que le gouvernement exécute sa décision du 26 juillet 2021 qui lui enjoignait de fixer des distances de sécurité élargies à proximité des habitations pour l'épandage de certains pesticides. Mettant en avant la *« gravité des conséquences »* de ce défaut d'exécution *« en matière de santé publique »* et *« l'urgence particulière qui en découle »*, la décision fixe un délai de deux mois au gouvernement pour revoir sa copie, sous peine d'astreinte de 500 euros par jour de retard. Le gouvernement devrait être dans les délais. Fin novembre, il avait soumis à consultation un arrêté fixant une distance de traitement de 10 mètres pour les molécules suspectées d'être cancérigènes, mutagènes, ou reprotoxiques (CMR2), conformément aux demandes du Conseil d'État. La consultation a pris fin le 18 décembre. *« Nous nous réjouissons de cette nouvelle victoire qui démontre une fois encore l'urgence de prendre des mesures de protection rapides et efficaces à l'égard des riverains… »*, a réagi le jour même l'association Générations Futures sur son site. Aux côtés de plusieurs organisations, dont France Nature Environnement l'association de consommateurs UFC-Que Choisir, c'est cette dernière qui avait saisi le Conseil d'État, en février 2022, reprochant à l'État depuis plusieurs années de ne pas suffisamment protéger les riverains des épandages de pesticides suspectés d'être nocifs pour la santé humaine.

Énergie Sous la pression du ministère de l'Économie, les fournisseurs prennent des engagements pour les PME

Les fournisseurs d'électricité se sont engagés, dans une charte signée le 3 janvier sous l'égide du ministère de l'Économie, à respecter trois mesures en faveur des PME, dont une spécifique aux boulangers. Ils s'engagent à faire figurer dans la facture du mois de janvier, envoyée courant février, le *« bénéfice de l'amortisseur électricité »* (environ 20 % de réduction). Le ministre invite *« les entreprises éligibles à se faire connaître auprès de leur fournisseur »*. Deuxième engagement : accorder des facilités de paiement pour les entreprises qui rencontrent des difficultés de trésorerie. Enfin, les fournisseurs d'électricité devront résilier sans frais les contrats des boulangers lorsque la hausse du tarif est *« prohibitive »*. Bruno Le Maire justifie cette mesure sectorielle par la *« double peine »* que subissent les boulangers face à la hausse du prix du blé et de l'énergie. La Première ministre Élisabeth Borne a indiqué, pour sa part, sur France Info que *« peu d'entreprises se sont déjà saisies des aides »* mises en place par le gouvernement, ces mesures n'étant *« pas suffisamment connues »*. Des points d'accueil seront mis en place dans chaque préfecture pour examiner au cas par cas la situation des entreprises les plus en difficulté, indique-t-elle.

// EN IMAGE

Loup Les élevages les plus prédatés pourront entrer en cercle zéro



Un arrêté publié au Journal officiel le 31 décembre 2022 modifie le cadre d'indemnisation des moyens de protection contre les prédateurs, notamment en faisant évoluer la définition du cercle zéro pour le loup. Les fermes « qui ont fait l'objet d'au moins trois constats de dommages ayant donné lieu à au moins une victime indemnisable au titre de la prédation du loup au cours de l'année N-1 ou N et qui ont supporté des dépenses de protection excédant les plafonds d'aide du cercle 1 » pourront être définies comme cercle zéro, même si leur commune dans son ensemble ne remplit pas les conditions. Défendu par la FNO (éleveurs ovins, FNSEA), ce dispositif permettra de faire bénéficier tous les élevages les plus prédatés des dispositions du cercle zéro, dont les tirs de défense mixtes (trois tireurs simultanés) et le déplafonnement des aides au gardiennage au-delà de 90 jours de pâturage. Le texte crée également pour le loup comme pour l'ours une nouvelle aide à l'achat de chien, avec un plafond de 750 €/an, en plus des enveloppes de 4 000 à 8 000 €/an pour l'entretien des animaux de protection. En conséquence, les plafonds annuels de dépenses totales de protection sont revus légèrement à la baisse, jusqu'à 31 250 €/an au maximum pour un troupeau de plus de 1 500 bêtes protégées par gardiennage.

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

FRANCE

// NOUVELLE ANNÉE, NOUVELLES RÈGLES

2023, année riche en nouveautés

Chaque année, le 1er janvier marque le point de départ de nouvelles règles, notamment en agriculture. C'est encore plus le cas en 2023 avec l'entrée en vigueur de la nouvelle PAC. Un gros dossier mais qui ne constitue pas la seule évolution d'importance…



Zbynek Pospisil

Le fait majeur de cette année agricole qui débute, c'est l'entrée en vigueur d'une nouvelle PAC.

En cette nouvelle année, les dossiers agricoles importants ne vont pas manquer, à commencer par l'entrée en vigueur de la nouvelle PAC. Celle-ci, qui doit courir jusqu'en 2027 a été, lors de sa genèse, marquée par une volonté de « verdissement ». Une orientation questionnée par deux évènements marquants : la crise sanitaire liée au Covid qui a replacé au centre des préoccupations la nécessité de produire une alimentation locale, et puis surtout le déclenchement de la guerre en Ukraine. La thématique de la souveraineté alimentaire est apparue prioritaire. De ce fait, la PAC 2023 a dû s'adapter à cette nouvelle donne, tout en conservant le cap sur un certain nombre d'objectifs liés à la préservation de l'environnement. Parmi ceux-ci on trouve l'adaptation au changement climatique ou la préservation des paysages et de la biodiversité. Mais on peut aussi citer le souci d'assurer un revenu équitable aux agriculteurs, le soutien au renouvellement des générations ou encore la dynamisation des zones rurales.

Le PSN, une PAC aux orientations nationales

Cette PAC est aussi porteuse d'importantes nouveautés, à commencer par les Plans stratégiques nationaux (PSN). Chaque pays membre a dû définir le sien et celui de la France a été validé à la fin du mois d'août dernier. Il porte une triple ambition : économique, environnementale et sociale. Ces PSN formalisent le fait que la nouvelle PAC, qui fixe de grandes orientations, accorde aussi plus de liberté et de pouvoir aux États membres sur leur manière d'octroyer les aides des deux piliers. Au-delà de ce PSN, l'autre grande nouveauté de la PAC est l'introduction de l'écorégime qui remplace le paiement vert. Il sera possible d'accéder à cet écorégime par trois voies :

- le recours à des pratiques agroécologiques (diversité des cultures, part de prairies permanentes non labourées, par de couverts interrangs dans les vignes et vergers)
- la certification de l'exploitation (dont HVE et bio)
- le pourcentage de surface agricole utile (entre 7 et 10 %) en infrastructures agroécologiques (haies, jachères, bandes enherbées…)

Selon le niveau d'engagements atteints, les agriculteurs pourront bénéficier de l'aide correspondant au niveau de base (60 euros par hectare), au niveau supérieur (80 euros par hectare) ou au niveau bio (110 euros par hectare).

Autre nouveauté : les aides bovines sont rénovées avec la mise en place d'une aide unique à l'UGB de plus de 16 mois qui remplace l'aide aux bovins allaitants (ABA) et l'aide aux bovins laitiers (ABL).

Nouvelles conditionnalités

En bio, l'aide au maintien disparaît. Elle sera en partie seulement compensée par l'augmentation de l'aide à la conversion, inscrite dans le PSN. On a également un nouveau régime de conditionnalité des aides : dans le premier pilier, le paiement vert est remplacé par l'écorégime, mais certaines exigences sont transférées dans la conditionnalité. Ainsi des exigences jusqu'ici requises pour obtenir une aide supplémentaire deviennent indispensables pour prétendre aux aides PAC. Cette conditionnalité « renforcée » comprend des exigences en matière de couverture des sols pendant les périodes sensibles, de maintien des prairies permanentes à l'échelle régionale, de rotation des cultures, et de part de Surface d'intérêt environnemental (SIE) non productives. Enfin, la PAC 2023 introduit une conditionnalité sociale des aides, le versement des aides étant conditionné au respect des règles européennes en matière de contrats, conditions de travail et de protection des salariés des exploitations agricoles.

Berty Robert, avec Actuagri

D'autres évolutions pour 2023

Au-delà de la PAC, 2023 apporte son lot de nouveautés dans de nombreux autres domaines :

- Assurance récolte : cette réforme est entrée en vigueur depuis le 1er janvier. Le nouveau dispositif s'articule autour de trois niveaux de pertes : les aléas courants seront assumés par les agriculteurs, les aléas significatifs pris en charge par l'assurance multirisque climatique (MRC) subventionnée pour les agriculteurs qui ont fait le choix de s'assurer et les aléas exceptionnels déclencheront une intervention de l'État via un fonds de solidarité nationale (FSN), y compris pour les agriculteurs non-assurés.
- Un taux de TVA réduit pour l'alimentation animale : les denrées destinées à la consommation animale sont désormais soumises à un taux réduit de 5,5 %, contre 10 % auparavant.
- Foncier : des mouvements de parts sociales mieux régulés. La loi de régulation de l'accès au foncier est entrée en vigueur au 1er janvier. Le texte précise les conditions dans lesquelles le préfet de Région arrête le seuil d'agrandissement significatif à partir duquel les mouvements de parts sociales conduisent à une prise de contrôle soumise à autorisation préalable.
- Dérogation aux règles sur la rotation des cultures : en raison de la guerre en Ukraine, deux mesures de dérogation sont prises pour la campagne 2023 :
- Pour la BCAE 7, les agriculteurs français ne seront pas concernés en 2023 par l'obligation de rotation sur 35 % des terres arables cultivées de l'exploitation (hormis surfaces en herbe, fourrage herbacé et jachère).
- Pour la BCAE 8, la fauche, le pâturage et la mise en culture (sauf en maïs, soja et taillis à courte rotation) des jachères seront autorisés pour la campagne 2023.
- Prolongement des crédits d'impôt HVE et glyphosate : Le crédit d'impôt « agriculture sans glyphosate » de 2 500 euros, mis en place en 2021, est prolongé d'une année. Pourront y prétendre les entreprises agricoles qui exercent leur activité principale dans le secteur des cultures permanentes qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques contenant la substance active du glyphosate au cours des années 2021 à 2023. Le crédit d'impôt HVE de 2 500 euros est, lui aussi, prolongé. Les entreprises agricoles auxquelles sera délivrée une certification HVE au cours de l'année 2023 y seront éligibles.
- Nouveau conseil stratégique phytosanitaire : d'ici fin 2023, un nouveau Conseil stratégique phytosanitaire (CSP) sera obligatoire pour un grand nombre d'exploitations, les fermes bios et HVE étant exemptées. Il est prudent d'anticiper car à partir de 2024, il faudra attester de sa réalisation sur l'exploitation pour renouveler son Certiphyto.

// FDSEA 58

Le terrain : une logique qui compte

Le 15 décembre, la FDSEA 58 organisait une rencontre, dans le Morvan, avec le préfet de la Nièvre, la DDT et le Parc Naturel Régional du Morvan, afin d'aborder certaines problématiques.

Afin d'évoquer certains enjeux, la FDSEA 58 orchestrait une rencontre, dans le Morvan, avec le préfet de la Nièvre, Daniel Barnier, la DDT 58 (représentée par : Marc Séverac, directeur adjoint, et Mathieu Dourthe, chef du service eau, forêt, biodiversité) ainsi que le Parc Régional du Morvan. Parmi les sujets abordés, il est à noter : la réglementation sur les cours d'eau ainsi que sur les zones humides. Le Préfet de la Nièvre et Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, justifient cette rencontre : *« Le dialogue doit se renouer mais aussi se simplifier entre les services de l'État et la profession. Chacun doit prendre la mesure des problématiques actuelles et futures afin que la compréhension et l'intelligence l'emportent sur une application sans réflexion des lois engendrant parfois des frictions sur le terrain ; tout le monde doit se comprendre pour avancer ! »*.



La rencontre organisée par la FDSEA s'est déroulée cordialement entre toutes les parties.

FDSEA 58

Éviter la friche

Ainsi, le rendez-vous était fixé sur une parcelle à Montsauche-les-Settons. Située en zone humide, Emmanuel François a expliqué ses contraintes au vu de la réglementation en vigueur rendant son entretien très astreignant. À terme, il songe à ne plus l'exploiter, ce qui met en lumière un risque d'enfrichement de ladite parcelle. Cette situation a été mise en perspective puisqu'Emmanuel François n'est pas le seul dans ce cas sur ce secteur. Face à cette situation, le Préfet de la Nièvre a tenté de rassurer : *« l'agriculture est indispensable dans le Morvan, notamment car elle participe à la vie économique du territoire mais aussi à la vie paysagère puisque ce sont les exploitants qui entretiennent le paysage. Sans eux, il y a, en effet un risque que certaines zones se transforment en friche – ce qui n'est pas notre volonté »*.

Zone humide

La visite s'est poursuivie sur une autre parcelle classée en zone humide, mais sur la commune de Saint-Brisson cette fois-ci. Là, c'est l'entretien des fossés, des rigoles et la classification des cours d'eau qui ont été évoqués. Les intervenants ont insisté sur des applications de la réglementation ne prenant pas du tout en compte les contraintes du terrain. Dans la même veine, les calamités, et donc la cartographie permettant d'établir les indices de pousses régissant le tout à l'avenir, a été pointé du doigt par Emmanuel Bernard : *« Le 9 décembre dernier, en Comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA), les dossiers ont été sabrés et on note environ 20 % de moins de perte que ce qui avait été demandé au départ ! Paris dénigre le travail de terrain qui a été réalisé par tous les acteurs ! Il faut que les choses évoluent en la matière et nous espérons fortement que ce qui s'est passé le 9 décembre pour les départements voisins ne se reproduira pas pour l'étude par le comité des dossiers nivernais – devant avoir lieu le 16 janvier prochain »*. Enfin, pour la nouvelle PAC, les éleveurs du Morvan ont présenté leurs inquiétudes concernant le futur classement des prairies sensibles, qui empêchera le retournement de ces dernières ou leur entretien.

Engagement et souhait

Pour clôturer la rencontre, les invités se sont rendus à Blismes, chez Denis Lauferon, éleveur de bovin charolais et récemment de poules pondeuse en label rouge avec sa femme. Les représentants de l'État et d'organismes professionnels ont pu découvrir son exploitation et ce nouvel atelier. Les échanges de la journée, entre les instances et la cinquantaine d'exploitants présents ont été cordiaux et se sont arrêtés sur un engagement et un souhait.

Ainsi, Monsieur le Préfet de la Nièvre s'est engagé à établir, en partenariat avec la profession et les services administratifs, une doctrine afin de simplifier, d'expliquer et d'adapter au territoire – dans certains cas bien spécifiques - l'application de la réglementation. Il a stipulé : *« Le terrain doit revenir au centre des logiques administratives afin que la réglementation soit pertinente »*.

Enfin, Emmanuel Bernard a évoqué le souhait de voir émerger une étude économique et environnementale prouvant les bienfaits des nouvelles mesures réglementaires comprises dans la nouvelle PAC, notamment pour les Mesures agro-environnementales et climatique (MAEC) : *« nous devons avoir des témoins concrets de la mise en place de ces nouvelles mesures, car elles rendent notre métier encore un peu plus compliqué »*.

Chloé Monget

// CLIMAT

Quelles conséquences à venir pour les travailleurs ?

Avec le changement climatique et les aléas de plus en plus récurrents, les cultures et les animaux ne seront pas les seuls à souffrir dans les années à venir. Les salariés aussi seront confrontés à cela, avec un impact possible sur les conditions et horaires de travail. Le phénomène dit du « stress thermique du travailleur » pourrait notamment considérablement s'accentuer.

Comme le dit Édith Foucher, responsable du département territoires, environnement et terroirs, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, « *le changement climatique aura, demain, un impact sur le monde agricole et ses ouvriers. Cela veut dire que les périodes de travaux pourraient être modifiées, l'organisation de la main-d'œuvre aussi* ».

Actuellement, en lien avec le Code du travail, des horaires sont définis pour le travail des salariés. Cependant, « *le changement climatique pourrait amener à faire des modifications importantes sur la partie employeur. On le voit déjà avec l'application du plan sécheresse dans des exploitations qui doivent adapter leurs horaires à celles d'interdiction d'irrigation* ».

C'est aussi le cas pour les domaines viticoles, par exemple, où les salariés adaptent leurs horaires l'été, en commençant souvent plus tôt, pour éviter les fortes chaleurs. « *Mais cela a un impact sur la rémunération car elle n'est pas la même sur les horaires de jour et les horaires de nuit* », continue Édith Foucher.

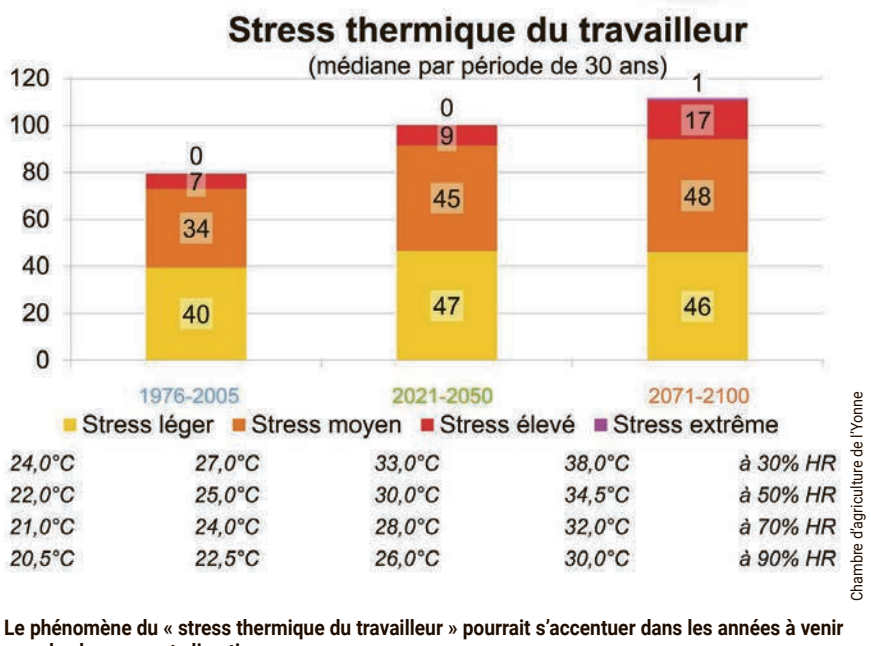
Un impact sur les cultures comme sur ceux qui les cultivent

Aussi, la responsable de pôle à la Chambre estime que dans les années à venir, « *il y aura sans doute des règles à respecter pour les employeurs, différentes de celles d'aujourd'hui, en ce qui concerne les équipements de salariés* ».

Et selon les prévisions de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, le phénomène du « stress thermique du travailleur » pourrait aussi considérablement s'accentuer. « *Le changement climatique a, et continuera d'avoir, un impact sur les cultures, mais pas seulement. Il y aura de plus en plus de températures ou de conditions météorologiques qui auront un impact sur le stress thermique des salariés, que ce soit lié au froid ou au chaud* », assure-t-elle.

Cela se fera ressentir notamment en viticulture, la branche composée du plus grand nombre de salariés dans le département, où le nombre de travailleurs soumis à ces stress thermiques pourrait s'accroître à horizon 2100 (voir schéma ci-contre). D'ici là, tous espèrent que des solutions seront trouvées afin de protéger au mieux les travailleurs du monde agricoles et viticoles.

Christopher Levé



Chambre d'agriculture de l'Yonne

Le phénomène du « stress thermique du travailleur » pourrait s'accentuer dans les années à venir avec le changement climatique.

// SANGLIERS

Du « monde » dans les bois

Le président de la commission « dégâts de gibier » de la FDSEA de Côte-d'Or évoque une réunion avec l'administration et la Fédération départementale des chasseurs.



Météo, agrainage, fructification : une forte reproduction des sangliers est redoutée par Thierry Besançon, alors que les populations sont déjà trop élevées.

C'est devenu une habitude : la profession agricole rencontre les services de l'État et la Fédération des chasseurs au moins une fois dans l'année pour discuter des dégâts de sangliers. *« L'objectif est de dresser un état des lieux dans le département, d'analyser la situation afin d'anticiper et trouver des solutions si besoin »*, commente Thierry Besançon, responsable du dossier à la FDSEA de Côte-d'Or. L'agriculteur d'Avelanges relate les discussions qui se sont déroulées début décembre : *« tout le monde s'accorde à dire que les populations de sangliers sont beaucoup trop importantes sur notre territoire. Un maximum de prélèvements est nécessaire pour revenir à une situation un peu plus normale »*. Dans les secteurs les plus difficiles, il semblerait que les sangliers sortent un peu moins dans les cultures ces derniers temps, mais *« une chose est sûre »* selon Thierry Besançon : *« il y a encore beaucoup de monde dans le bois, beaucoup trop… Nous le savons à l'avance : ils ressortiront tôt ou tard, en fonction des stades de nos cultures. C'est pourquoi il ne faut surtout pas lever le pied en termes de prélèvements. La Fédération des chasseurs en a conscience, j'espère qu'elle saura se faire entendre sur le terrain, car au vu des conditions climatiques, de l'agrainage réalisé et de la fructification tardive mais importante dans les forêts, tout laisse à penser qu'il y aura une bonne reproduction de sangliers cette année »*.

Règlements en suspens

Le responsable côte-d'orien revient sur un avis *« divergent »* lors de cette réunion : *« il s'agit encore une fois de l'agrainage. C'est un piège dans lequel il ne faut pas tomber. Oui, l'agrainage retient les sangliers dans les bois. À très court terme, nous pourrions presque l'entendre, mais à moyen et plus long termes, c'est une véritable catastrophe car cette pratique favorise la reproduction, les populations continuent de se multiplier et les problèmes ne font qu'empirer dans nos parcelles »*. Thierry Besançon ajoute une autre problématique, relative aux indemnisations : *« un certain nombre de dossiers, et non des moindres, ne sont toujours pas réglés. Plusieurs exploitations n'ont toujours pas été indemnisées malgré de très gros dégâts courant 2022. Nous le déplorons et nous le dénonçons »*.

Avancées à l'horizon

En plus de l'évolution des prélèvements et du règlement de ces indemnités, le responsable agricole a également les yeux rivés sur une rencontre programmée le 31 janvier au niveau national : *« la FNSEA et la Fédération nationale des chasseurs, pour ne citer qu'elles, se mettront d'accord pour faire baisser une fois pour toutes les populations de sangliers. Un accord sera signé, de nouveaux outils de régulation seront mis à disposition comme le piégeage ou encore la possibilité de prélever plus librement des sangliers dans les parcelles agricoles. Cet accord devrait aussi déboucher sur des modifications au niveau des indemnisations et des franchises. Une commission régionale se tient le 13 janvier pour intégrer nos demandes et spécificités locales dans ce dossier »*.

AG

Barèmes d'indemnisation

La formation spécialisée de la Commission départementale de la chasse et la faune sauvage s'est réunie pour fixer le prix d'indemnisation des denrées agricoles. Cette année, l'État participe au financement de l'indemnisation des dégâts de gibier à hauteur de 20 millions d'euros répartis sur l'ensemble des Fédérations départementales des chasseurs. Voici le barème, en euros par quintal. Blé n° 2 : 30,40, blé n° 1 : 31,40, blé panifiable supérieur : 32,90, blé améliorant : 36,40, blé dur : 41,10, orge de mouture : 27,10, orge brassicole d'hiver : 34,30, orge brassicole de printemps : 29,90, avoine noire ou blanche : 26,10, seigle : 29,90, triticale : 28,30, colza : 61,20, pois protéagineux : 37,50, féveroles : 37,80, paille 3, maïs grain : 29,80, maïs ensilage : 6,70, tournesol : 59,40, tournesol oléique : 62,50, soja : 62. Pour les cultures en agriculture biologique, l'exploitant doit fournir sa facture de vente. Dans le cas contraire, le prix est celui de la culture conventionnelle, majoré de 20 %.

// CONCOURS DES VINS

Le rendez-vous des producteurs de Chablis



Le concours des vins de Chablis, c'est le samedi 14 janvier, à Chablis.

Le 37e concours des vins de Chablis aura lieu le samedi 14 janvier, dès 9 h 30, dans les locaux du BIVB, à Chablis (1, rue de Chichée). Pour cette édition, les appellations Petit Chablis, Chablis et Chablis premier cru, du millésime 2021, seront dégustées, ainsi que l'appellation Chablis grand cru du millésime 2020.

Christopher Levé

// EN BREF

Solidarité Dans la Nièvre, le Département offre des steaks locaux à la Banque alimentaire

Les élus du Conseil départemental de la Nièvre ont décidé de renouveler une opération déjà menée en 2021, lors de laquelle 14 000 steaks hachés de viande bovine nivernaise avait été livrés aux Restos du Cœur. En 2022, le principe reste le même : favoriser les élevages du département et une transformation locale. Un marché public a été lancé sur Agrilocal 58 pour fournir 1 927 kg de viande de bœuf, sous forme de steaks hachés. L'offre de Nature et Régions, société basée à Luzy, a été retenue. Pour le Département, ce soutien s'élève à environ 25 000 €.

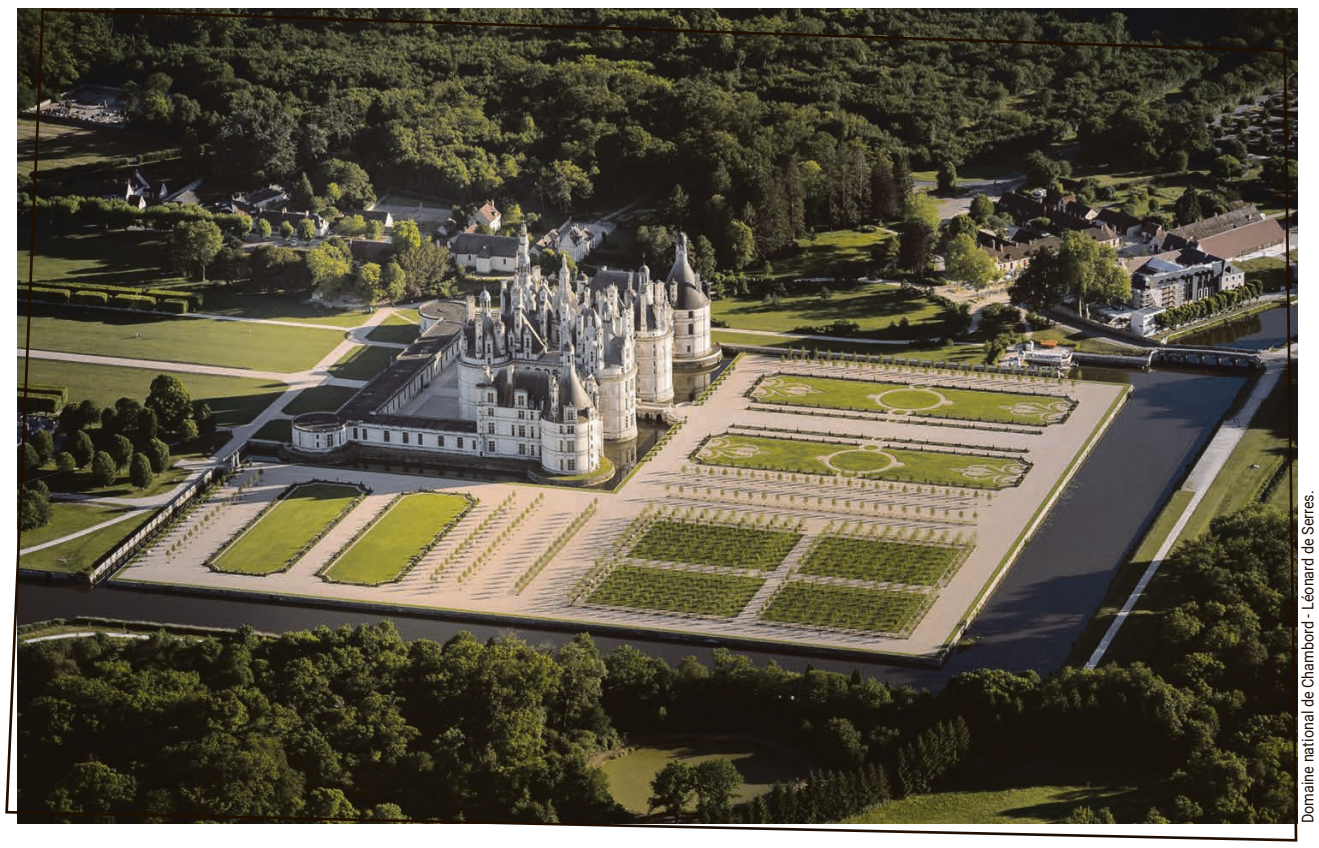
Sept vaches engraissées par des éleveurs nivernais situés à 10 km autour de Luzy ont été ou seront abattues à l'abattoir local. Les carcasses sont découpées dans l'atelier de Nature et Régions pour être livrées sous forme de steaks conditionnés par quatre (environ 15 000 steaks en tout). La viande est livrée à la Banque alimentaire de Nevers pour être redistribuée aux associations d'aide alimentaire de la Nièvre : Asem, Restos du Cœur, Croix Rouge, Secours populaire et Secours catholique. Durant quatre semaines les steaks sont distribués aux bénéficiaires de l'aide alimentaire en quantité restreinte afin de respecter la chaîne du froid et les dates limites de consommation.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// AXÉRÉAL

58 Une mise au point avant l'avenir

La nouvelle année commence, l'occasion pour Axéreal de faire le point sur la campagne précédente et sur les divers projets en cours.



Domaine national de Chambord - Léonard de Serres.

D'ici 2024, la brasserie artisanale créée en partenariat entre Axéréal et le Domaine national de Chambord devrait voir le jour aux abords du domaine (Bracieux).



Axéréal

« Pour pallier l'augmentation des coûts de l'énergie et en vue d'obtenir une certaine autonomie à ce niveau-là, nous travaillons à intégrer des énergies renouvelables sur nos toits ou encore à revoir l'isolation des bâtiments » souligne Patrick Têtard.

2022 s'est achevée il y a quelques jours, le moment est donc tout à propos pour faire un bilan de la campagne précédente pour Axéréal, d'entrouvrir les portes de l'avenir avec des projets axés sur la décarbonation, à la valorisation des produits ou encore au retour à la décision locale.

S'ouvrir aux autres

Pour débuter, Patrick Têtard, vice-président d'Axéréal, revient sur les engagements de la coopérative : « *La stratégie du groupe est de revenir le plus possible au local, afin d'approvisionner les entreprises françaises en matière première de qualité. Cela étant, il ne faut pas oublier que l'export est également une variable importante à prendre en compte dans notre bilan, puisqu'elle représente près de la moitié des ventes de blé pour nous. Outre l'apport financier que cela peut générer, cet export permet de faire des échanges avec d'autres pays, surtout dans des périodes incertaines (comme durant la guerre en Ukraine). Les producteurs et coopératives français sont d'ailleurs très sollicités pour remédier aux manques que ces conflits peuvent engendrer et je tiens à rappeler qu'en 2022, la France, avec ses producteurs, a répondu présente à ces demandes. Pour nous, un repli sur soi n'est pas une solution pérenne, puisque nous sommes liés avec d'autres pays pour approvisionner les usines françaises* ».

2021

Il poursuit : « *La campagne précédente (terminée fin juin 2021) fut encore atypique – même si ces anomalies commencent à devenir une norme dans nos régions. En effet, parmi les événements notables, il y a eu bien évidemment les aléas climatiques, ou encore le covid. Durant cette période, les cours se sont envolés – même si on note qu'ils étaient déjà en légère hausse avant la moisson 2021. À cause des conditions météo, la récolte a duré huit semaines, ce que nous n'avions pas connu depuis longtemps. Cela nous a forcés à adapter notre capacité logistique ou la disponibilité du personnel - que nous remercions pour leur engagement. La moisson du blé a été suivie par une très bonne en maïs et en tournesol. Les volumes commerciaux pour la meunerie ont augmenté de 3 %, toujours avec des hausses de prix. Pour le pôle malt, près de 3 millions de tonnes ont été vendues au 30 juin 2022, avec un chiffre d'affaires en hausse de 32 % par rapport à l'an dernier, s'élevant donc à 1 776 millions d'euros. Encore une fois, cette récolte a été hétérogène, et bien meilleure qu'en 2020. Pour rappel, nous avons récolté près de 4 millions de tonnes de grains soit environ 8 à 10 % de plus qu'en 2020. Nous avons aussi eu une progression de l'EBE, qui passe de 165 millions à plus de 208 millions sur le groupe. Un excellent chiffre d'affaires qui s'explique par la hausse des prix – avec près de la moitié des transactions effectuées hors France* ».

Changement climatique

Même si la moisson 2021 fut une des meilleures selon Patrick Têtard, le changement climatique reste préoccupant : « *Parmi les solutions d'adaptation, il y a le travail de la génétique (avec de nouvelles variétés) ou encore les nouveaux moyens de productions. Pour ce dernier pan, Axéréal va relancer une filière protéine végétale avec l'ouverture, d'ici 2024, d'une usine dans le Loiret (45), proche d'Orléans. Innovante, elle utilisera un procédé sans eau, avec une extraction à sec – proposée par la société Intact. Dédiée au pois, au départ, cette usine pourra traiter environ 30 000 tonnes par an. Via celle-ci, c'est toute notre vision de la décarbonation que nous souhaitons mettre en avant, et qui implique forcément un accompagnement des exploitants via la qualification des exploitations (Cultiv'Up notamment) ou encore via les contrats bas GES (gaz à effet de serre) qui permettent d'obtenir des revenus supplémentaires pour les agriculteurs adhérents (pour 2021 environ 1 million d'euros a été réparti sur ces derniers au niveau Loire-Nivernais). Outre cela, nous travaillons sur la ressource en eau, avec un suivi plus précis de nos irriguants. Ceci dit, cette ressource est un bien commun et le raisonnement sur sa consommation doit s'effectuer avec les autres acteurs du territoire (collectivités, habitants, etc.) pour qu'il soit pertinent* ».

Valorisation à étendre

Outre ceci, un autre projet est en cours pour 2024. En effet, Axéréal travaille à l'ouverture d'une brasserie artisanale en partenariat avec le Domaine national de Chambord : « *Nous allons, sous la marque Chambord, fabriquer – avec de l'orge issue de notre malterie d'Issoudun - et commercialiser de la bière. La brasserie sera implantée près du parc du domaine sur la commune de Bracieux, afin d'offrir une marque d'une indéniable qualité aux consommateurs. La brasserie aura une capacité de 10 000 hectolitres en s'appuyant sur son expertise dans la filière orge-malt-bière* ».

Un groupe proche du terrain

Pour conclure, Patrick Têtard revient sur ses espérances : « *Je suis confiant en l'avenir. On peut avoir peur, mais il faut continuer à avancer vers un système le plus résilient possible. Les pouvoirs politiques nous sollicitent beaucoup pour remédier aux crises, et nous sommes là pour les affronter. Je pense que cette réponse infaillible témoigne des forces d'une coopérative qui sont la communauté, la solidarité et l'équité ; car ces valeurs permettent de s'adapter en explorant de nouvelles pistes dans le respect des intérêts de chacun* ».

Chloé Monget

Alimentation animale

Pour le volet d'activités qui concerne l'alimentation animale, Patrick Têtard, administrateur et vice-président d'Axéréal, développe : « *La grippe aviaire a eu des conséquences sur notre activité puisque la demande d'achats n'était pas au rendez-vous. De plus, même si cela représente une faible partie de notre activité, les aliments pour bovins sont une branche qui attire notre attention. En effet, la baisse annoncée des cheptels dans les années à venir nous pousse à la réflexion. Jusqu'à présent, ce phénomène paraissait conjoncturel, mais il est en train de devenir structurel, il va donc falloir trouver des solutions pour l'avenir puisque la consommation des bovins allaitants devient de moins en moins transformée. Je suis persuadé que la mouvance du « manger moins de viande » n'a pas le monopole de la responsabilité du déclin du nombre de cheptels. Je pense que cela tient également à l'attractivité du métier et il va falloir que nous fassions un effort pour attirer davantage de jeunes dans ces professions. Même si l'élevage allaitant n'est pas notre plus gros consommateur, il est important pour nous puisque Axéréal tient à rester un accompagnateur pour les éleveurs* ».

Projets étrangers

En 2021, une malterie a été ouverte par Axéréal en Afrique. Comme le rappelle Patrick Têtard, « *c'est un projet de développement de l'agriculture mondiale qui existe depuis longtemps. Nous accompagnons les exploitants sur place pour leur permettre de valoriser leurs productions. Mais, pour que cela soit possible, il faut une certaine stabilité politique, ce qui n'est pas évident partout. Nous travaillons beaucoup avec la Croatie pour l'implantation d'autres projets de ce type. Nous croyons au développement international de l'agriculture, même si certains climats ne sont pas propices* ».

Meilleurs vœux

Pour la nouvelle année, Patrick Têtard présente ses vœux. « *Je souhaite mes meilleurs sentiments à tous les adhérents de la Coopérative, et particulièrement au secteur Loire-Nivernais. Je leur souhaite la meilleure santé pour eux ainsi qu'à leurs familles, toutes les réussites professionnelles possibles et une bonne récolte. J'espère que 2023 sera synonyme de stabilité notamment pour le contexte géopolitique difficile qui nous affecte tous. Enfin, j'aspire à ce que les projets en cours pour le groupe aboutissent comme prévu et dans les meilleures conditions possibles* ».

// VŒUX

Qu'attendre de 2023 ?

Les présidents de la Chambre d'agriculture, de la FDSEA, des JA et de Dijon Céréales livrent une attente particulière pour la nouvelle année.



Fabrice Genin.



Didier Lenoir.



Baptiste Colson.



Vincent Lavier.

Petit coup de fil à quatre responsables d'OPA, à qui la même question a été posée. Qu'attendez-vous de 2023 ? Fabrice Genin, président de la FDSEA et agriculteur à Marsannay-le-Bois, est le premier à se lancer : *« Je souhaite à chacun de trouver sa voie, de prendre du plaisir dans ce qu'il entreprend et réalise, même si la période actuelle est remplie d'incertitudes… Je suis persuadé que de nouvelles opportunités seront à saisir ces prochains mois, cela peut être le bon moment d'innover sur son exploitation. Pour celles et ceux qui sont déjà lancés dans un projet précis, je leur souhaite une pleine réussite ».* Didier Lenoir, agriculteur à Charmes et président de Dijon Céréales, regarde lui aussi 2023 avec le *« plein de confiance »* : *« L'année écoulée a bousculé nos repères et nos manières de travailler. En 2023, notre coopérative a choisi de transformer ces bouleversements en opportunités qui vont dessiner un futur certainement différent de celui imaginé par nos aînés… Dans ce futur, nous devrons continuer à nourrir la population avec toujours plus de transparence, nous devrons dépasser les frontières pour valoriser nos filières, être déterminés à apporter des solutions aux défis environnementaux, chercher de nouvelles cultures et de nouveaux débouchés pour nos adhérents. La quête de la performance et l'innovation seront nos priorités. Le collectif sera toujours au cœur des décisions ».* Baptiste Colson, président de JA21 et agriculteur à Moloy, espère que le redressement économique des exploitations va continuer : *« Cela passera forcément par le maintien des cours et l'absence d'aléas climatiques cette année. Mon vœu plus spécifique à JA concerne les aides en faveur du renouvellement des générations : la Région a désormais la responsabilité de les piloter et de les mettre en œuvre, il est à souhaiter qu'aucun problème majeur ne soit rencontré pour que tout se passe aussi bien qu'avant, quand le dispositif était sous l'égide de l'État ».* Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture, a également les yeux rivés sur la météo et les cours : *« Pour ces derniers, tout laisse à penser qu'ils resteront à un bon niveau. La viande devrait tenir, sachant que nous sommes entrés dans un cycle de décapitalisation du cheptel de souche qui ne s'arrêtera pas de sitôt. En céréales, nous sommes revenus à des niveaux d'il y a un an, avant le début de la guerre en Ukraine, mais les prix sont toujours rémunérateurs et permettent encore de faire face à l'envolée des cours des matières premières. Espérons que cela perdure. Les simulations économiques sont plutôt bonnes pour 2023, il n'y a pas lieu d'être pessimiste pour l'année qui débute ».*

AG

// VŒUX

Jean-Yves Remillet, président du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne

Au Crédit Agricole, nous avons abordé 2022 avec détermination, conscients des défis qui nous attendaient. S'engager, agir, prendre conscience de l'urgence… Nous avons été guidés dans un but commun : accompagner l'agriculture de notre territoire et comprendre ses mutations profondes. Le Crédit Agricole prend sa part dans les transformations amorcées avec, notamment, le renouvellement des générations. En 2022, près de 90 % des jeunes agriculteurs ont été installés par la Caisse régionale. L'année a également été marquée par des épisodes de gel printanier et des vagues de forte sécheresse. S'adapter au changement climatique est devenu inévitable. Le dérèglement climatique fait partie de notre quotidien. Cette année, ce sont près de 13 M€ qui ont ainsi été reversés aux agriculteurs durement touchés. En parallèle, la réforme de l'assurance récoltes a abouti à notre grande satisfaction et notre implication en faveur de la transition s'est accélérée. Mais demain ? 2023 sera l'occasion de poursuivre un certain nombre de chantiers importants. Nous continuerons à financer l'agriculture plurielle : les productions traditionnelles, les diversifications, l'agritourisme, les différentes filières, l'agro énergie… Nous donnerons l'ampleur qu'elle mérite à la transition environnementale qui passera par le financement des unités de méthanisation, l'agrivoltaïsme, l'autoconsommation d'électricité à la ferme ou la gestion de l'eau. Nous renforcerons notre expertise en matière de sécurisation des revenus pour faire face aux aléas climatiques qui se succèdent. La réforme de l'assurance récoltes est un enjeu majeur et le Crédit Agricole accompagnera tous ses clients dans cette évolution nécessaire. Solides, nous affronterons à vos côtés cette année charnière pour l'agriculture de notre territoire. Place à 2023, aux challenges qui lui incombent et que nous relèverons ensemble pour façonner l'agriculture de demain. Le Crédit Agricole et ses équipes vous souhaitent une très belle année 2023.



// CFA AGRICOLE

Les vœux d'Hélène Decultot, la directrice

« Une nouvelle année s'est écoulée, une autre frappe à la porte avec ses lendemains à découvrir ensemble. « Il n'est aucune chose qui aille plus vite que les années », disait Léonard de Vinci.

Voilà maintenant trois ans que le CFA Agricole de l'Yonne est revenu sur le site de La Brosse au côté des autres établissements de l'EPL des Terres de l'Yonne. Le temps passe vite, certes, mais la qualité des formations dispensées et la vie au centre restent au cœur d'une démarche d'amélioration continue.

Le CFA Agricole de l'Yonne a prolongé son ouverture au monde numérique et technologique en cette année 2022 avec l'arrivée de simulateurs agricoles et viticoles. La culture reste au centre des préoccupations avec la continuité de précédent programme comme « Jeunes en librairie » mais aussi avec la mise en place de différents partenariats dont celui avec le club de l'AJ Auxerre.

Dans le même esprit, l'association des jeunes apprentis de La Brosse - association du CFA - est en pleine renaissance afin de proposer aux apprenants de nouvelles opportunités et une nouvelle dynamique.

La professionnalisation de nos jeunes est restée un vecteur décisif et s'est soldée, une nouvelle fois, par la distribution de premiers équipements. La participation aux concours du meilleur apprenti de France de l'année 2022 s'est révélée être une réussite et nous nous engageons à poursuivre en ce sens afin d'accompagner nos apprenants dans la réalisation de tous leurs projets. Nous avons su, ensemble, faire de cette année 2022 une année d'excellence pour atteindre des sommets. Nous vous en remercions et vous souhaitons à toutes et tous, une merveilleuse année 2023 ».



Hélène Decultot, directrice du CFA Agricole de l'Yonne.

CUMA HYDRAULIQUE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - TRAVAUX de PELLE et FORESTIERS - ÉLAGAGE GRAPPIN COUPEUR
VISITE CONSEIL GRATUITE
06 82 85 70 03
Zone d'activités sur la Nièvre
18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

// START-UP

KaryonFood : un outil de pilotage de la valorisation agricole

Basée à Dijon, cette start-up a conçu une solution numérique qui fédère des producteurs agricoles, des abatteurs, des transformateurs et des distributeurs. L'objectif d'information des consommateurs se double de la possibilité, pour les agriculteurs, de bénéficier d'un outil de pilotage de la valorisation de leur travail.

Aucun secteur ne peut aujourd'hui éviter de réfléchir à la question de l'utilisation et de la valorisation des données numériques. C'est le cas aussi en agriculture. Une coopérative comme Dijon Céréales développe des outils d'exploitation des données que ses activités génèrent, convaincue qu'une partie de son avenir se joue dans cet espace encore difficile à cerner, mais porteur de valeur. C'est aussi sur ce créneau que s'est construite la start-up KaryonFood. Incubée par deux structures en Bourgogne-Franche-Comté (ToasterLab, accélérateur de projet porté par le pôle de compétitivité Vitagora, et le Village by CA Champagne-Bourgogne à Dijon) elle a été créée fin 2019 par Claire Guillet. KaryonFood *« collecte, valorise et facilite la lecture des données pour les mettre au cœur des décisions et des échanges entre producteurs et distributeurs »*. Dans ce cadre, comment envisage-t-elle son rapport avec les producteurs agricoles ?



Karyonfood

KaryonFood, c'est aujourd'hui six collaborateurs à plein temps mais la start-up est encore en recrutement. À droite, Claire Guillet, la fondatrice.

Connaître les besoins des producteurs

L'objectif est de créer des solutions informatiques qui permettent aux acteurs des filières alimentaires de mieux communiquer, d'être plus performants et de faire émerger des filières plus rémunératrices pour chacun, avec des ancrages territoriaux forts. *« Lorsque j'ai décidé de fonder KaryonFood,* explique Claire Guillet, *je voulais permettre à l'amont des filières, et notamment aux producteurs agricoles, de mieux valoriser leurs produits auprès des consommateurs et que ces derniers puissent choisir des produits issus de filières plus durables »*. La fondatrice a pris le temps d'interroger de nombreux producteurs afin de comprendre ce qui pouvait leur manquer. *« Pour permettre aux agriculteurs de mieux valoriser leurs produits, il fallait commencer par communiquer sur ce qu'ils font, sur les efforts qu'ils accomplissent pour l'environnement ou la qualité, pour qu'en bout de chaîne, le consommateur valorise ce travail »*. Dès l'origine, Claire Guillet a partagé son idée avec Christian Valette, éleveur de bovins de race Aubrac dans l'Aveyron et qui vend sa viande sur Paris. *« Mon idée, c'était de tracer le produit, d'apposer des QR codes afin de permettre au consommateur d'avoir toute l'histoire du produit et une présentation détaillée de ce qui se passe dans le processus de production de cette viande »*. Dans un second temps, Claire Guillet a cherché à « industrialiser » sa solution. Elle a commencé à travailler avec des abattoirs basés en Auvergne. *« Avec eux,* précise-t-elle, *j'ai travaillé sur la récupération de données de production, au niveau de l'abattage et de la transformation. La plate-forme KaryonFood a été intégrée à leurs ERP (logiciels de gestion des activités quotidiennes d'une entreprise) »*. KaryonFood a ainsi établi une logique d'apport d'informations au consommateur final, qui sait comment l'animal est élevé, mais aussi comment il est abattu et transformé.

L'importance du consentement

De son côté, le producteur dispose d'une transparence totale sur ce qui est fait de son produit. KaryonFood travaille aujourd'hui selon ce modèle avec six abattoirs situés en Aveyron, en Auvergne ou dans le Grand-Est… mais pas encore en Bourgogne-Franche-Comté. La question du consentement des partenaires avec lesquels elle travaille pour l'utilisation de leurs données a été prise en compte par la start-up : *« Lorsqu'un animal arrive à l'abattoir, nous savons si l'éleveur a donné ou non son consentement au partage de données. Si ce consentement a été donné, nous récupérons toutes les données de production. Si ce n'est pas le cas, le QR code placé sur l'emballage de la viande ne fournira que des informations simplifiées. Le respect de la décision de l'éleveur quant au partage des données est fondamental »*. Ces QR Codes permettent d'obtenir des informations sur les critères de qualité vérifiés par KaryonFood, l'histoire du produit, la présentation des structures qui sont intervenues dans sa production, sa transformation, ou sa distribution. Nombre des producteurs qui travaillent avec KaryonFood souhaitent avoir une vision claire du retour sur investissement que représente leur implication sur cet outil, *« c'est pourquoi nous avons aussi impliqué les distributeurs afin de mesurer ce qui se passe en magasin sur ces produits, et si l'on constate une variation des ventes en fonction des informations que nous amenons »*. L'outil créé par la start-up intègre donc aussi les données « sortie caisse » des distributeurs, ce qui permet aux producteurs d'analyser et de comprendre comment sont perçus leurs produits, magasin par magasin, et comment évoluent leurs ventes. Ils peuvent ainsi activer des démarches commerciales ciblées sur les points de vente qui auraient un potentiel de croissance. *« Nous proposons un outil de pilotage complet, pour des TPE et PME agroalimentaires qui sont indispensables à la valorisation de la matière première agricole. Si l'agriculteur fait une très bonne matière première mais qu'il n'a pas autour de lui des transformateurs ou des distributeurs qui sont à la hauteur, il aura toujours du mal à valoriser son travail »*. L'avenir pour KaryonFood, c'est une levée de fonds (500 000 euros) qui permettra d'accompagner le déploiement de la plateforme auprès des TPE et PME qui vendent dans la grande distribution et en restauration hors domicile.

Berty Robert

www.karyonfood.com

// MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

Nouveautés dans le Morvan

Au printemps 2023, le Parc naturel régional du Morvan proposera aux exploitants agricoles volontaires de son territoire de nouvelles Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

Les MAEC sont des dispositifs de la Politique agricole commune de l'Union Européenne, dont la nouvelle mouture sera opérationnelle en 2023. Ces mesures incitent à des changements de pratiques agricoles visant à préserver les équilibres écologiques et, à plus grande échelle, le climat. Les exploitations agricoles volontaires s'engagent à changer certaines de leurs pratiques, ou à les maintenir si elles sont déjà favorables, et en échange l'État indemnise les manques à gagner consécutifs à leur engagement.



Le parc naturel régional du Morvan organise des réunions d'information pour les exploitants agricoles.

Ces derniers mois, un nouveau Projet agro-environnemental (ou PAEC) du Parc du Morvan a été établi afin de définir le territoire, choisir les mesures qui répondent aux enjeux du territoire au sein du catalogue national, estimer le budget, organiser la communication et l'animation.

Après avoir été validé par les élus du Parc, le PAEC a été déposé auprès des services de l'État en septembre dernier. Le 14 novembre, la commission régionale qui administre les MAEC a validé le projet ambitieux du Morvan et l'a doté du budget conséquent de 12 800 000 €.

Quatre mesures seront ainsi proposées dans le Morvan, avec pour objectifs la préservation des prairies permanentes (avec la mesure « Systèmes herbagers et pastoraux »), la lutte contre la déprise agricole (avec la mesure « Maintien de l'ouverture des milieux »), la préservation des prairies humides (avec la mesure « Préservation des milieux humides ») et la protection des cours d'eau par le maintien des arbres sur leurs berges (mesure « Entretien des infrastructures agroécologiques – Ripisylve »).

Plusieurs réunions publiques seront organisées, à destination des agricultrices et agriculteurs :

- Lundi 9 janvier, de 14 h à 16 h à la salle des fêtes de Lucenay-l'Évêque (71)
- Lundi 9 janvier, de 14 h à 16 h à la salle des fêtes de Saint-Père (89)
- Mercredi 11 janvier, de 14 h à 16 h à la salle des fêtes d'Étang-sur-Arroux (71)
- Jeudi 12 janvier, de 13 h 30 à 15 h 30 à la salle polyvalente de Moulins-Engilbert (58)
- Mardi 17 janvier, de 14 h à 16 h à la salle de la Mairie d'Arnay-le-Duc (21)
- Mercredi 18 janvier, de 14 h à 16 h à la salle des fêtes de Luzy (58)
- Jeudi 19 janvier, de 14 h à 16 h à l'Espace Jean Bertin à Saulieu (21)
- Jeudi 19 janvier, de 14 h à 16 h à la salle Louise Michel de Château-Chinon (58)
- Vendredi 20 janvier, de 14 h à 16 h à la salle de la Mairie de Chitry-les-Mines (58)
- Mardi 24 janvier, de 14h à 16h à l'Espace Victor Hugo d'Avallon (89)

D'après communiqué

Renseignements au 03 86 78 79 00 ou biodiversite@parcdumorvan.org

// SANITAIRE

21 Pour une bonne hygiène au vêlage

L'hygiène est capitale car le veau nouveau-né n'a pas de défenses immunitaires. Des mesures simples permettent de limiter le risque d'introduction et de multiplication d'agents pathogènes pouvant être à l'origine d'épisodes cliniques sévères.



Réussir

Protégez votre maternité

Vous attendez la visite du vétérinaire ou d'un autre intervenant ? Installez un pédiluve à l'entrée de votre bâtiment pour éviter l'introduction d'agents pathogènes (salmonelles, colibacilles, cryptosporidies, virus…). Un simple bidon coupé empli de liquide désinfectant peut faire l'affaire. Attention : un pédiluve ne sera efficace que si le visiteur a des bottes propres et qu'il reste quelques secondes dedans. De même, la solution désinfectante ne doit pas être sale, c'est-à-dire avec de la matière organique. Si vous ne disposez pas de point d'eau à proximité de l'entrée de votre bâtiment, prévoyez deux bacs : un premier qui permet de laver les bottes (mettre une brosse à disposition) et un deuxième contenant le produit désinfectant. N'oubliez pas de changer la solution. La fréquence de changement dépend du produit utilisé mais de manière générale, s'il y a de la matière organique, il faut changer la solution. Vous pouvez également mettre des surbottes plastiques à disposition des intervenants. Un clin d'œil : si les visiteurs doivent avoir des bottes propres à l'entrée des bâtiments, ils doivent pouvoir repartir de l'exploitation avec des bottes propres. Il est donc indispensable d'avoir un lieu où tous les visiteurs peuvent laver leurs bottes ce qui implique une arrivée d'eau et une brosse. Le saviez-vous ? Un gramme de fèces de veau malade de cryptosporidiose peut contenir plusieurs millions de cryptosporidies… Cent parasites suffisent pour infecter un veau naïf. Gare aux semelles des bottes !

Vous intervenez sur un vêlage difficile ?

L'intervention pour l'aide au vêlage, uniquement si elle se justifie, ne s'improvise pas. Elle doit être réalisée dans des locaux adaptés et dans de bonnes conditions d'hygiène. Il est conseillé de préparer le matériel nécessaire pour le vêlage (eau, cordes, vêleuse) et pour la réanimation du veau en cas de besoin (système de suspension, eau froide, thermomètre, trousse à pharmacie dont la composition est fixée avec votre vétérinaire).

En effet, un veau qui a besoin d'être réanimé ne va pas attendre que vous alliez chercher des médicaments. Veillez à la propreté de la case de vêlage : la vache doit être isolée dans une case dédiée et propre. L'isolement de la vache au moment du vêlage va faciliter le léchage, la prise de colostrum, le bon démarrage du couple mère-veau.

La litière doit être propre : en effet, à la naissance le veau naît naïf, son système immunitaire n'est pas encore rodé. Il faut donc lui assurer un environnement le plus propre possible. Une bonne contention de la vache est essentielle pour votre sécurité et celle de la vache. L'idéal est l'emploi d'une barre à césarienne équipée d'un cornadis anti-pendaison qui permet à l'animal de se coucher en cours de mise bas sans risque d'étouffement. Ce système de contention permet aussi de faire une césarienne dans de meilleures conditions (animal moins stressé, sécurité pour les intervenants, hygiène de l'intervention). Certaines sont équipées d'un panneau d'allaitement pour faire téter un veau. L'hygiène lors d'un vêlage est primordiale pour réduire les pathologies néonatales ou les risques d'infertilité chez la vache. La vulve de la vache doit être lavée avec du savon et de l'eau pour éviter l'entrée de fèces dans l'utérus afin de limiter le risque de métrite. Protégez-vous : mettez des gants avant de fouiller la vache pour vous protéger des zoonoses (fièvre Q, salmonellose, brucellose…)

Les premiers soins au veau

Le veau est enfin là ! Néanmoins le vêlage n'est pas terminé. Il faut veiller à maintenir le veau au chaud à l'abri des courants d'air. Après vous être assuré de sa vitalité (respiration), il est important de tenir le veau au chaud pour qu'il maintienne sa température corporelle. Pour les veaux les plus fragiles, plusieurs solutions faciles à mettre en œuvre existent : manteau, lampe chauffante ou case à veau…

La prise de colostrum doit être la plus rapide possible pour apporter au veau l'énergie et les anticorps nécessaires (un veau doit boire 10 % de son poids dans les 10 premières heures de sa vie). À retenir : un veau allaitant doit boire deux litres de colostrum dès la naissance puis prendre une deuxième buvée dans les 6 heures qui suivent. Pour être efficace, le colostrum doit être de qualité a minima 80 à 100 g/l d'IgG (soit 28 BRIX sur le réfractomètre). Vous rencontrez des cas de diarrhées néonatales ? Pensez à contrôler la qualité de vos colostrums (à l'aide d'un réfractomètre) et le transfert immunitaire. Parlez-en à votre vétérinaire. Concernant l'hygiène du matériel de tétée : si le veau ne tète pas spontanément, le colostrum de sa mère doit être distribué en utilisant un biberon ou une sonde.

Le matériel doit être propre et réservé aux veaux nouveau-nés. Une autre sonde ou un autre biberon doivent être utilisés pour les veaux malades. Vous rencontrez des cas de diarrhées néonatales ? Pensez à contrôler la qualité de vos colostrums (à l'aide d'un réfractomètre) et le transfert immunitaire. Parlez-en à votre vétérinaire. En ce qui concerne l'hygiène des manipulations : la vidange du cordon ombilical doit être réalisée avec des mains ou un matériel propres puis le cordon doit être désinfecté. De même, si vous constituez une banque de colostrum, respectez les règles d'hygiène lors du prélèvement : mains propres, contenant propre, trayons nettoyés.

Ne pas oublier la mère

La vache doit se remettre des efforts et du stress de la mise bas. Elle a besoin de boire et de s'alimenter rapidement après le vêlage. La vache peut boire entre 20 et 30 litres d'eau juste après le vêlage, il faut impérativement qu'elle ait un accès facilité à l'eau : prévoir un abreuvoir accessible avec du débit (attention à la marche trop haute pour les vaches ayant subi une césarienne).

Si votre installation ne le permet pas, il est recommandé de porter de l'eau au seau après le vêlage, si possible tiédie légèrement pour faciliter sa consommation. La vache doit pouvoir également accéder facilement à la nourriture car elle est souvent très accaparée par son veau et ne va que peu à l'auge : ne pas hésiter à lui faire un plateau-repas exprès pour elle ! Cette gestion est primordiale et conditionne entre autres la montée de lait.

Ne pas faire l'impasse sur l'hygiène

Le matériel de vêlage doit être nettoyé après chaque intervention en insistant notamment sur les cordes de vêlage qui seront lavées et désinfectées par trempage dans une solution désinfectante. La litière de la case de vêlage va être souillée par le sang, les matières fécales du veau et les délivrances. Les eaux fœtales viennent mouiller cette aire paillée, facilitant le développement du microbisme dans la litière.
Entre chaque vêlage, les délivrances et la litière souillée seront éliminées en évitant de créer des creux dans la litière (effet cave) puis de la paille propre sera remise en place. En général, vous pouvez utiliser un asséchant de litière ou l'ensemencer par des bactéries non pathogènes pour faciliter le développement du microbiote intestinal du veau qui provient essentiellement de la litière sur laquelle naît le veau. Pour prévenir des épisodes pathogènes, une désinfection de la litière est possible en saupoudrant un mélange de Virkon et de chaux éteinte avant et après chaque vêlage.

Pour plus d'informations, contacter Virginie Pabiou au GDS 21 (06 09 14 55 07). Toutes ces mesures peuvent être contraignantes mais l'énergie que vous dépensez autour du vêlage vous permet d'économiser du temps par la suite.

GDS 21 (d'après la formation Écoantiobio et bien-être – GDS 71 et GTVBFC)



ÉLEVAGE

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

Une formule gagnante

Le comité d'agriculture de Semur-en-Auxois organise une nouvelle semaine commerciale dans des élevages de son secteur et même au-delà.

À vos agendas, du 23 au 28 janvier ! Le comité d'agriculture semurois renouvelle son opération commerciale chez les sélectionneurs ayant participé au concours des 16 et 17 novembre. Les inscriptions sont closes depuis le 3 janvier et la liste des participants sera bientôt connue, dévoilée et communiquée dans Terres de Bourgogne. Les plus beaux reproducteurs charolais de chaque ferme seront proposés à la vente à cette occasion, comme l'indique Jean-Luc Baudot, président du comité d'agriculture de Semur-en-Auxois : *« Les éleveurs se rendront disponibles pour accueillir les visiteurs et répondre à leurs besoins durant les six jours de cette opération commerciale. Nous espérons une vingtaine de participants à ce rendez-vous qui a donné satisfaction lors de ses deux premières éditions. Pour rappel, nous avions mis en place cet évènement en janvier 2021, suite à l'annulation de notre concours en 2020, pour cause de covid. Les ventes avaient été nombreuses, de l'ordre de 25, alors nous avions reconduit l'évènement l'an passé avec cette fois une trentaine de transactions. Nous repartons logiquement dans une nouvelle édition car les éleveurs sont demandeurs de ce genre de manifestation qui a toute sa place dans le marché des reproducteurs, en complément d'un concours ».* Jean-Luc Baudot se dit particulièrement confiant quant à la réussite de cette opération : *« le mois de janvier est toujours un excellent moment pour le commerce. De plus, la qualité des animaux chez nos exposants sera une nouvelle fois au rendez-vous, les visiteurs pourront facilement trouver l'animal ou les animaux qui leur correspondent le mieux. Nous avons vendu davantage de bêtes cet automne que les années précédentes : nous nous en félicitons et espérons que cela va continuer. Le marché de la viande se porte mieux, malgré le fait que les charges continuent d'exploser… Même si nos résultats ne seront pas transcendants dans nos bilans, cette conjoncture nous donne davantage d'espoir dans notre activité ».*



AG

// ÉLEVAGE CAPRIN

La qualité cellulaire du lait à l'étude

Le bien-être animal apparaît comme un des facteurs clés de maîtrise de la qualité sanitaire du lait, en élevage caprin. C'est ce qui ressort d'une étude présentée à Sainte-Croix-en-Jarez, dans la Loire.

« Des chèvres en pleine forme pour un lait de qualité ! » ou comment améliorer la qualité cellulaire de son lait… Récemment s'est tenue une journée technique caprine à Sainte-Croix-en-Jarez dans la Loire, près de Saint-Etienne, à laquelle participait un groupe d'éleveurs franc-comtois. Elle se tenait au sein d'un Gaec à deux associés et huit salariés exploitant cinq ateliers de production : deux cents chèvres laitières, 700 volailles de chair, 150 porcs engraissés, 40 ruches sur 57 ha de SAU (15 ha de céréales, et le reste en prairies) et une activité traiteur. La journée comprenait des ateliers théoriques et pratiques (avec visionnage de vidéo filmant le comportement des animaux dans le bâtiment). Elle a permis la restitution des résultats d'une étude de sept ans, menée auprès de 356 éleveurs des Alpes et du Massif central, sur le thème de la qualité des laits. Au cours de cette période, la concentration cellulaire des laits de chèvre a globalement augmenté. Deux groupes d'éleveurs ont été identifiés : un groupe A composé de 17 élevages dont la qualité moyenne cellulaire était inférieure à 1,2 million de cellules en 2016, et un groupe B composé de 34 élevages ayant amélioré leurs numérations cellulaires entre 2011 et 2016.

Réorganisation du troupeau

Le Criel Alpes - Massif central s'est intéressé à ces deux groupes pour tenter d'identifier les raisons de ces bons résultats. Le groupe A ne présentait pas de pratique de traite particulière expliquant une meilleure maîtrise cellulaire, mais avait en commun un souci important du bien-être du troupeau, concrétisé en termes de surveillance, d'hygiène et de confort des animaux. Quant au Groupe B, il rassemblait principalement des exploitations dans une situation initiale dégradée et ayant toutes mis en place des actions correctives pour réduire les cellules dans leurs troupeaux. Parmi ces actions, la réorganisation de l'ordre des chèvres avec un passage des primipares en premier et une gestion à part des chèvres à problèmes. Quand cette réorganisation n'était pas possible, un plan de maîtrise sanitaire était instauré (avec prétrempage des manchons de traite et post-trempage des mamelles). Une réflexion globale de l'exploitation vis-à-vis du bien-être de ses chèvres était aussi menée. Mais qu'est-ce que le bien-être en élevage ? Il est défini par cinq notions : l'absence de stress, l'alimentation, le confort, la santé et l'expression du comportement naturel des animaux.

Lucie Legroux



Le bien-être animal ressort comme un paramètre essentiel dans la maîtrise de la qualité sanitaire du lait des chèvres.

// FORMATIONS

Derniers rendez-vous du GDS

Le GDS de Côte-d'Or termine son cycle de formations avec deux dernières sessions en janvier.

Le GDS de Côte-d'Or termine son cycle de formations avec deux dernières sessions en janvier. Les problèmes locomoteurs des bovins seront abordés jeudi 12 janvier à Fontaine-Française avec les participations d'Edwige Bornot (vétérinaire) et d'Alexandre Desjours (Farago). L'anatomie de l'appareil locomoteur des bovins, les maladies qui l'affectent et les facteurs qui les favorisent seront présentés lors de cette journée. Les éleveurs participants pourront appréhender les différents traitements possibles et s'initier au parage. Lundi 16 janvier dans le secteur de Liernais, le GDS proposera une toute nouvelle formation sur la gestion de la douleur lors de l'écornage. Cette journée lancée à la demande des adhérents permettra de se former à l'application d'un anesthésiant. Ces deux rendez-vous sont ouverts à tous les adhérents du GDS en production bovine. Des plaquettes d'information ont été envoyées sur les boîtes mail des éleveurs, il est également possible de se renseigner sur www.gdsbfc.org.

COMMUNIQUÉ

Inscriptions auprès de Virginie Pabiou (06 09 14 55 07, virginie.pabiou.gds21@reseaugds.com).

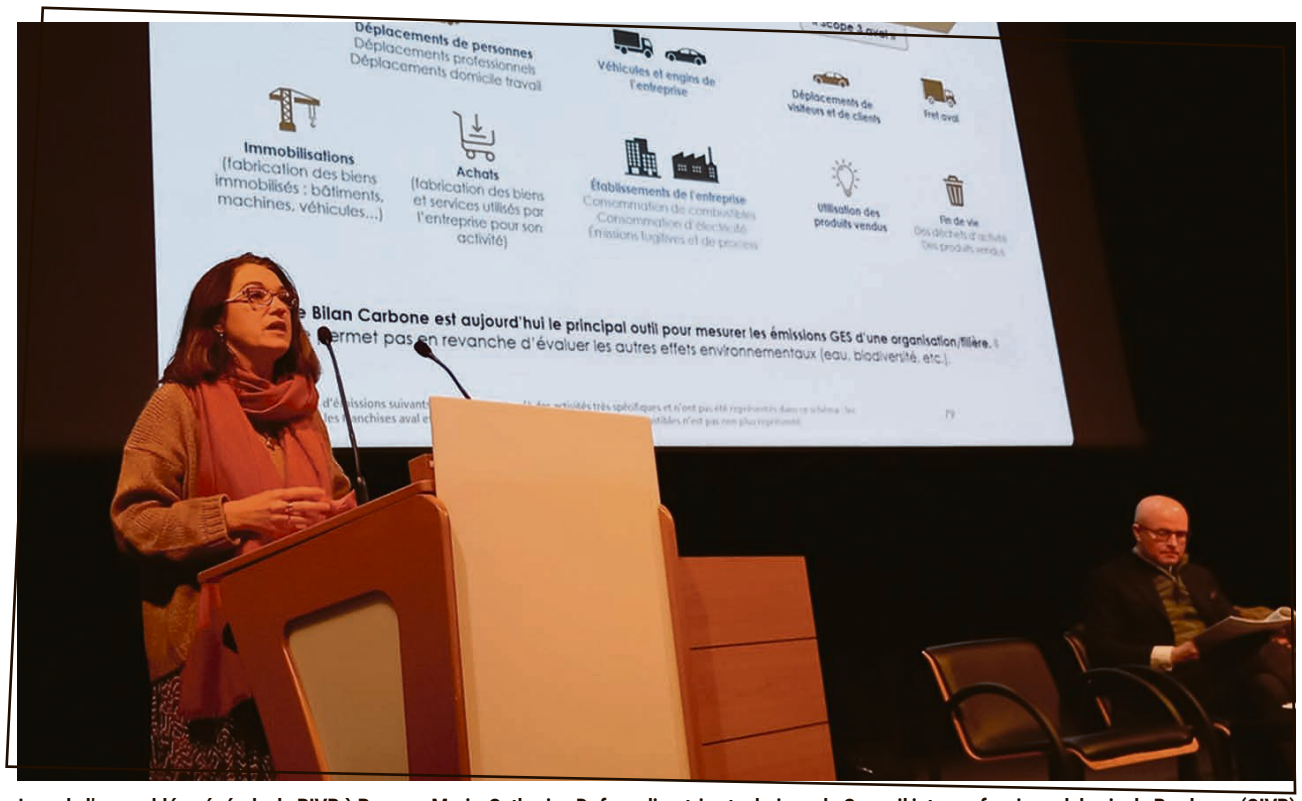


VIGNE

// BIVB

Face aux enjeux multiples, une belle récolte reste une bonne nouvelle

Les vendanges 2022 redonnent des couleurs aux stocks de vins de bourgogne. Ce n'est pas de trop face aux évolutions de consommation, au défi du changement climatique et à l'objectif de décarbonation que s'est fixé l'interprofession, récemment en assemblée générale à Beaune.



Lors de l'assemblée générale du BIVB à Beaune, Marie-Catherine Dufour, directrice technique du Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux (CIVB) est venue présenter un état des lieux de la stratégie bas-carbone lancée par l'interprofession bordelaise en 2007.

Il n'y a pas que le climat qui change ! Mi-décembre, au palais des congrès de Beaune, à l'occasion de son assemblée générale, le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) dressait le constat d'une évolution dans la consommation de vin, pas forcément en faveur des bourgognes. Il y a d'abord une question de quantité : la consommation de vin est en baisse. Les Français en boivent 40 litres par personne et par an. Il y a vingt-cinq ans, c'était 71 litres… On assiste aussi à une « bascule générationnelle » : de nouveaux consommateurs arrivent, beaucoup moins sensibles aux appellations et au prestige de certains noms, et beaucoup plus exigeants sur les conditions dans lesquelles le vin qu'ils boivent est produit. Que cela lui plaise ou non, le monde viticole bourguignon va devoir faire avec cette réalité.

Mieux gérer les stocks

François Labet et Laurent Delaunay, les coprésidents de l'interprofession, ont fait le constat d'une vendange 2022 généreuse, bienvenue pour reconstituer des stocks mis à mal par la petite récolte de 2021, affectée par le gel. *« Cette vendange,* précisait Laurent Delaunay, *s'accompagne d'un millésime prometteur. Retrouver du vin avec le millésime 22 devrait permettre de détendre la mise en marché. Les stocks se reconstituent, mais ils sont encore bas. Les réserves sont un outil de court et de moyen terme : le BIVB travaille à la conception d'outils de prévisions de stock. L'enjeu, c'est de parvenir à atténuer les phénomènes de petites et de grosses récoltes ».* Dans ce contexte, la décision du Comité national des vins AOC prise début septembre d'autoriser les vins de bourgogne à dépasser exceptionnellement les rendements butoirs en 2022 a été très bien reçue. *« En 2018, autre année de grande récolte,* rappelait François Labet, *des vins de grande qualité avaient dû être distillés. Nous apprécions cette année la compréhension dont ont fait preuve les pouvoirs publics pour éviter cela et permettre de constituer plus de réserves ».* La gestion des volumes de la Bourgogne est de toute façon une dimension importante du volet Marchés & Développement du plan 2025 établi par le BIVB, au regard de l'évolution des exportations (-12 % sur les 9 premiers mois de 2022 par rapport à la même période de 2021) et de celle des volumes vendus en grande distribution en France (-25 % sur les 10 premiers mois de 2022 par rapport à la même période de 2021).

Itinéraires techniques rentables et durables

Face aux menaces portées par ces évolutions, le BIVB agit sur plusieurs tableaux, qui vont de l'influence sur les réseaux sociaux et la prise en compte de nouvelles habitudes de consommation, à une réflexion sur les politiques de prix. L'important étant de ne pas perdre le contact avec les marchés. En parallèle, l'interprofession poursuit ses efforts afin de faire émerger et de promouvoir des itinéraires techniques rentables et durables. Le but est de travailler sur l'impact économique des changements de pratiques culturales, en lien avec les évolutions climatiques. On peut citer les plates-formes d'étude du comportement de porte-greffes d'intérêt en Côte-d'Or et en Saône-et-Loire, ou encore le projet CepInnov sur les variétés résistantes, mené en commun avec le Comité Champagne. Il y a aussi la veille permanente sur les maladies (bois noir et flavescence dorée). Près de 25 000 hectares de vigne sont surveillés depuis 2013. Enfin, le grand chantier du BIVB, c'est l'objectif d'atteinte de la neutralité carbone pour le vignoble bourguignon à l'horizon 2035 en agissant sur les consommations énergétiques, les emballages, le fret, les déplacements ou les déchets. Une stratégie multi-axes ambitieuse qui n'en est encore qu'à ses prémices mais qui peut s'inspirer de ce qui a été lancé par les vins de Bordeaux en 2007. L'AG du BIVB offrait l'occasion d'entendre sur le sujet Marie-Catherine Dufour, directrice technique du Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux (CIVB), venue parler d'un projet sur la diminution de l'empreinte carbone de la filière. En 12 ans, de 2007 à 2019, les émissions de Gaz à effet de serre (GES) de la filière vin bordelaise ont été réduites de 39 %.

Une grosse part de cette baisse est à imputer à une diminution parallèle de la production, ce qui est un effet mécanique mais pas forcément une bonne nouvelle. Il faut toutefois noter que, entre 2012 et 2019, 12 % de la baisse des émissions de GES sont à mettre au crédit de l'évolution de l'efficacité énergétique des processus (transports, fabrication des intrants…). *« En la matière,* précisait la directrice technique du CIVB, *il n'y a pas de choix idéal. Ceux qui sont faits ont forcément d'autres impacts ».* Exemple : une hausse constatée de 18 % des émissions de GES entre 2012 et 2019 entraînée par la nécessité de passer plus souvent dans les vignes, en lien avec des évolutions de pratiques culturales qui se veulent pourtant vertueuses au départ… À l'horizon 2050, le CIVB se fixe une réduction de 74 % des émissions de GES et il faudra parvenir à concilier ces objectifs avec une réduction des coûts. La clé est peut-être dans des actions communes, comme le soulignait en conclusion Marie-Catherine Dufour : *« Si les filières Bordeaux, Bourgogne et Champagne font pression ensemble sur les fournisseurs de bouteilles pour qu'ils réduisent leur empreinte carbone, cela peut contribuer au résultat final ».*

Berty Robert

// RENDEZ-VOUS

71 VinEquip revient avec un programme prometteur

Après une première édition en avril 2022, le salon VinEquip va revenir à Mâcon, en Saône-et-Loire, pour écrire un nouveau chapitre. L'évènement va se tenir du 28 au 30 mars. 300 exposants sont attendus.

« C'est un magnifique salon dont la ville de Mâcon est très fière. Ça va devenir le rendez-vous essentiel, le grand salon des vins de France sur la méthodologie. » Ces propos sont ceux de Jean-Patrick Courtois, maire de la ville de Mâcon. Présent lors de l'inauguration de la première édition de VinEquip, en avril 2022, l'édile a vite senti tout le potentiel de cette manifestation, qui se revendique comme le nouveau rendez-vous des acteurs de la filière vitivinicole. Cette première édition avait rassemblé 270 exposants et plus de 3 000 visiteurs, issus majoritairement de la région Centre-Est, mais pas seulement : d'autres visiteurs sont aussi venus d'Italie, de Belgique ou de Suisse, conférant à l'évènement une dimension internationale. Fort de cette belle première, les organisateurs ne comptent pas s'arrêter en si bon chemin et travaillent déjà pour proposer un riche et beau programme en vue de la deuxième édition. Les dates de sa tenue sont déjà fixées : ce sera les 28, 29 et 30 mars, et toujours au Parc des Expositions de Mâcon. *« La deuxième édition,* précise le directeur du salon, Philippe Dutheil, *se prépare avec encore plus d'ambition, puisqu'elle regroupera les principaux acteurs régionaux de la profession accompagnés d'un grand nombre d'exposants nationaux et internationaux ».* À trois mois de l'ouverture, le salon est déjà (presque) complet, avec une offre de plus de 300 exposants, supérieure à celle de 2022, répartie selon les cinq grandes familles d'équipements et de services, de la vigne au chai : cave/œnologie, travail de la vigne, conditionnement/logistique, vendange/vinification et enfin services/formation. À destination des vignerons, viticulteurs, négociants ou membres d'une coopérative, ils proposeront un large choix de matériels, équipements et services.

Conférences, *job dating*, échanges

En complément de son offre exposante, tout un programme de temps forts sera également à vivre et découvrir sur le salon. Une quinzaine de conférences seront animées par des experts : elles étaient organisées l'année dernière en partenariat avec le Vinipole de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire. Elles porteront sur des thèmes d'actualité revêtant un intérêt majeur pour la filière, comme les moyens de lutte contre le gel, et plus globalement l'adaptation au changement climatique, la nécessaire digitalisation pour le travail des vignes et les couverts végétaux en vignes étroites. Pour coller au plus près de la réalité des visiteurs vignerons et leur amener les clés pour décrypter les tendances, une animation de démonstration en condition réelle est également à l'étude. Un espace *job dating*, en collaboration avec Vitijob et l'Apecita, sera organisé afin de faciliter l'échange entre offreurs et demandeurs d'emploi. Les visiteurs trouveront aussi « Le Coin des Vignerons », un lieu d'échange et de convivialité entre professionnels de la vigne et du vin. *« Nous sommes très satisfaits de la première édition de VinEquip,* souligne Jérôme Chevalier, président de l'Union des vignerons du Mâconnais *et nous réfléchissons déjà à de nouvelles animations pour la seconde édition, encore plus tournées vers la découverte de la diversité et de la complémentarité de toutes nos régions ».* Rendez-vous fin mars !

Berty Robert, avec communiqué

www.vinequip.fr

L'ANNÉE 2022 EN IMAGES 2/2

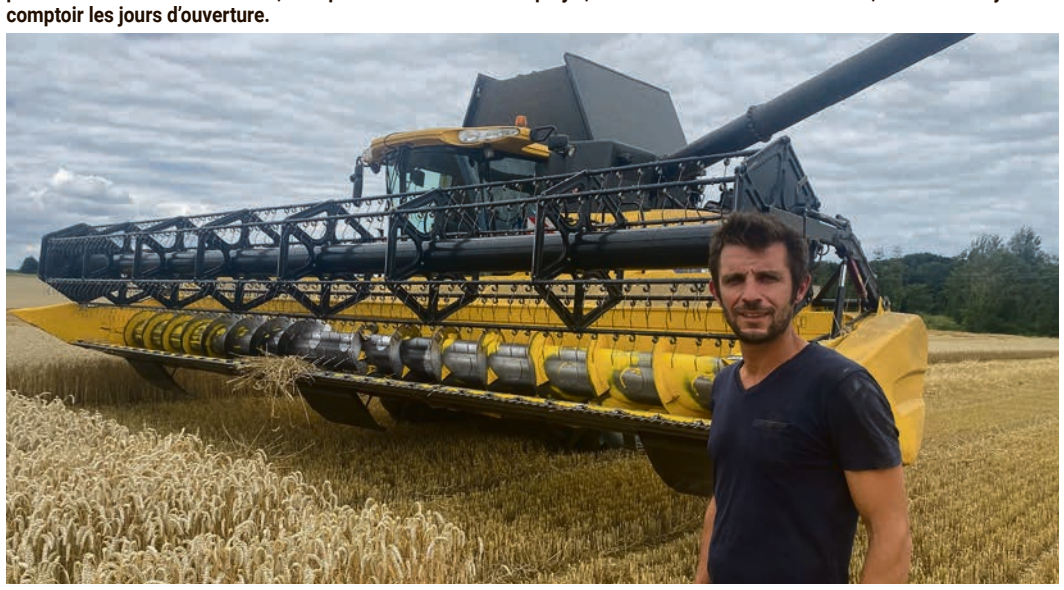
// JUILLET



Le 4 juillet, à Dijon, le système de suivi des surfaces en temps réel était présenté par la Direction départementale des territoires (DDT) à plusieurs agriculteurs de Côte-d'Or. Ce département a participé à la phase d'expérimentation de ce système qui entre véritablement en fonction ce mois de janvier. C'est un outil de repérage des cultures par satellite qui accompagne l'entrée en vigueur de la nouvelle Pac.



L'ancien grenier à sel de Moulins-Engilbert a repris des couleurs avec l'installation dans ses murs d'un magasin de producteurs nivernais. Au total, huit producteurs fondent le projet, tout en fournissant les denrées, et en se relayant au comptoir les jours d'ouverture.



Plusieurs agriculteurs partagent leur ressenti des moissons, comme chaque année dans Terres de Bourgogne. François-Xavier Lévêque, de Bressey-sur-Tille, se livre à l'exercice et annonce des écarts XXL entre les exploitations.



Christiane Lambert se rend en Côte-d'Or pour une journée dédiée à l'accès à l'eau en France. La présidente de la FNSEA affiche la volonté *« de vite avancer »* dans ces dossiers afin de sécuriser et garantir les volumes d'eau aux agriculteurs. Le bassin de rétention d'eau de pluie de Fauverney sert d'illustration.



Le 21 juillet, la presse agricole était conviée à la découverte d'un chantier de débardage de bois dans le Morvan, à la limite de la Nièvre, de la Côte-d'Or et de la Saône-et-Loire. Ce chantier était atypique, car mené avec des chevaux. Une expérimentation mise sur pied par la coopérative forestière CFBL. Le but était de démontrer la pertinence du recours aux chevaux pour travailler sur des parcelles peu accessibles aux engins.



Suite à la loi du 2 mars 2022, les organismes professionnels – syndicats compris - et l'État travaillent pour réformer l'indemnisation du régime des calamités agricoles. Cette refonte serait basée sur différents points. Pour expliquer l'ambition de ce projet ainsi que les négociations en cours, une réunion d'information a eu lieu à Saint-Benin-d'Azy, en présence de Joël Limouzin, vice-président de la FNSEA et Daniel Barnier, préfet de la Nièvre.



À Avallon, un site de méthanisation est en cours de construction. Ce projet est mené par Christophe Rousseau et Frédéric Rauscent, agriculteurs à Domecy-sur-Cure, dont l'objectif est d'alimenter entièrement Avallon en biogaz d'ici janvier 2023, à partir de déchets organiques des locaux, traités directement sur place.

// AOÛT



La fête du charolais bat son plein à Saulieu. Trois journées dédiées à l'élevage réunissent 139 bovins et 105 ovins en concours. L'affluence est estimée à 4 000 visiteurs. Les éleveurs locaux répondent présent à l'image de la famille Guenot, de L'Huis Renaud.

L'ANNÉE 2022 EN IMAGES 2/2



Le concours ovin d'Arnay-le-Duc rassemble 320 béliers et 22 agnelles. Parmi les faits marquants de cette édition : Antoine Thibault, jeune éleveur de 27 ans installé à Jouey, réalise une jolie performance en remportant les prix de championnat et du meilleur agneau en race charollaise.



La 27e édition icaunaise de la fête de l'agriculture, organisée par le canton de Toucy des Jeunes agriculteurs de l'Yonne, s'est tenue le week-end du 27 et 28 août, à Fontaines (Plaine de Briant). Un retour gagnant après deux ans d'absence où exposants comme visiteurs étaient unanimes sur la belle organisation de l'événement.



Les Jeunes agriculteurs de Fontaine-Pontailler-Mirebeau organisent une très belle fête départementale. L'évènement attire plus de 6 000 visiteurs à Saint-Léger-Triey.



Le 30 août dernier, le tribunal judiciaire de Coutances a condamné le groupe Savencia à verser près de 26 millions d'euros aux producteurs de l'AOP Sunlait, aux termes d'un contentieux qui aura duré de nombreux mois. Une première victoire dans l'application de la loi Égalim, même si Savencia a annoncé faire appel le lendemain de cette décision, assurant que le prix moyen versé à Sunlait sur la période 2020-2021 était supérieur de 6,30 €/1 000 litres par rapport à la moyenne nationale. Le verdict de cet appel n'est pour l'heure toujours pas rendu.

// SEPTEMBRE



Les agriculteurs de la Bourgogne Franche-Comté obtiennent, en ce début de mois de septembre, une dérogation régionalisée qui leur permet, jusqu'au 12 février, de procéder à des traitements insecticides (Minecto Gold) en cas d'attaques de larves de grosses altises. Cette annonce fut un véritable soulagement pour des producteurs de colza et de moutarde qui, sans cela, songeaient sérieusement à abandonner ces cultures.



La championne du Spécial Trait Auxois de Semur se nomme Dolly d'Huilly. Cette jument de 9 ans appartient à Édouard Beurton, éleveur à Censerey.



Dans le cadre des Terres de Jim, fête nationale des Jeunes agriculteurs organisée en septembre dans le Loiret, s'est tenu le premier concours national des services de remplacement. Des équipes venues de toutes les régions se sont confrontées sur des épreuves qui représentaient le quotidien de ces agriculteurs qui remplacent des exploitants. Une belle mise en lumière pour des services qui ont fêté en 2022 leur cinquantenaire ! La Bourgogne Franche-Comté s'est classée deuxième, derrière la Nouvelle-Aquitaine.

L'ANNÉE 2022 EN IMAGES 2/2



Le lundi 12 septembre, les travailleurs sociaux du Conseil départemental ont pris part à une journée de vendanges, aux côtés de leurs bénéficiaires du RSA, dans les vignes du domaine Dauvissat, à Milly. Une journée, à laquelle était associée l'Anefa, pour mettre en avant le dispositif de cumul RSA/activités saisonnières.



Reprendre une place légitime dans les débats environnementaux, c'est tout l'objet de l'association Bourgogne Franche-Comté, lancée le 14 septembre à Bretenière, près de Dijon. La FRSEA BFC portait ce projet depuis près de deux ans, pour que le monde agricole puisse faire entendre sa voix sur les questions environnementales, et aussi pour travailler sur le retour économique que les agriculteurs sont en droit d'attendre, en rapport avec leur implication dans la protection de l'environnement. La nouvelle association est présidée par Anton Andermatt, polyculteur-éleveur en agriculture raisonnée en Saône-et-Loire.



L'inauguration des travaux du site de la Sicarev Coop à Billy-Chevannes s'est faite en présence de Nadia Sollogoub, Sénateur de la Nièvre, Jocelyn Kerleaux, directeur de la Chambre d'agriculture de la Nièvre ou encore Romaric Gobillot, éleveur, adhérent et président de la section bovine de la FDSEA. Pour rappel cette réfection et celle du site de Criens ont été financées, à hauteur de 400 000 euros, dans le cadre du Plan de relance.



Le mercredi 21 septembre, la Chambre d'agriculture de l'Yonne, dans le cadre des journées Innov'action, a organisé un après-midi chez Anaïs Sanjuan (le Jardin des vignes blanches) à Charbuy, pour la démonstration d'un robot en maraîchage.



L'ANNÉE 2022 EN IMAGES 2/2



Le Prix Spécial du Jury dans la catégorie Porc Fermier d'Auvergne Label Rouge et IGP a été remis à Éric Dulat, artisan boucher (Nevers), dans le cadre du Trophée National des Viandes d'Excellence récompensant, depuis une quinzaine d'années, l'engagement des professionnels des boucheries artisanales et de grandes et moyennes surfaces (GMS), dans une démarche de qualité Label Rouge et/ou d'IGP.



Fin septembre, la Chambre d'agriculture régionale de Bourgogne Franche-Comté organisait, dans le département de la Loire, un voyage d'étude centré sur l'avenir de l'élevage, en particulier, celui des bovins allaitants. Une soixantaine de personnes (agriculteurs, techniciens, opérateurs de la filière…) y ont participé.

// OCTOBRE



Le dimanche 2 octobre, l'association noix et noisettes de Bourgogne a organisé la première édition de la fête de la noix, dans le hameau de Chevigny (commune d'Étais-la-Sauvin), en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Une dizaine de producteurs du secteur étaient présents pour proposer leurs produits : légumes de saison, produits à base de framboise, miel, pain aux noix, produits à base de canard et de poulet, fromages, crêpes… et bien sûr des noix que les visiteurs pouvaient déguster.



Le barrage des Settons est en cours de réfection. Chantier impressionnant puisqu'il a été entièrement vidé pour les besoins des travaux. Pour rappel, cette rénovation est vouée à revoir l'étanchéité du barrage avec la pose d'une membrane en PVC.



Le mercredi 5 octobre a eu lieu l'inauguration des Jardins du Coteau, le chantier d'insertion du groupe Vitamine T, installé à Joigny.



La culture de la moutarde connaît un succès grandissant. L'association des producteurs passe de 162 à 550 adhérents, et de 4 000 à 12 000 ha de cultures pour la nouvelle campagne. Terres de Bourgogne fait le point dans son édition du 7 octobre, avec Jérôme Gervais, conseiller à la Chambre d'agriculture.



Éleveurs Engagés (accompagnés par la FDSEA 58) ont accueilli les bouchers du Leclerc de Coulanges-lès-Nevers sur l'exploitation de Nicolas Guenot (Gaec de la Place) à Vaux d'Amognes, afin d'échanger sur leurs métiers.

L'ANNÉE 2022 EN IMAGES 2/2



Lors d'un conseil d'administration organisé le 13 octobre, Interbev BFC, l'interprofession régionale Bétail et Viande, a conduit un débat sur une question aujourd'hui très importante : la possibilité de développer l'engraissement régional en élevage bovin à viande. Interbev BFC a été sollicité par le Conseil régional pour réfléchir à cette question. L'interprofession a mis en place un groupe de travail afin de définir les éléments favorisant cette activité d'engraissement.



Le prochain atelier de découpe et de transformation (avec un magasin attenant) est sorti de terre à Saint-Benin-d'Azy. À l'initiative de six producteurs, ce nouvel outil devrait entrer en activité d'ici septembre 2023.



Pour l'édition 2022 de son Ag Meet Up (qui permet à des acteurs de l'agriculture de rencontrer des entrepreneurs innovants dans leurs domaines), Agronov, pôle régional d'innovation en agroécologie avait choisi de mettre en évidence la manière dont se construit le lien entre l'univers des start-up, très technologique mais pas toujours au fait des réalités agricoles, et celui des Chambres d'agriculture ou des coopératives. Ces dernières sont des portes d'entrée vers l'agriculture pour les entrepreneurs innovants.



Afin d'accentuer la préservation de l'environnement, un comité opérationnel de lutte contre la délinquance environnementale (Colden) a été inauguré le lundi 24 octobre, porté par le préfet de l'Yonne et le procureur de la République d'Auxerre. Avec pour objectif de réunir tous les acteurs du département en lien avec l'environnement, afin de définir une politique d'action et de contrôle.



Le concours charolais de l'Auxois sud réunit 70 animaux à Créancey. Un veau appartenant au Gaec Froidurot de Jours-lès-Baigneux remporte le prix d'honneur mâle de cette édition.

// NOVEMBRE



François Hollande était en visite à Livry pour découvrir les initiatives portées par la commune, comme l'instauration d'une boulangerie et d'un espace de vente via des casiers automatiques de produits locaux. L'ancien président a également visité le quartier général de Ville à Joie et a assisté à la dernière date de la tournée nivernaise le soir même tenue dans ce lieu.



Le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture organisent la Ferme Côte-d'Or durant quatre jours à Dijon. Terres de Bourgogne, dans son Compte rendu, met à l'honneur plusieurs « pièces maîtresses » de l'évènement, dont ici Laurette Millot, Jean-Paul Fretel, Claude Monin et Jean-François Dessolin.

L'ANNÉE 2022 EN IMAGES 2/2



Le dimanche 6 novembre a eu lieu la foire Saint-Martin d'Auxerre. Comme à chaque édition depuis plus de 50 ans, l'espace agricole, organisé par la FDSEA et les Jeunes agriculteurs, a pris possession des esplanades de la place de l'Arquebuse.



Thierry Desvaux, agriculteur à la Sep de Bord, à Bligny-en-Othe et référent pour l'Yonne de l'Afdi, a assisté à la COP 27, qui s'est déroulée du 7 au 20 novembre, à Charm-el-Cheikh, en Égypte. À son retour, il s'est dit plutôt *« réconforté »* par ce qu'il a pu voir et entendre durant ce sommet mondial, en ce qui concerne la lutte contre le changement climatique.



La réforme de l'assurance récolte, qui entre en vigueur en ce début d'année aura fait l'objet de nombreux débats, échanges et réunions d'information, à partir du mois de novembre, partout en Bourgogne Franche-Comté. Il est vrai que pour les acteurs de l'assurance multirisque climatique, l'enjeu de sensibilisation des agriculteurs – en particulier les éleveurs, traditionnellement sous assurés — est majeur.



Le jeudi 10 novembre, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a organisé une matinée dans leurs vignes, à Beine, pour présenter deux outils technologiques purement icaunais, dans le cadre des journées Innov'action : le chariot électrique E'Mule de Metaviti et l'Exoviti d'RB3D.



Pas moins de 175 charolais sont en lice au concours HBC de Semur-en-Auxois. Plusieurs élevages se distinguent, à l'image du Gaec des Granges de Vesvres, grand prix d'honneur mâle adulte avec son taureau Oracle.



Marc Fesneau, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a fait une visite dans l'Yonne et en Côte-d'Or le 19 novembre. Dans chacun des départements, il a pu rencontrer les présidents de Chambres d'agriculture et des FDSEA 89 et 21 afin d'aborder les préoccupations du milieu agricole. Il a été interpellé sur des problématiques locales : moutarde, cassis, zones intermédiaires, contraintes de la Pac, gestion de l'eau. Marc Fesneau s'est aussi rendu à la vente des vins des Hospices de Beaune.



Le Lely Astronaut fêtait son 30e anniversaire lors d'une porte ouverte organisée à Urzy (chez Gaëtan Brague). Pour rappel, cet outil fut dévoilé aux Pays-Bas en 1992 et mis sur le marché en 1995. Il sera le premier robot de traite entièrement automatisé au monde à être commercialisé.

L'ANNÉE 2022 EN IMAGES 2/2



Francis Taupin tire sa révérence à la présidence du GDS 58 pour laisser sa place à Bertrand Léger. Il occupait ce poste depuis 2014.



Le 28 novembre au Conseil régional de BFC, à Dijon, la Chambre régionale d'agriculture a présenté sa Stratégie 2040 : une démarche, qui va se poursuivre jusqu'en juin et destinée à faire émerger les pistes de réflexion permettant de définir ce que devrait être l'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, dans moins de vingt ans. Un travail ambitieux, en réponse à une demande du Conseil régional qui a fait de l'agriculture, à côté de l'industrie automobile, l'un des axes principaux du développement économique.

// DÉCEMBRE



L'association Femmes Égalité Emploi (FETE) organisait la deuxième édition du forum « Mix & Match 58 » entièrement à destination des femmes. Le but de ce dernier est de surmonter les préjugés de genre dans le monde professionnel notamment pour l'industrie et l'agriculture. Chantal Pelletier, agricultrice installée et venue partager son expérience professionnelle durant le forum insiste : *« Les femmes ont leur place partout, et il est grand temps que cela se sache et soit accepté par tous »*.



Le vendredi 2 décembre ont eu lieu les assises de l'agrivoltaïsme, organisées par la FFPA (fédération française des producteurs agrivoltaïques), à Auxerre. L'objectif était de mettre l'agrivoltaïsme au centre des discussions, à travers des projets qui font de l'agriculture le centre de leurs projets.



Julien Pané, éleveur à Dampierre-en-Montagne, succède à Hubert Mony à la présidence du syndicat d'élevage ovin. Les deux Côte-d'oriens évoquent l'actualité ovine et le rôle du syndicat dans notre édition du 2 décembre. Hubert Mony, éleveur à Francheville, dresse le bilan de ses 16 années de présidence.



L'opération nationale d'abandon simplifié des armes, organisée par le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer et pilotée par le SCAE (service central des armes et explosifs) a eu lieu du vendredi 25 novembre au vendredi 2 décembre. Cette opération, qui est une première dans l'hexagone, est une réussite avec plus de 150 000 armes abandonnées, dont 1 000 dans l'Yonne.



Photo : FDSEA 58

La FDSEA et les JA de la Nièvre organisaient une rencontre dans le Morvan (notamment sur l'exploitation de Denis Lauferon à Blismes) avec le Préfet de la Nièvre, Daniel Barnier, la Direction départementale des Territoires (représentée par Marc Séverac, directeur adjoint, et Mathieu Dourthe, chef du service eau, forêt, biodiversité) et le Parc Régional du Morvan afin d'aborder divers sujets dont la réglementation sur les cours d'eau ainsi que sur les zones humides. Le préfet s'est notamment engagé à établir, en partenariat avec la profession et les services administratifs, une doctrine en vue de simplifier et de se donner un cadre sur l'application de ces réglementations.

// ENSEIGNEMENT

La Grèce, terre de formation

Une vingtaine d'élèves STAV du Legta de Challuy a effectué un voyage pédagogique en Grèce du 8 au 15 octobre. Pour certains, il a été prolongé par un stage en exploitation, de deux semaines.



Enzo Bracon.

Enzo, Alex-Anne, Quentin et Clément durant leur stage en exploitation, en Grèce.



Sonia Mathiaud

Sonia pendant son stage en Grèce.



Karèle Bruet

Outre Olympie (ici en photo), les élèves ont pu découvrir l'Acropole ou encore l'Isthme de Corinthe.

« Partir à l'étranger permet d'acquérir une certaine ouverture d'esprit nécessaire pour entrevoir de nouvelles perspectives professionnelles » souligne Karèle Bruet, professeure d'espagnol au Legta de Challuy, à l'origine du voyage pédagogique de fin d'études organisé en Grèce pour une vingtaine d'élèves de STAV suivi, pour huit d'entre eux, d'un stage en exploitation ou entreprise.

Préparation et visites

Afin de préparer ce voyage, le Legta de Challuy s'est mis en relation avec un organisme local, Copae Ilis : *« Cet organisme d'échanges européens nous a aidés à fixer les visites et les contacts pour les stages. De plus, durant le voyage, les élèves ont eu des cours de Grec, avec l'organisme, afin d'avoir le vocabulaire de base pour ne pas être complètement perdus et qu'ils puissent s'intégrer à la vie locale »*. Si la langue peut apparaître comme une barrière, les élèves soulignent, quant à eux : *« Lorsque nous sommes dans un pays étranger, l'anglais devient la langue universelle. Peu importe notre niveau d'expression, le principal est de communiquer et nous avons tous réussi à nous faire comprendre ! »*. Pour le programme, il était réparti entre les découvertes culturelles, l'engagement civique et les moments de détente. Ainsi, ils ont pu visiter l'Isthme, le Canal de Corinthe, le musée archéologique de Patras, le château de Chlemousti, le musée de l'Acropole ou encore l'Acropole. Outre ces sorties, les élèves ont été accueillis dans des exploitations locales en maraîchage/horticulture et bovins/caprins pour des visites.

Qu'en retenir ?

De manière générale, les élèves ont apprécié les soirées passées tous ensemble, comme un moment de création de liens entre eux. En sus, tous saluent une expérience enrichissante à tous points de vue, avec la découverte d'un pays étranger, de sa culture, ses pratiques agricoles ou encore de la façon d'y vivre.

Afin que le voyage soit complet, quelques élèves ont pu réaliser deux semaines de stage dans une exploitation d'ovins laitiers, de bovins laits/ caprins, une clinique vétérinaire ou encore dans l'organisme d'échanges Copae Ilis. Pour les huit élèves ayant fait ces deux semaines supplémentaires, ils indiquent avoir pu *« faire preuve d'adaptabilité et de compréhension afin de découvrir d'autres pratiques que celles connues en France. Cela a d'ailleurs fait éclore des réflexions sur nos pratiques, et nous espérons les aborder avec nos professeurs de technique. Cette expérience nous a poussés à sortir de notre zone de confort ; à refaire ! »*.

Désir de repartir

Ce voyage a donc insufflé des envies d'évasion pour la majorité des élèves. En effet, Lazare Blandin voudrait partir en Amérique du Sud, Ruben Boode et Titouan Favrot au Canada, Tiziana Claude en Angleterre, Quentin Larue en Australie, Amérique du Nord ou encore en Suisse, Margaux Piette en Italie… Pour Enzo Bracon, même s'il n'a pas d'endroit précis en tête, il s'exclame : *« Je veux juste repartir à l'étranger afin de découvrir de nouveaux pays pour continuer à pratiquer l'anglais et progresser »*.

Karèle Bruet conclut : *« ce voyage pédagogique et les stages qui ont suivi ont montré qu'une initiative de ce type était bénéfique, à divers niveaux, pour les élèves. Nous espérons grandement pouvoir redonner cette possibilité aux futures promotions. S'ouvrir au monde est un atout indéniable dans la construction de ces jeunes adultes ; il ne faut pas négliger cet aspect de l'enseignement »*.

Chloé Monget

Les participants

Les élèves ayant participé au voyage sont : Lazare Blandin, Boode Ruben, Charlotte Braquehais, Dorian Dagouneau, Titouan Favrot, Maëlys Jouvet, Mahias Lefèbure, Nathan Maillault, Bastien Maitre, Coline Prud'Hon, Thomas Rouillère, Stanislas Vaurs. En plus, il faut compter leurs camardes qui ont effectué les stages en exploitation après ledit voyage : Enzo Bracon, Tiziana Claude, Clément Joly, Quentin Larue, Sonia Mathiaud, Margaux Piette, Alex-Anne Rochet Cendre, Chloé Salle. Tout le groupe fut accompagné par les enseignants : Karèle Bruet, Alban Ledey, Isabelle Guyot et Mathieu Rodriguez.

Engagement civique

Afin de s'intégrer dans la vie locale, le 28 octobre les élèves ont procédé au nettoyage de la plage de Boukas de la municipalité de Pinios. Cette action a d'ailleurs été mise en avant dans la presse locale. Karèle Bruet insiste : *« il était important pour les organisateurs ainsi que pour les élèves de participer à une action forte. Le nettoyage d'une plage représente l'engagement des jeunes pour la protection d'un environnement particulier et il est nécessaire de rendre hommage à cet intérêt qu'ils portent à ce qui les entoure ».*

// EN BREF

MFR
Une exposition photo sur les évolutions de l'agriculture

Le vendredi 16 décembre était présentée une exposition photo, à la MFR de Villevallier, réalisée par les élèves de la formation Bac Pro CGEA. Celle-ci consistait à présenter l'agriculture à travers la photographie, des années 1930 à aujourd'hui, en pointant ces évolutions.

Cette exposition photo a été faite dans le cadre d'un CCF (contrôle en cours de formation) des stagiaires/ apprentis de la MFR. Ces derniers devaient répondre à la capacité d'utiliser des techniques et des références littéraires, culturelles ou artistiques pour s'exprimer.

Les jeunes ont présenté, lors de cette exposition, leur réflexion et leur fanzine expliquant la réflexion de ce travail. Chaque jeune était évalué sur sa présentation orale qui représentait 50 % de la note.

C. L.



MFR de Villevallier

Tour à tour, les élèves ont présenté des illustrations mettant en avant l'évolution de l'agriculture, des années 30 à aujourd'hui.

// EMPLOI

89

Une année bien remplie pour l'Anefa

Cette année encore, l'Anefa Yonne a été moteur dans le milieu de l'emploi agricole et viticole du département, à travers plusieurs actions menées, dont quelques nouveautés.

Pour France Lahutte, animatrice Anefa Yonne, le fait marquant de cette année 2022, pour la structure, « *c'est l'organisation du salon Agriviti à Tonnerre nommé « l'Agriviti, c'est du Tonnerre », qui a eu lieu le 11 mai* ».

Lors de ce salon, organisé avec le Pôle emploi de Tonnerre, « *avec qui nous avons de très bonnes relations et avec qui nous travaillons bien, nous avons décliné la convention nationale de Pôle emploi avec la CPRE (commission paritaire régionale pour l'emploi), l'Anefa, la FDSEA, les JA et la Chambre d'agriculture. Une convention qui nous lie pour assurer la promotion des métiers, des formations et l'installation en agriculture. C'est grâce à cela que l'on mène des actions communes* », précise France Lahutte. Pour 2023, l'objectif principal est de dupliquer ce salon dans l'Auxerrois. Cela devrait avoir lieu au printemps.

Cette année, l'Anefa Yonne a également participé à une dizaine de forums pour l'emploi, à destination de tous les publics : des demandeurs d'emploi, des personnes en insertion, des jeunes scolarisés. « *On a aussi participé à des événements grand public comme Fermes et caves ouvertes et la Foire Saint-Martin, sur l'espace agricole (deux événements organisés par la FDSEA de l'Yonne)* ».

Aussi, l'Anefa a organisé deux visites d'exploitation, « *dont une au cœur d'Auxerre, au Clos de la chaînette (l'autre au domaine Dampt à Collan) où on a réuni des demandeurs d'emploi, des bénéficiaires du RSA et des prescripteurs de l'emploi comme la Mission locale et le Conseil départemental* ».

Une nouvelle formation taille de la vigne

Autre action menée : l'ouverture du cumul RSA/salaire saisonnier, sur les travaux agricoles. « *Ce dispositif existe déjà depuis trois ans pour les vendanges. Cette année, on a réussi à l'ouvrir pour la première fois à l'agriculture. Il faut préciser que l'agriculture dans son ensemble est la seule branche professionnelle à obtenir cette dérogation en France* », assure France Lahutte.

Dans le cadre de cette action, une journée vendanges a été organisée le 12 septembre, en partenariat avec le Conseil départemental, au domaine Dauvissat à Milly, « *où les conseillers en insertion ont pu se rendre compte de la tâche de ce qu'étaient les vendanges en accompagnant les bénéficiaires du RSA avec qui ils ont travaillé toute la journée* ».

Enfin, l'une des réussites de l'année est la mise en place de la formation taille de la vigne, sous forme de POEI (préparation opérationnelle à l'emploi en individuel). Une formation sur 22 jours, dans les vignes, dont 9 jours de stage en entreprise, en partenariats avec AVE 89, PSAV et le Moulin de Vaudon, et intégralement financée par Pôle emploi. « *Le bilan de cette formation est positif, il correspond aux nouveaux profils de demandeurs d'emploi que l'on a actuellement* », confie l'animatrice emploi. « *L'intérêt de la formation était de présenter les différentes tailles que l'on peut trouver dans le Chablisien et le Grand Auxerrois* ». Une formation qui devrait être renouvelée en 2023. À noter que les stagiaires étaient assurés d'avoir un contrat de 12 mois minimum en CDD ou un CDI à l'issue de la formation.

Outre ces événements, l'Anefa Yonne a poursuivi ses interventions auprès des demandeurs d'emploi, du grand public, son accompagnement auprès des employeurs, la recherche de candidats, son accompagnement dans les aides à l'embauche, ainsi que le suivi des formations dans les entreprises.



L'organisation du salon emploi de Tonnerre est l'un des fait marquants de l'année pour l'Anefa Yonne.

Christopher Levé

// FORUM « MIX & MATCH 58 »

58

Les femmes ont leur place

Le 1er décembre, au Palais Ducal à Nevers, l'association Femmes Égalité Emploi (FETE) organisait la deuxième édition du forum « Mix & Match 58 » à destination des femmes. Un moment privilégié pour surmonter les préjugés du monde professionnel.

« *L'accès aux droits par les femmes date de 80 ans environ, et pour la mixité professionnelle, cela est assez récent puisque les acteurs s'y intéressent depuis environ 30 ans. Ramené à l'échelle de l'humanité, ce temps semble court, mais les choses avancent* » souligne Sophie Lavisse, chargée de mission pour Femmes Égalité Emploi (FETE), association organisatrice du forum « Mix & Match 58 » qui s'est tenu le 1er décembre au Palais Ducal à Nevers.

Réinventer son monde

Au total 21 stands, étaient installés pour accueillir les visiteuses. Entre les métiers de l'industrie, de l'agriculture ou encore les centres de formations, le but de ce forum était simple pour Sophie Lavisse : « *Il faut surmonter les préjugés sur certaines professions. Ceux-ci prennent leurs racines à la fois chez les entreprises, l'entourage masculin des femmes, mais aussi chez ces dernières. Souvent, elles ne sentent pas capables, pensent que ces métiers ne sont pas faits pour elles ; alors que bien au contraire ils peuvent correspondre à leurs attentes. Cette autocensure doit tomber et cela passe notamment par la visibilité de modèles dans ces domaines. Les médias, en tous genres, ont donc un rôle à jouer* ».

Évolution des tâches

Chantal Pelletier, agricultrice installée et venue partager son expérience professionnelle, rebondit : « *la majorité du temps, les femmes qui s'intéressent aux professions agricoles ou de l'industrie pensent qu'elles n'auront pas la force de le faire. Or, elles peuvent leur apporter tellement. Elles ont une approche différente de celles des hommes, et vont contourner les problématiques pour trouver des solutions innovantes* ».

Magalie Bernard, animatrice du service de remplacement et du groupement employeurs 58, souligne : « *les métiers agricoles, ou ceux de l'industrie, ont énormément évolué. Ils ne requièrent notamment plus autant de force physique qu'avant. De ce fait, ils deviennent des horizons à envisager, professionnellement parlant, pour la gent féminine* ».

Chantal Pelletier indique aussi : « *Outre l'évolution du matériel, et donc des tâches, je pense que les mentalités ont également changé chez les agriculteurs masculins. Mais, il reste encore du travail à faire auprès du public féminin pour leur faire oublier l'image de l'exploitant avec sa fourche* ».

Cultiver sa vie

Pour elle, l'agriculture et les professions qu'elle regroupe, ont tout à offrir : « *Par exemple, pour la vie de famille, cela leur offre une certaine liberté ou encore une souplesse que l'on ne trouve nulle part ailleurs. Il y a aussi une autonomie tacite, qui permet de s'organiser comme bon nous semble sans jugement, ce qui peut être un véritable souffle d'air pour certaines personnes se sentant enfermées. Dans ce métier, on fait confiance, lorsque l'on voit que la personne est compétente et intéressée peu importe les diplômes ! D'ailleurs, il est bon de rappeler que dans certains cas, les diplômes ne sont pas indispensables pour une installation – ce qui en rassure quelques-unes – tout le monde est capable si l'envie est là. Les femmes ont leur place partout, et il est grand temps que cela se sache et soit accepté par tous* ».

Chloé Monget

Renseignements : https://fr-fr.facebook.com/FETE.Egapro/



Sophie Lavisse, chargée de mission pour FETE pour la Nièvre, accueillait les visiteurs lors du forum « Mix & Match 58 ».

TABLEAU DE BORD

Calcul de la retraite sur les 25 meilleures années, ce que cela va changer pour les futurs retraités

Le 1er décembre 2022, la proposition de loi portée par Julien Dive (LR-Aisne) visant à calculer la retraite des non-salariés agricoles sur leurs 25 meilleures années de carrière, a été adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale. Cette décision historique était attendue depuis de nombreuses années par la FNSEA qui se bat depuis 20 ans pour une équité de traitement des agriculteurs en matière de calcul des retraites. Pour bien se rendre compte de l'intérêt de cette loi, la SNAE (Section nationale des Anciens Exploitants) a réalisé un calcul permettant de comparer le montant de la retraite de base que percevrait un chef d'exploitation aujourd'hui en activité qui sera en retraite en 2026.

En effet si cette loi est adoptée par le Sénat elle ne sera mise en place qu'à partir du 1er janvier 2026. Cette simulation permet de comprendre ce que pourrait être la retraite de base calculée sur les 25 meilleures années (version 2026), par rapport à la version actuelle (2023) à partir de l'exemple d'un agriculteur appelé « Régis ».

Plus de 100 € supplémentaires gagnés par mois

Avec un calcul sur les seules 25 meilleures années de carrière, on peut retirer les 17 plus mauvaises années (en gras) puis diviser par 25 et multiplier par 42 pour proratiser le résultat en utilisant le nombre de points acquis :

1980 : 30 points	**1987 : 30 points**	1994 : 40 points	**2001 : 30 points**	2008 : 50 points	2015 : 60 points
1981 : 35 points	1988 : 40 points	1995 : 50 points	2002 : 40 points	2009 : 60 points	2016 : 60 points
1982 : 40 points	1989 : 60 points	1996 : 60 points	2003 : 50 points	**2010 : 35 points**	**2017 : 30 points**
1983 : 30 points	**1990 : 30 points**	**1997 : 30 points**	2004 : 60 points	**2011 : 30 points**	**2018 : 35 points**
1984 : 35 points	**1991 : 30 points**	1998 : 40 points	2005 : 60 points	2012 : 40 points	**2019 : 35 points**
1985 : 50 points	**1992 : 35 points**	1999 : 50 points	2006 : 40 points	2013 : 60 points	**2020 : 35 points**
1986 : 60 points	1993 : 40 points	2000 : 60 points	2007 : 50 points	**2014 : 35 points**	2021 : 50 points

Avec le système actuel le total de points acquis par Régis est de 1 820 points sur 42 ans, soit 43,33 points par année en moyenne. Avec la version 2026, les 17 plus mauvaises années ont été retirées dont 9 années à 30 points et 8 années à 35 points soit 550 points.

Le total de points acquis par Régis, si on ne tient compte que des 25 meilleures années est de 1 270 points, on obtient alors un prorata de 2133,60 points (1 270 points / 25 = 50,8 points x 42), soit 313 points de plus que sur une carrière complète.

Par conséquent, pour une carrière complète, Régis aurait perçu : 1 820 x 0,3525* = 641,55 € / mois. Alors qu'il percevra, avec les 25 meilleures années : 751,88 € / mois (2 133 x 0,3525*).

Soit un écart de 110,33 € de plus par mois avec les 25 meilleures années ce qui est significatif.

Merci au réseau des FRSEA, FDSEA, SRAE, SDAE qui se sont mobilisées sans relâche pendant toutes ces années pour faire avancer ce projet de loi dont tous les chefs d'exploitations agricoles bénéficieront et qui continuent à rester mobilisées sur la réforme des retraites pour défendre celles des agriculteurs et agricultrices.

Hélène Hertgen,
coordinatrice nationale SNAE

**: valeur du point au moment de calcul décembre 2022*

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// C'est moi le patron ! Comptabilité et gestion d'entreprise

• 10 janvier

À Bretenière

Émeline RICHARD - 03 80 68 66 55
emeline.richard@cote-dor.chambagri.fr

// Problèmes locomoteurs des bovins : les prévenir et les corriger

• 12 janvier

À Pouilly-en-Auxois, en partenariat avec le GDS 21

Inscription : Virginie Pabiou, 03 80 68 67 35, virginie.pabiou.gds21@reseaugds.com

NIÈVRE

// BEA Bien-Être Animal

• jeudi 12 janvier 2023

Le centre de formation de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre vous propose de suivre la formation BEA Bien-Être Animal pour les élevages de porcs et de volailles : « Je suis référent Bien-être animal : en quoi cela consiste-t-il ? » Une formation d'une journée + 2 heures de module à distance qui aura lieu le 12 janvier 2023 à Nevers.

Renseignements et inscriptions : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – Centre de formation - 03 86 93 40 37

YONNE

// MesParcelles : solution internet pour piloter mes vignes

• Mardi 10 janvier (le matin) et mardi 17 janvier (la journée)

À Auxerre.

Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18.

// La gestion de l'azote en AB

• Jeudi 12 janvier

À Auxerre.

Contact : Marjorie Lautier au 06 77 75 30 28.

// Serein face aux évolutions réglementaires avec MesParcelles

• Jeudi 12 janvier

À Auxerre.

Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Réunions d'information de la Chambre d'agriculture

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise des réunions d'information à l'attention des agriculteurs. Les thèmes abordés seront les suivants :

- PAC : présentation commune avec la DDT des nouvelles règles, les points de vigilance, quelques simulations économiques, le PSN
- Assurance climatique
- Prédateurs : position de la profession et moyens mis à disposition par l'État
- Conseil stratégique phytosanitaire
- Dossiers à enjeux locaux

Les deux premières de ces réunions se tiendront :

- mercredi 11 janvier à 14 h, à Marcilly-sur-Tille, salle des Petits ormeaux, rue de la Planchotte.
- vendredi 13 janvier à 14 h, à Pouilly-en-Auxois, salle polyvalente 404, espace Jean-Claude Patriarche.

YONNE

// Réunion MesParcelles

• Mercredi 11 janvier

À 9 h 30, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Maillot (pour les abonnés MesParcelles).

Contact : Chambre d'agriculture de l'Yonne au 03 86 94 22 22.

// Assemblée cantonale FDSEA (Cruzy-le-Châtel/Tonnerre/Noyers-sur-Serein/Ancy-le-Franc)

• Mercredi 11 janvier

À 14 heures (lieu à déterminer).

Contact : FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

// Assemblée cantonale FDSEA (Chéroy)

• Jeudi 12 janvier

À 14 heures (lieu à déterminer).

Contact : FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 puis en mai 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC. La valeur du SMIC horaire brut est passée de 10,57 € en janvier à 10,85 € en mai 2022.

Par avenant du 15 juin 2022 l'intégralité de la grille des salaires a une nouvelle fois été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation. Cette grille sera applicable à tous à compter du 1er septembre 2022 suite à la parution de l'arrêté d'extension du 3 août 2022.

Par ailleurs, pour s'adapter aux effets de l'inflation, le montant du SMIC a de nouveau été augmenté. Ainsi, à partir du 1er août 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10,85 € à 11,07 €. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 2 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1 et 2, dont le montant actuel est inférieur à 11,07 € doivent être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficients d'emploi de 9 à 16). Il est probable que la grille en entier soit encore une fois revue par la commission nationale de négociation.

Aussi à compter du 1er août 2022 les deux premiers paliers sont portés à 11,07 € et à partir du 1er septembre 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,07
12 - 16	2	11,07
17 - 24	3	11,11
25 - 35	4	11,35
36 - 51	5	11,88
52 - 73	6	12,47
74 - 104	7	13,21
105 - 143	8	14,16
144 - 196	9	15,34
197 - 270	10	17,02
271 - 399	11	19,36
400	12	22,15

Service emploi FDSEA21, FDSEA58, FDSEA89

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.

Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.

Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 110,26 (indice 2022)}}{\text{106,48 (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

02 Janvier 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : semaine de rentrée avec recherche d'animaux par les abatteurs, et une certaine fermeté dans les prix.

Bovins maigres : reprise d'activité, cours reconduits

POLITIQUES

1er janvier 2023 : mise en œuvre de la nouvelle PAC.
La période de déclaration des **aides couplées bovines**, désormais « aide à l'UGB de plus de 16 mois » est ouverte. Dans la déclaration, peu d'évolutions a priori… mais dans le calcul, ce seront les UGB présentes 6 mois après la déclaration (et ayant alors plus de 16 mois) qui seront éligibles. La réforme voit aussi la mise en place de l'écorégime, nouvelle aide, qui dépend de votre assolement. → Rdv sur TelePAC.

SANITAIRE

En 2023, s'applique la baisse prévue sur la **cotisation éleveur d'ATM Ruminants** (ATM Ruminants est l'association en charge de l'organisation et du financement de l'équarrissage des animaux trouvés morts dans les élevages).
La baisse de cotisation est de 10% pour passer à 1,01 € HT par UBE (Unité de bétail Equarrissage) cette année et en 2024. Cette baisse fait suite à la réduction de 3% qui s'était observée en 2022.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Au 1er janvier 2023, conformément aux dispositions prévues par la loi Egalim2, la contractualisation devient obligatoire pour toute vente de bovins laitiers. Une exemption (stipulé par un décret d'application générale en date du 26 décembre 2022) concerne les producteurs réalisant un chiffre d'affaire annuel inférieur à 10.000 euros pour un produit agricole considéré.

FOCUS

2023 : l'expérimentation « **encadrement des promotions et relèvement du Seuil de Revente à Perte (SRP)** » mise en place par la loi EGALIM1 s'arrêtera au 15 avril. Dans la perspective de rencontres avec vos parlementaires, n'hésitez pas à remonter la nécessité de maintien de ces 2 mesures, en appuyant la Proposition de loi (PPL) portée par le député F. Descrozailles, qui sera examinée le 11 janvier en Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale.

REGION

1er janvier 2023 : mise en place de **nouvelles conditions pour l'appui financier par les Comités Régionaux INTERBEV à des animations en points de vente en GMS.** Il sera lié à la valorisation de viandes dont les démarches sont contractualisées. Le Label Rouge suivra d'ailleurs les mêmes conditions! La FNB invite les Sections Bovines qui ont sur leur territoire des démarches répondant à ces critères, valorisant le revenu des producteurs, à faire demande d'appui auprès du CRI.

FAIT DE LA SEMAINE

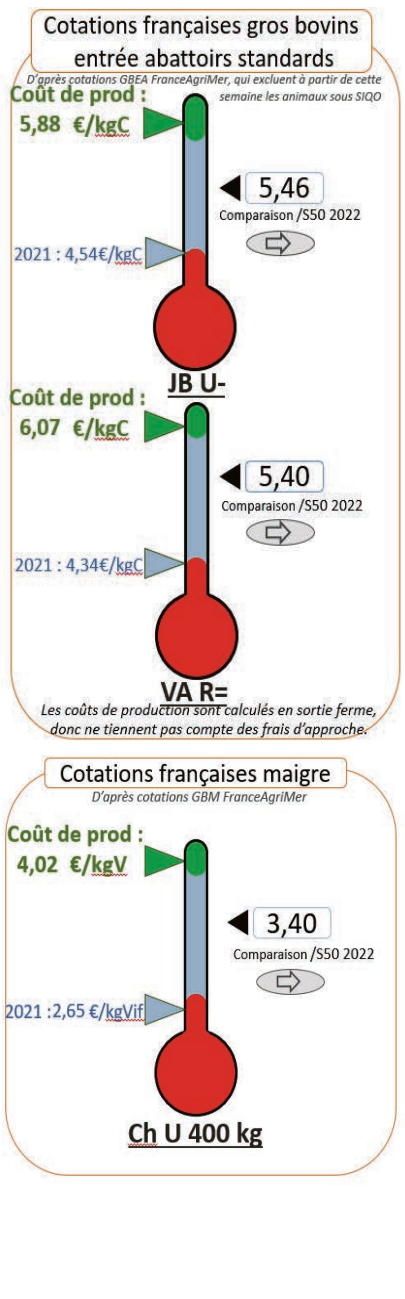
1er janvier 2023 : application du **nouveau dispositif de gestion des risques climatiques,** fondé sur la complémentarité entre assurance et Etat pour toutes les productions, selon l'ampleur de la perte. Concernant les prairies, cette réforme acte la fin des calamités agricoles. !
Le dispositif sera désormais basé sur une référence historique courte (moyenne sur 3 ans ou sur 5 ans olympiques) et reposera sur une détection des pertes par les indices-satellite.

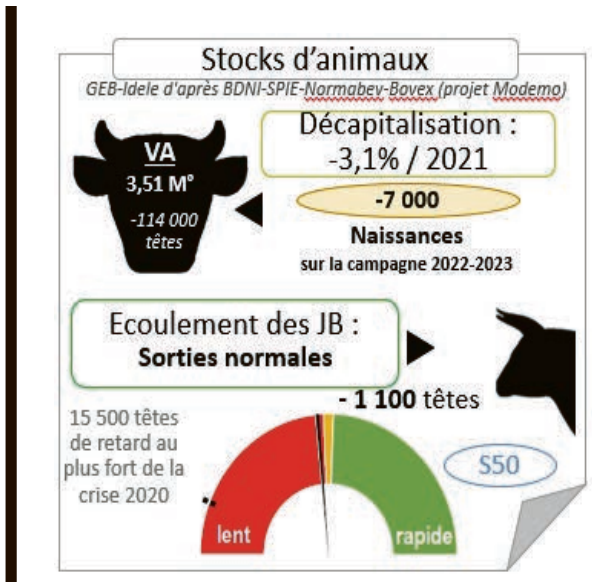
CHIFFRE DE LA SEMAINE

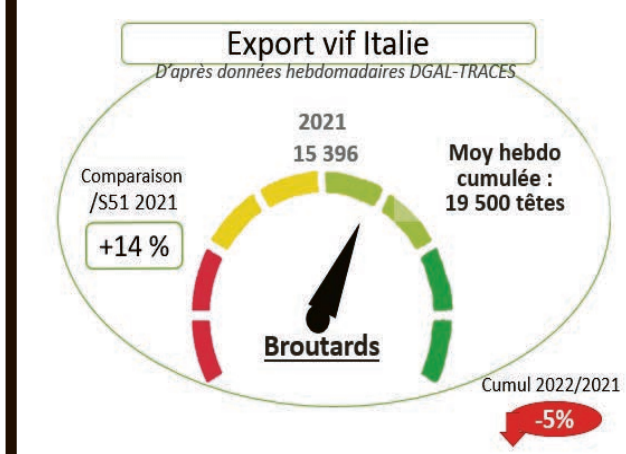
1/3

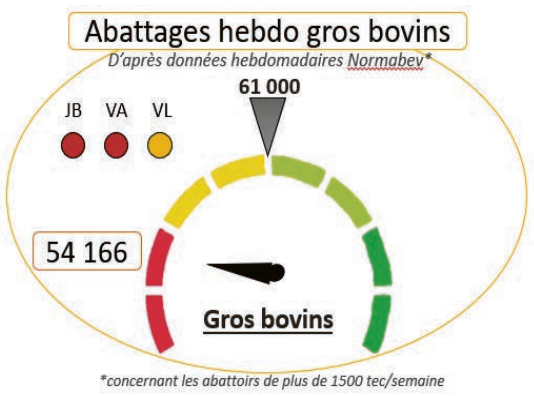
des exploitants de plus de 60 ans ne savent pas ce que deviendra leur exploitation dans les 3 prochaines années, et n'ont pas identifié de repreneurs. 2023 est donc aussi une année charnière concernant le **renouvellement des générations** ! Avec en ligne de mire, la mise en œuvre de la nouvelle Loi d'Orientation Agricole ! La FNB répondra présente à ce grand enjeu !

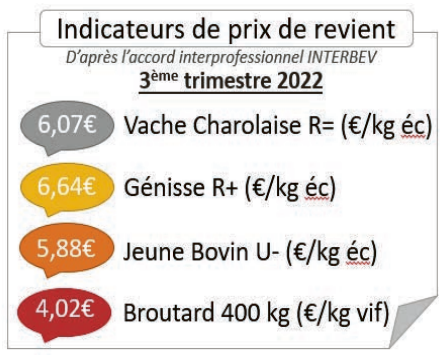
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

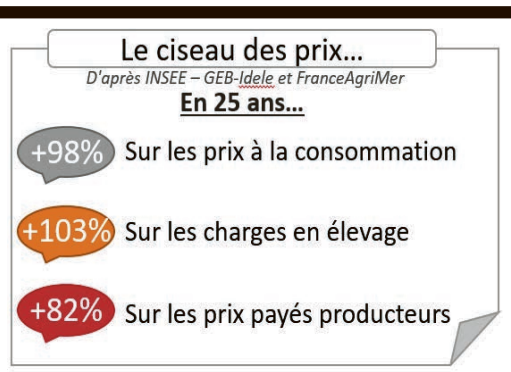












TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 01

du 2 au 8 janvier 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les apports sont très modestes cette semaine avec encore des marchés fermés. Les acheteurs sont peu nombreux également ; les exportations n'ont pas repris. Les usagers présents jouent le jeu. Les ventes sont fluides à des cours globalement reconduits en attendant la pleine reprise.

Gros bovins maigres : Les acheteurs sont davantage mobilisés qu'en broutards avec des besoins réguliers malgré peu de volume. Les tarifs sont fermes.

Boucherie : Le commerce est très calme en cette semaine de rentrée et n'est pas représentatif. Les cours sont reconduits en toutes races et catégories pour information, en attendant une vraie tendance la semaine prochaine.

Veaux : Les cours sont stables avec toujours des difficultés dans la marchandise légère, compliquée à placer. C'est un peu plus actif en veaux qualitatifs avec quelques plus-values. En veaux gras, le commerce se réactive à la faveur de présentations de qualité.

Ovins : Les acheteurs sont mobilisés en agneaux comme en agnelets. Les ventes sont rapides à des tarifs facilement reconduits. Le commerce est régulier en brebis.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièce toute marque tout état.
✆ 07 49 88 65 13

26 - Vends Fendt 209 V Vario 750 heures.
✆ 06.23.39.37.33

26 - Vends chaines de déneigement pour tracteur 14x9x24 et 16x9x34 + plateaux bois tilleul saule.
✆ 06 80 07 38 98

38 - Vends tracteur Valtra N101 4RM relevage avant 7050 heures année 2008 4 pneus neuf.
✆ 06 72 15 40 26

55 - Cherche cabine pour tracteur Soméca 750 ou 670.
✆ 06 49 37 24 35

63 - Vends tracteur Valtra N82 année 2011 + tracteur New Holland T4 année 2016.
✆ 06 71 54 68 40

Travail du sol

38 - Vends herse 4,50m état neuf 2150 euros.
✆ 04 76 64 54 40

69 - Vends lame niveleuse 2 m. Dévoys, herse 4 éléments, cultivateur 2.50 m 11 dents, cultivateur Nivon 11 dents extensible, le tout bon état
✆ 04 78 81 85 79 HR

Arbo-viti

71 - Vends pressoir bois à cliquet, 2-3 pièces, bon état, cote 1,40 grille, 1,05 diam., près Mâcon.
✆ 06 84 54 62 66

Irrigation

19 - Recherche supports buses pour pulvérisateur Puljet.
✆ 06 68 95 93 16

Forestiers

01 - Vends remorque forestière Boggie 10T de charge grue 7m tbé + recherche roues complètes 12-4-36 ou 13-6-36.
✆ 04 72 25 75 81 HR

Divers

01 - Vends désileuse Gyrax 1,7 m3 année 2013 + une coupe d'acacia sur pied à Saint Benigne.
✆ 06 19 73 37 80

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (5101)
✆ 06 30 11 59 25

38 - Vends fendeuse 14 tonnes avec cardans presse John Deere 336 élévateur Richon tapis 9 mètres scie à ruban le tout en bon état.
✆ 06 81 62 15 57

38 - Vends épandeur 6T500 PTAC Deguillaume TBE année 2005 hérisson horizontale.
✆ 06 30 52 99 57

38 - Vends 1 pneu 650 75 32 Trelleborg TM 2000 fait 50ha 1500 euros HT Jumelage 15 5 38 400 euros.
✆ 06 78 52 42 14

38 - Vends comb doublet reccord 3m port. à court Paker diam 400 3 rangs de dents lame nivel. av 10 dents P 1400kg; remorque élévatrice tabac-fruits L5m l2.05 60 tuy. allu 6m T liscop.
✆ 04 74 84 72 44

38 - Vends broyeur à végétaux électrique forte puissance 180€ fixé sur châssis métallique. câble triphasé 20m. marque rené toy année 1989. peu servi. cause retraite.
✆ 06 84 99 55 84

38 - Vends pirouette 6m80 moteur électrique pompe à eau de surface réservoir 80L.
✆ 06 70 24 56 64

42 - Vends presse enrubanneuse Class 255 RC + MPS pneu 550 4l 2255 chaine 2 ans + dents Pik up graissage centralisé, bien entretenue.
✆ 06 77 98 91 74

57 - Vends vêleuse 2 silos, 2 silos, 5 t, moulin à farine avec silo, 2 auges, 5 m épandeur, 8,5 t, lame à neige.
✆ 03 87 02 13 93

67 - Cherche pompe à injection ou moteur avec la pompe pour vieux tracteur Cormick international FU 237 D de 1958 utility. Vends occas. laveuse d'asperge 6m et laveuse électronique Hermeler et laveuse calibreuse Delp - Pulvé Platz asperge 3r avec pendillards - Ventilateur pour séchage oignon et peseuse avec bande transporteuse 1-5 kg. Cowercrop 8 disques lourd 1,1m - scarificateur 1m extensible hydrau avec soc butteur et débutteur et scarificateur double rangs spécial asperge (avec cadre surélevé pour buttes) - Semoir pneumatique légumes 4 rgs et 6 rgs.
✆ 06 14 36 28 98

67 - Mat neufs Heuling desherbeur - destolonneuse brosses rotatives pour buttes fraise - Griffes asperge (hors 67-68-57) et plant frigo fraise Mazzzoni - Plastique asperge N/B et transparent à poches 1,4 - 2 - 4 - 5m et antibuée 1,7m et plastique tunnel 180my 6 et plus.Dispositif 3 buses pour 3 buttes de fraisiers (repliable) - Eplucheuse occasion Hepro pour asperge - Stand de vente kiosque équipé en forme de fraise.
✆ 06 14 36 28 98

69 - Vends évacuateur «va et vient» de marque Maury Curétable avec rail à gauche de 28 m., entrainement par moteur et vérin hydraulique. Bon état. Prix à débattre.
✆ 06 11 14 78 73

71 - Vends dérouleuse Suire, bras de chargement, tracteur JD 3050, 4x4, semoir engrais Kuhn.
✆ 06 74 09 49 89

Elevage

38 - Cause cessation vend matériel fromagerie et tuerie volaille + salle de traite 1x5.
✆ 06 22 00 59 57

58 - Vends 6 cornadis 10 places, 5 m., - 2 cornadis 6 places, 4.20 m., - 8 cornadis 3.75 m., 5 places, - 2 cornadis 3.12 m. 5 places (0103)
✆ 06 87 49 71 60

69 - VDS Tank à lait Westfalia 3000 L jauge et lavage auto de 2007 prix 4000 HT Lot cornadis veau/génisse+-barrière+por te seau 26 places 700HT
✆ 06 22 05 69 57

Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up + Dacia.
✆ 06 42 69 14 31

71 - Vends camion bétaillère Mercedes, herse de prairie, enfonce pieux, cause retraite.
✆ 03 85 25 83 76 HR

Tourisme

42 - Vends Modus diesel, 4 cv, tbe, 128 000 km, ct ok, kit dist. ok, 3 800 euros.
✆ 06 80 25 83 37

Achat-Vente

Récolte

07 - Vends pommes déclassées pour jus ou compote.
✆ 06 80 17 03 17

21 - Vends foin bio 35 tonnes, 100 €/tonne, 120 x 90, 8 ficelles (5105)
✆ 06 07 49 13 48

Fourrage

21 - Agriculteur vend foin PN, luzerne, mélange paille, départ. ou livré.
✆ 06 84 27 13 81

39 - Vends foin regain récolte 2021 et 2022 BR et rectangulaires + enrubannage 2022.
✆ 06 61 15 30 25

63 - Vends enrubannage et foin 2022 en bottes rondes.
✆ 06 71 54 68 40

69 - Vends foin 2022 haute densité et balles rondes de 2021, bonne qualité et paille d'orge. Livraison par 10 tonnes minimum.
✆ 04 74 00 30 70

69 - Echange paille contre fumier frais livré à mon domicile.
✆ 06 67 46 17 60 HR

Propriété

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Terrain

30 - Ilot de vigne en culture biologique 1,85 ha grenache noir + 1,66 ha Marselan avec parts de cave aux collines du Bourdic. Pour tout renseignement contacter la Safer.
✆ 06 42 63 23 15

Immobilier

21 - Recherche habitation même à rénover avec terrain minimum 5 ha achat, location-achat. b.w.nature@outlook.com (0105)
✆ 06 23 52 64 75

Emploi

Offre

01 - Région Pont de Vaux - Département de l'Ain - recherche bûcheron ou autre personne pour faire coupe acacia en 2 m.
✆ 06 82 07 33 68

67 - Expl. bovins lait, secteur Truchtersheim, recrute vacher (H/F) de préférence avec expérience. Sérieux/motivé/ponctuel. CDI Temps plein. Salaire selon compétences.
✆ 06 83 85 97 48

Le cabinet BRIVET – RAFFIN
Spécialiste de l'immobilier rural depuis 1968,
recherche pour sa clientèle française et européenne :
maisons de charme, châteaux, fermettes,
domaines agricoles et forestiers
Tél : 04.70.35.05.33 - *brivet-raffin.moulins@orange.fr*

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Terres de Bourgogne recrute

VOUS ÊTES AGRICULTEUR/TRICE ET CHERCHEZ UN COMPLÉMENT DE REVENUS ?

UN TÉLÉCONSEILLER (H/F)
POUR LA COMMERCIALISATION DE L'HEBDOMADAIRE

VOS QUALITÉS
- Connaissance du milieu agricole
- Aisance au téléphone
- Autonome et rigoureux

NOUS VOUS PROPOSONS
- CDD de janvier à mars - Volume horaire selon vos disponibilités
- Formation et accompagnement - Poste basé à Bretenière
- Télétravail envisageable - Rémunération à négocier

Renseignements 03 80 78 90 40
ou par mail : sgautier@terres-de-bourgogne.net

Boucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
FENDT JCB

Recrute pour son site de Ménétreux le Pitois (21)
Un TECHNICIEN AGRICOLE (H/F)
Un CHEF D'ATELIER (H/F)
Contactez-nous au **03 80 97 01 50**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

ANNONCES LÉGALES

Vos annonces légales au meilleur prix

Publiez votre annonce en quelques clics et obtenez votre attestation immédiatement.

www.agribourgogne.fr

Suivez-nous sur notre page Facebook

URGENT
recherche métallier (h/f), connaissances machines agricoles
Éts Lévêque à Saffres (21)
Contacter le 03 80 49 63 86

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)
MASSEY FERGUSON

Pour vente de matériels agricoles sur les secteurs : Yonne / Côte d'or / Aube
Poste en CDI

Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphone portable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à lucas.fils@orange.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

SICAFOME - MOULINS ENGILBERT
Vente de taureaux reproducteurs inscrits
Jeudi 2 février 2023 à 13 h 30
Inscriptions des animaux jusqu'au 10 janvier 2023.
Restauration sur place (réservation conseillée)
Renseignements :
03 86 84 28 75 / 06 48 17 03 17



Animaux

Bovin

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 14 à 16 mois HBL, fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), - reproducteurs Hétérozygotes sans cornes, fils de Lundi PP (0101)
✆ 06 28 02 04 05

71 - Vends chiots border collie, nés le 25/10/22, portée de 5, non lof, mère n° 250 269 500 756 386, n° siret 818 616 746, parents travaillant sur bovins, grds-parents sur ovins.
✆ 06 81 22 98 67

42 - Vends taureaux charolais issus IA, 13-15 mois, dont 1 génotypé SC. EARL ELEVAGE PLASE - REGNY
✆ 06 84 53 10 12

58 - Elevage HBC vend taureaux 18 mois, nombreuses origines, prêt à la saillie. EARL Batho Serge - L'Hatenon 58330 Saxi Bourdon (4204)
✆ 06 83 68 07 96

58 - Vends reproducteurs charolais 1 ou 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL du Champ Morin 58250 Saint Seine (4407)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Elevage HBC origine IA vend 10 vaches gestantes, vêlage février – mars, - reproducteurs mâles nés octobre – novembre – décembre 2021, - Recherche salarié agricole. François Bouche Eleveur/Inséminateur – 58340Cercy la Tour (0102)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends 5 taureaux 18 mois + veaux reproducteurs HBC. GAEC Marion - Luzy (0104)
✆ 06 24 42 29 42

69 - Vends Jeunes reproducteurs Limousins HBL.Bonnes origines.
✆ 06 71 61 73 16

71 - Vends cause surnombre 4 génisses gestantes, HBC, terme janvier, TGS, Ducert Claude Martigny.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Vends taureaux repro 1 an, FCO, IBR, BVD, indenmes, origines IA, Cadoux, prix à débattre.
✆ 06 81 22 98 67 HR

Ovin

42 - Achète brebis, chèvres réforme, agneaux toutes catégories, paiement comptant.
✆ 06 07 96 23 40

Chien

26 - Eleveur, N° SIRET: 34250160800018; vends 6/6 chiots Lagatto campagnolo, nés le 02/10/2022, 4 femelles et 2 mâles. N° LOF mère: 250268743085429.
✆ 06.62.28.71.90

69 - Exploitation viticole cherche caviste vinificateur CDI Sud Beaujolais.
✆ 04 78 47 93 45

Domaine viticole situé entre Ivry-en-Montagne, Saint-Romain et Beaune recherche :

UN COUPLE DE GARDIENS DE CONFIANCE

Vous disposez d'un joli logement de fonction sur le domaine où vous résidez impérativement. Vous aurez plusieurs activités :
- entretien de l'intérieur de la maison soignés, nettoyage du linge, repassage et rangement,
- chauffeur trajets locaux et longue distance,
- travaux d'entretien et de bricolage.

Discrétion, souplesse et capacité d'adaptation sont les éléments indispensables de votre personnalité.
Expérience d'un minimum de 3 années sur le même type de poste et extrait de casier judiciaire vierge exigés.

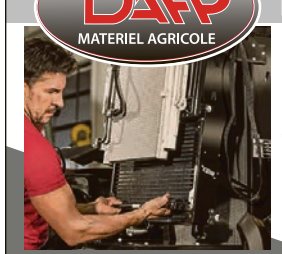
Contrat à durée indéterminée.
Salaire 2400,00 euros brut par personne.
35 heures par semaine.

Merci d'adresser impérativement une lettre de motivation et les deux CV au journal qui transmettra :
Par mail : contact@terres-de-bourgogne.net
Par courrier : Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière

69 - Exploitation viticole cherche tractoriste / entretien matériel CDI Sud Beaujolais.
✆ 04 78 47 93 45

Suivez-nos publications sur Instagram

DAFP MATERIEL AGRICOLE
RECRUTE



SUR SA BASE DE TOUCY (89)

• **1 technicien (H/F)**
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70
CASE IH



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

FOULON PERE ET FILS, SARL au capital de 5 000 euros, siège social : 1 Voie de Voulaine 21520 LOUESME, 790 845 325 RCS DIJON, décision du 29/09/2022 : nomination de Monsieur Romaric FOULON (1 Voie de Voulaine 21520 LOUESME) gérant en remplacement de Monsieur Rémi FOULON, décédé le 25/08/2022.
Pour avis

AL23005684

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

JBSB
Société civile de portefeuille
au capital de 350 000 €
Siège social
5, rue Robert Thénard
21190 MEURSAULT
830 770 764 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 6 décembre 2022, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social aux activités d'acquisition, cession, construction et propriété de tous immeubles ou droits immobiliers - mise en valeur, administration, gestion et exploitation par bail, location, sous-location sous quelque forme que ce soit, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés - acquisition de terrains à bâtir afin de procéder à l'édification d'un immeuble, location ou vente en totalité ou par fraction dudit immeuble - Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société - obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie d'hypothèque ; La Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis

AL23005835

MODIFICATIONS DES STATUTS

SOGYMEX
SARL au capital de 50 000 €
Siège social
18 RUE CHARLES DUMONT
21000 DIJON
RCS DIJON 833 372 865

L'assemblée générale extraordinaire du 05/12/2022 a décidé à compter du 05/12/2022 de : - Rendre effective la démission de Monsieur OUARTI Mohamed aux fonctions de co-gérant.
- Modifier l'objet social anciennement Import-export de matériels de construction bâtiment qui devient • Import-export et Achat et vente de bovins et génisses et de petits ruminants vivants ;• Commerce de gros (commerce interentreprises) de viandes de boucherie • Import-export Commerce de gros de matériel agricole. L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.
- Augmenter le capital social de 49 000 € par apports en le portant de 1 000 € à 50 000 €. Article 6 des statuts modifiés en conséquence.
Modification au RCS DIJON
GOUASMIA MANSOUR

AL23005839

DIRECTEUR GÉNÉRAL

CEC
SAS au capital de 80 000€
Siège social
3 allée des Corvées
21240 TALANT
341 846 400 RCS DIJON

Par AGO du 22/11/2022, il a été décidé de constater la cessation des fonctions de directeur général de Monsieur Emmanuel CHEVIGNARD demeurant 16 allées des mûriers, 21380 ASNIERE LES DIJON à compter du 22/11/2022.
Mention au RCS de DIJON.

AL23005843

TRANSFORMATION

CHARDONNIER
SARL au capital de 21 000 euros
porté à 105 000,00 euros
Siège social
Hameau de Buisson
21550 LADOIX-SERRIGNY
439 344 144 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 17/12/2022 a décidé : - la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société ; de proroger de 49 années la durée de la Société, soit jusqu'au 08/10/2100, et de modifier l'article 5 des statuts ; de transférer le siège social du Hameau de Buisson, 21550 LADOIX-SERRIGNY au 71/73 rue Desnouettes 75015 PARIS à compter du ce jour, et de modifier l'article 4 des statuts ; - d'augmenter le capital social de 84 000,00 euros par l'incorporation directe de réserves au capital. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cent cinq mille euros (105 000,00 euros). La dénomination de la Société et son objet demeurent inchangés. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. M. Marc SCHIETTEKAT, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par : PRESIDENT : La société 5M, société privée à responsabilité limitée au capital de 18 600,00 euros dont 6 200 euros libérés, ayant son siège social, Drève de la chevalerie 6 1430 BIERGHES REBECQ, immatriculée en Belgique sous le numéro 0880.887.187, représentée par Marc SCHIETTEKAT. DIRECTEUR GÉNÉRAL : M Franck THIRION demeurant 48 Avenue Verdier 92120 MONTROUGE.
Pour avis. Le Président

AL23005852

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCI DES AMANDIERS
Société Civile Immobilière
au capital de 2 000 Euros
Siège social
11 Chemin des Amandiers
21200 BEAUNE
850 478 819 R.C.S. DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 décembre 2022, il a été décidé : - d'augmenter le capital social de 360 000 euros, pour le porter ainsi à 362 000 euros, par création de 360 000 parts nouvelles et par apport en numéraire. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. - de nommer Mme Amélie DINKEL, demeurant 11 Chemin des Amandiers 21200 BEAUNE, en qualité de gérante pour une durée d'un exercice social venant à l'expiration à l'issue de l'AGO sur les comptes clos le 31 décembre 2023, en remplacement de Monsieur Edouard DINKEL, démissionnaire.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis.La Gérance.

AL23005860

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

ISTYA COMPETENCES
SASU au capital de 500 euros
Siège social
3 Rue de la Louvière
21110 AISEREY
904 027 406 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 19/12/2022 : ISTYA COMPANY, société par actions simplifiée au capital de 500 euros, dont le siège social est 3 Rue de la Louvière, 21110 AISEREY, immatriculée sous le numéro 922 272 398 RCS DIJON, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Mme Céline DIONIGI, démissionnaire. L'article 28 des statuts a été modifié et le nom de Mme Céline DIONIGI a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de la Société ISTYA COMPANY.
POUR AVIS. Le Président

AL23005861

MODIFICATIONS DES STATUTS

ECOLE DES VINS DE BOURGOGNE
Société à responsabilité limitée
au capital de 604 542 euros
Siège social
6 rue du 16ème Chasseurs
21200 BEAUNE
440 292 662 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 22 novembre 2022, l'Associé Unique a décidé : D'étendre l'objet social aux activités de découverte et mise en valeur du patrimoine de la Bourgogne, et plus particulièrement de toutes les activités lucratives développées par l'Association Cité des climats et vins de Bourgogne ; gestion et l'exploitation d'un débit de boissons bénéficiant d'une licence restaurant ou débit de boisson, de type bar, bar à vin, brasserie, restaurant, proposant un service de consommation sur place et de la vente à emporter ; gestion d'une activité traiteur accessoire à l'activité restaurant ; gestion et l'exploitation d'une boutique de produits liés au vin et aux Cités des vins et des Climats de Bourgogne et de tous produits accessoires ; location, la mise à disposition, la privatisation d'espaces d'accueil de réception, de salles de réunion, séminaire, pouvant inclure différents services et prestations ; et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
De remplacer à compter de ce jour, la dénomination sociale «ECOLE DES VINS DE BOURGOGNE» par «EDVB» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
La transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social telles qu'approuvé précédemment, son siège, et sa durée demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 604 542 euros.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Christian VANIER et M. Olivier LE ROY.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :
ASSOCIATION CITE DES CLIMATS ET VINS DE BOURGOGNE, Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 aout 1901, immatriculée sous le numéro de Siret 853 953 792 00019, dont le siège social est situé 12 Boulevard Bretonnière – 21204 BEAUNE Cedex, représentée par M. Benoit de CHARETTE, en sa qualité de Président.
DIRECTEUR GÉNÉRAL :Monsieur Olivier LE ROY, demeurant 26 rue Bannelier 21000 DIJON.
COMMISSAIRE AUX COMPTES nommé : SAS AUDITIS, ayant son siège social 69 route de Digoin – 71130 DIGOIN, immatriculée sous le numéro 382 535 144 RCS MACON.
Pour avis
Le Président

AL23005870

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL BOURGEON GHISLAINE
Société civile
au capital de 321 270 euros
Siège social
15 Grande Rue
21170 MONTOT
819 549 122 RCS DIJON

Par une assemblée générale ordinaire en date du 2 février 2022, la collectivité des associés a nommé Madame BOURGEON Laura, demeurant 24 rue Georges Duthu – 21600 LONGVIC, co-gérante de la société pour une durée illimitée.
Pour avis, La gérance.

AL23005878

NON DISSOLUTION

Le 10/12/2021, l'associé unique de la société IMMOPRO (SARL au capital de 7 500 euros, ayant son siège situé 3 bis avenue Junot, 21000 DIJON, et immatriculée 879 559 169 RCS DIJON), statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis. Le gérant.

AL23005882

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LA PRAIRIE

Aux termes d'un acte en date du 30 novembre 2022, il a été décidé par la société LA PRAIRIE, SC au capital de 388,75 €, dont le siège social est à SOMBERNON (21540) - Route Départementale 9, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°420 804 544, de transférer le siège social à CHAINEE-DES-COUPIS (39120) – 13, Grande Rue, à compter de ce jour, et de modifier l'article 5 des statuts de la Société en conséquence. La Société sera à l'avenir immatriculée au RCS de LONS-LE-SAUNIER.
Pour avis

AL23005884

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EARL DOMAINE ARMELLE ET JEAN MICHEL MOLIN
Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Société civile
au capital de 195 000,00 euros
Siège social
54 Route des Grands Crus
21220 FIXIN
401726450 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date du 15 décembre 2022, la collectivité extraordinaire des associés a décidé de. transférer le siège social du 54 route des Grands Crus à. FIXIN, au 4 rue du Chapitre à FIXIN, et ce à compter du même jour.
Pour avis, la gérance.

AL23005891

MODIFICATIONS DES STATUTS

EARL ASDRUBAL BAPTISTE ET OLIVIER
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital de 138 073.07 €
Siège social
ROUTE DE CHEUGE
21310 JANCIGNY
327 684 452 RCS DIJON

Aux termes d'une AGE en date du 24/11/2022, à effet du 20/12/2022, la collectivité des associés a :- modifié la dénomination de la société en « EARL DU BIEF », - décidé de transférer le siège social au 14 rue du Moulin 21310 RENEVE,- pris acte de la démission de Monsieur Olivier ASDRUBAL de ses fonctions de gérant.
Pour avis et mention,
La Gérance

AL23005903

MODIFICATION DU CAPITAL

LEGRAND INVESTISSEMENTS
EURL au capital de 410 000 euros
porté à 920 000 euros
Siège social
5 rue Devosge 21000 DIJON
813 415 924 RCS DIJON

Par décision du 21/12/2022, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 510 000,00 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la modification de l'article 7 des statuts : le capital social est fixé à 920 000 euros.
Pour avis. La Gérance

AL23005909

TRANSFORMATION

EARL DEHER
SOCIETE CIVILE
AU CAPITAL DE 69 184,00 EUROS
SIEGE SOCIAL
12 BIS RUE ROULOTTE
21110 LONGEAULT-PLUVAULT
330 517 749 RCS DIJON

Aux termes de décisions prises en date du 7 Décembre 2022, l'associé unique a décidé de transformer l'EARL en SCEA dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :
Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole
Dénomination sociale : SCEA DEHER
Siège social : 12 BIS RUE ROULOTTE – 21110 LONGEAULT-PLUVAULT
Capital social : 98 848,00 €
Objet social : Gestion et exploitation d'un domaine agricole
Gérant : M. Thomas DEHER, demeurant 12 Bis Rue Roulotte – 21110 LONGEAULT-PLUVAULT
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Pour avis et mention,
La Gérance

AL23005910

MODIFICATIONS DES STATUTS

PIERAN
SCI au capital de 1 524,49€
Siège social
5 rue des Montots
21800 NEUILLY-LES-DIJON
RCS DIJON n°389 216 854

Aux termes d'un acte reçu par Me BAILLY, notaire à DIJON, le 15/12/2022, il a été : 1) Constaté la démission de M Pascal MASSIP, de ses fonctions de gérant à compter dudit jour ; 2) Décidé du transfert de siège de la société de NEUILLY-LES-DIJON 5 rue des Montots, à MARSANNAY-LA-COTE 6 rue Saint Martin. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
La gérance

AL23005914

MODIFICATIONS DES STATUTS

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SERGE CHEVEAU
SA à Conseil d'administration
au capital de 1 440 000 €
Siège social
LADOIX SERRIGNY (Côte d'Or)
Rue des Barrigards
322 202 599 RCS DIJON

L'assemblée générale extraordinaire du 28/11/2022 devenue définitive le 20/12/2022 a : réduit le capital de 1.296.000 € pour le ramener à 144.000 € ; modifié la dénomination qui devient « SERGE CHEVEAU » ; constaté que le siège social se trouve désormais 10 Rue des Barrigards 21550 LADOIX-SERRIGNY ; prorogé la durée de la Société de 50 années à compter du 19/07/2031 ; modifié les statuts en conséquence ; modifié le mode d'administration et de direction de la société par adoption de la formule à directoire et conseil de surveillance régie par les articles L. 225-57 à L. 225-93 du code de commerce, et a adopté les nouveaux statuts de la société, nommé en qualité de membres du conseil de surveillance :- M. Stéphane CHEVEAU demeurant Cidex 59, 17 Rue des Eglantiers 21550 LADOIX-SERRIGNY,- Mme Martine CHEVEAU demeurant Rue des Barrigards 21550 LADOIX-SERRIGNY,- Mme Mathilde BIZOUARD demeurant 21 Rue des Carrières 21700 CORGOLOIN.
Aux termes de sa première délibération en date du même jour, le conseil de surveillance a nommé aux fonctions de Président dudit conseil : Mme Martine CHEVEAU sus-nommée et en qualité de Directeur Général unique : Mme Karine BIZOUARD demeurant Cidex 55, 10 Impasse des Gavroches 21550 LADOIX-SERRIGNY.
Toutes transmissions d'actions, quel que soit le bénéficiaire, sont soumises à l'agrément du conseil de surveillance. Les autres mentions publiées demeurent inchangées.
Pour Avis.

AL23005916

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCI LASER
Société civile immobilière
au capital de 762,25 euros
Siège social
18 Rue de Verdun
21470 BRAZEY-EN-PLAINE
349 322 503 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14.12.2022 réunie à 11H, les associés ont décidé - de mentionner le capital social en euros dans les statuts. ; l'article 6 a été modifié en conséquence, - la dissolution anticipée et la mise en liquidation de la société à compter du 14.12.2022. M. Jean-Claude BOMBAL demeurant à PORT LA NOUVELLE (11210), Chemin de Sainte Lucie Lieudit la Campagne, a été nommé liquidateur. Les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée à BRAZEY-EN-PLAINE (21470) 18 Rue de Verdun siège de liquidation.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation, seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis, le Liquidateur.

AL23005923

SEA

SARL au capital de 100 000 € porté à 240 000 € Siège social : 405 route de Varennes Hameau de Gigny, 21200 BEAUNE 434 933 750 RCS DIJON. Par décision du 5/12/22 l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 140 000 € par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Capital social : 100 000 €. Nouvelle mention : Capital social : 240 000 €. Pour avis. La Gérance

AL23005938

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

LES ESPACES VERTS CHALONNAIS
SNC au capital de 150.000 €
SIEGE SOCIAL : ZAC du Maupas
Avenue du Général de Gaulle
71880 CHATENOY LE ROYAL
312 368 186 RCS CHALON SUR SAONE

Par acte du 01/12/2022, l'objet social a été modifié comme suit « l'acquisition, l'exploitation par bail ou autrement et la cession éventuelle de tous immeubles, terrains, biens et droits immobiliers ; l'édification de toutes constructions ainsi que la réfection et l'aménagement de tous immeubles. » ; la durée de la société a été prorogée de 50 ans à compter du 23/03/2028 ; le siège social a été transféré à BLIGNY LES BEAUNE (21200) 4 Rue de la Ruotte ; les statuts ont été modifiés en conséquence. La société sera désormais immatriculée au RCS de DIJON. Le Gérant est la SARL LA RUOTTE à BLIGNY LES BEAUNE (21200) 4 La Ruotte, 438 381 808 RCS DIJON représentée par M. Claude VAL demeurant à BLIGNY LES BEAUNE (21200) 4 La Ruotte. Les associés sont la SARL LA RUOTTE, sus-nommée et la SARL FAMILIALE VIAL à BLIGNY LES BEAUNE (21200) 4 La Ruotte, 823 091 335 RCS DIJON.
Pour Avis.

AL23005941

MODIFICATION DU CAPITAL

AGC DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée
Ancien capital : 290.540 euros
Nouveau capital : 315.800 euros
Siège social : 28 rue de la Redoute
21850 ST APOLLINAIRE
448 052 258 RCS DIJON

L'AGE du 28/11/2022 a décidé de réduire le capital social de 18.900 € pour le ramener de 290.540 € à 271.640 € par voie d'annulation de 945 actions. Le Président a constaté le 20/12/2022 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date.
L'AGE du 21/12/2022 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 44.160 € par émission de 2.208 actions nouvelles de numéraire, pour le porter de 271.640 € à 315.800 €. En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié.
POUR AVIS
Le Président

AL23005942

MODIFICATION DE DIRIGEANT

DA SILVA FRERES
SARL au capital de 10 366 euros
Siège social
21 Bis, rue Jacques Seurre
21230 ARNAY LE DUC
417 591 179 RCS DIJON

Par délibération du 15/12/2022, les associés ont pris acte de la démission de Manuel DA SILVA et Antonio DA SILVA de leurs fonctions de gérant à compter du 31/12/2022 et ont décidé de ne pas procéder à leur remplacement.
Pour avis

AL23005949

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ENTREPRISE GENELOT
Société à responsabilité limitée
au capital de 86 925 euros
Ancien siège social
3, Rue des Artisans
21800 QUETIGNY
Nouveau Siège
6/8 rue de Bastogne
21850 ST APOLLINAIRE
RCS DIJON 334 555 539

Le 22/12/2022, l'AGE des associés de la SARL ENTREPRISE GENELOT a décidé de transférer le siège social du 3, Rue des Artisans, 21800 QUETIGNY au 6/8 rue de Bastogne, 21850 ST APOLLINAIRE, à compter du 01/01/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL23005951

NON DISSOLUTION

SARL POURRIER, SARL au capital de 50 000 euros ayant son siège social : 26 RUE MUSETTE 21000 DIJON, immat. 483 840 757 RCS DIJON ; Aux termes d'une délibération en date du 30/11/2022, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis

AL23005954

MODIFICATION DE CAPITAL

ELEVAGE COGNARD
Exploitation agricole à responsabilité limitée
Société civile au capital de 631 400 euros
Siège social : 5 Chemin de l'Ancienne Route
21 140 CHARIGNY
537 543 753 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 octobre 2022 a autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 631 400 euros à 322 000 euros par rachat et annulation de 3 094 parts sociales.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL23005962

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DMC IMMO
Société par actions simplifiée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 42 Route de Seurre -
Hameau de Chaugey,
21170 LOSNE
913 363 651 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée DMC IMMO a décidé de transférer le siège social du 42 Route de Seurre - Hameau de Chaugey, 21170 LOSNE au 3 Rue Jules Guesde - 91130 RIS-ORANGIS à compter du 1er janvier 2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

AL23005965

TRANSFORMATION D'UNE SOCIÉTÉ EN SAS / SASU

Dénomination : SARL HOLDING LALLEMAND.
Forme : SARL.
Capital social : 319685 euros.
Siège social : Rue ANDRE AMPERE, 21160 MARSANNAY-LA-COTE.
423341452 RCS de Dijon.
Aux termes de l'AGE en date du 26 décembre 2022, les associés ont décidé de transformer la société en société par actions simplifiée.
MARSANNAY CONSTRUCTION
Président : SAS, sise rue Ampère, 21160 Marsannay la Cote, immatriculé au greffe de Dijon sous le numéro 485240667 et représenté par Olivier LALLEMAND
Directeur général : Madame Emilie LALLEMAND, demeurant 9 ET 11 rue Jules Massenet, 21000 Dijon
Accès aux assemblées et vote : tout actionnaire peut se présenter aux assemblées générales et voter, chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : les cession d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix..
la dénomination sociale a été modifiée et est devenue «HOLDING LALLEMAND».
Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL23005981

NON DISSOLUTION

SAS MLB MEDIAS
SAS au capital de 1 000 €
11 avenue du 8 septembre 1944,
21200 BEAUNE
531 630 325 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 9/11/2022, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL23005987

TRANSFORMATION

BOURGOGNE COUVERTURE
Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
au capital de 132 000 euros
Siège social
6, impasse Boirac - 21000 DIJON
016 650 046 RCS DIJON

Par décision du 12/12/2022 à 7 heures, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent. inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 132.000 euros. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque action donne droit à une voix. Transmission des actions : La cession des actions de l'associée unique est libre. En cas de pluralité. d'associés, la cession d'actions à des tiers à quelque titre que ce soit, doit être autorisée par décision collective des associés. Monsieur Bruno PILOT et de Madame Laurence PILOT, ont cessés leur fonction de gérant du fait de la transformation et en remplacement la société LBMA PILOT, SAS au capital de 177.000 euros, dont le siège social est situé 6, impasse Boirac - 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 494.611.510 a été nommée Président.
Pour avis
La Présidence

AL23006026

TRANSFORMATION

SELARL S3D
SELARL au capital de 1 000 €
Siège social : 19, Avenue Albert Camus
21000 DIJON
828 817 528 RCS DIJON

Suite à l'assemblée générale extraordinaire en date du 3 octobre 2022 il a été décidé à compter du 17 octobre 2022 :
- la transformation en Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée et l'adoption des nouveaux statuts
- de nommer en qualité de Président : M. DOSSARPS Denis demeurant : 18A, Rue Général Nansouty - 21000 DIJON
- de changer la dénomination de la société, ancienne dénomination : SELARL S3D, nouvelle dénomination : SELAS S3D
Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à la part fixée par les présents statuts et, donne droit au vote et à la représentation lors des décisions collectives, dans les conditions fixées par les statuts. Cession d'actions : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable des deux tiers (2/3) des

ANNONCES LÉGALES

associés exerçant leur profession au sein de la Société.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, le représentant légal.

AL23006032

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

HOUSE BARBER

SASU au capital de 500 €
Siège Social
5 RUE DAUBENTON
21000 DIJON
912600574 RCS de DIJON

Par AGE du 10/08/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 27 RUE FRANCOIS MITTERRAND 54570 FOUG, à compter du 10/08/2022. Radiation au RCS de DIJON et immatriculation au RCS de NANCY

AL23006036

// GÉRANCE

KRISTINA MIHAILA
Entrepreneur individuel
chirurgien-dentiste
5 rue Berbisey 21000 DIJON
SIRET 824 211 288 00025

AVIS DE CESSION DE FONDS
Suivant ASSP en date du 13/12/2022 enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DIJON 1 le 21/12/2022, dossier 2022 00112853, référence 2104P01 2022 A 04206, Mme Kristina MIHAILA, entrepreneur individuel exerçant 5 rue Berbisey 21000 DIJON, a cédé un fonds de chirurgien-dentiste exploité à la même adresse à la SELARL VSS CABINET DENTAIRE au capital de 5 000 €, RCS DIJON n°921 051 595 dont le siège social est 5 rue Berbisey 21000 DIJON, moyennant le prix de 180 000 € réparti de la façon suivante :
- éléments incorporels 140 000 €
- éléments corporels 40 000 €
La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er janvier 2023 ou à la date d'immatriculation définitive à l'Ordre des Chirurgiens-dentistes de Côte d'Or de la SELARL VSS CABINET DENTAIRE si celle-ci est postérieure.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, sous peine de forclusion ou d'irrecevabilité, dans les 10 (dix) jours de la dernière en date des publications légales, à la SARL 2T CONSEIL sise 4 rue du Rompot 21121 FONTAINE-LES-DIJON.
Pour avis

AL23005887

AVIS DE FUSION

CHRONO CHAPE, SAS, Ancien capital : 500.000€ Nouveau capital : 530.000€, 33 rue de Gondevin 21110 LONGEAULT-PLUVAULT RCS DIJON : 481 928 224
Suivant décisions unanimes du 20/12/2022, les associés de la Société CHRONO CHAPE ont définitivement approuvé le projet de fusion établi le 30/09/2022 déposé le 09/11/2022 au greffe et publié au BODACC le 15/11/2022 et son avenant du 20/12/2022 avec CHRONO CHAPE REGION BOURGOGNE, SARL, capital social 10.000,00 €, 33 rue Gondevin (21110) LONGEAULT-PLUVAULT, RCS DIJON n°519654826 et CHRONO CHAPE REGION NORD, SARL, capital social 10.000,00 €, 33 rue Gondevin (21110) LONGEAULT-PLUVAULT, RCS DIJON n°519655559 et les apports effectués. Fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 01/01/2022. Il résulte des décisions unanimes des associés, qu'ont été émises à une valeur nominale de 1 € chacune, 10 920 actions nouvelles au profit des associés de la société CHRONO CHAPE REGION BOURGOGNE autres que la société absorbante (rapport d'échange 182 actions CHRONO CHAPE pour 1 part CHRONO CHAPE REGION BOURGOGNE) et 19 080 actions nouvelles au profit des associés de la société CHRONO CHAPE REGION NORD autre que la société absorbante(rapport d'échange 318 actions CHRONO CHAPE pour 1 parts CHRONO CHAPE REGION NORD). Le capital social de la société absorbante a été augmenté d'une somme de 10 920€, puis de 19 080€ soit un total de 30.000,00 €. Le capital social est désormais fixé à 530.000,00 € divisé en 530.000 actions de 1 € nominal chacune. L'actif apporté est évalué par CHRONO CHAPE REGION BOURGOGNE est évalué à 2 328 671€, le passif apporté à 1 162 886 €, soit un actif net de 1 219 785 €. L'actif apporté par CHRONO CHAPE REGION NORD est évalué à 5 795 978 €, le passif apporté à 2 148 968 €, soit un actif net de 3 647 010 €. Prime de fusion CHRONO CHAPE REGION BOURGOGNE : 62 267,10 €. Prime de fusion CHRONO CHAPE REGION NORD : 199 740,60 €. Boni de fusion CHRONO CHAPE REGION BOURGOGNE : 1 137 198 € - Boni de fusion CHRONO CHAPE REGION NORD : 3 418 789 €.

AL23005978

// DIVERS

TRANSFERT DE SIÈGE

LA CHOUETTE FABRIQUE

SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 32 rue des mariniers
21110 BRETENIERE
901 482 372 RCS DIJON

Aux termes de l'AGE du 19/12/2022, il a été décidé de transférer le siège social au **5 bd Eiffel 21600 LONGVIC** à compter du 19/12/2022.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL23005972

AVIS

Appel à Candidatures du 02/01/2023
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
BEAUNE: Pré - Urbanisme : zone A.Aa du PLU - Objectif : Maintien de l'occupant.
1 ha 09 a 50 ca
- Le petit ormeau: ZC-4
COLOMBIER : Parcelle de pré avec hangar - Urbanisme : RNU
2 ha 87 a 40 ca
- Champs derriere: ZD-19(Z)-19(AJ) (avec bâtiments)
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 23/01/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23005990

Notaires Dijon Préfecture
scp de notaires
43, Rue de la Préfecture
21000 DIJON

AVIS DE SAISINE DU LEGATAIRE UNIVERSEL

SUCCESSION PONE Gérard
Par testament olographe du 16/05/2006, M. Gérard PONE né à ARNAY LE DUC le22/06/1935, célibataire, demeurant DIJON (21000), 19 boulevard Eugène Spuller, décédé le 14/10/2022 à DIJON, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé aux minutes de Me LEVRAY, notaire à DIJON suivant acte reçu par lui le 27/12/2022 dont copie a été adressée au Tribunal Judiciaire de DIJON le 29/12/2022. Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Me Didier LEVRAY, notaire à DIJON 43, rue de la Préfecture,chargé du règlement de la succession.

AL23006030

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ENERSOL BOURGOGNE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social et siège de liquidation: 22 Rue des Mazières
21121 FONTAINE LES DIJON
521 829 911 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 9/12/2022, à Fontaine-lès-Dijon, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Arnaud BOURGOGNE, demeurant 22 Rue des Mazières 21121 FONTAINE LES DIJON, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis Le Liquidateur

AL23005679

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : JULAPA.
Forme : SC société en liquidation.
Capital social : 228 000 euros.
Siège social : 33 Cours GENERAL DE GAULLE, 21000 DIJON.487603045 RCS de Dijon.
Aux termes de l'AGE en date du 30 novembre 2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Pascal BALLET demeurant 10 rue Philippe le Hardi, 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du DIJON.
Le liquidateur.

AL23005877

DISSOLUTION

P'TIT THOM

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 100 euros
Siège social
13 rue Thiers
58270 SAINT-BENIN-D'AZY
533 813 887 RCS NEVERS

Le Gérant a décidé aux termes d'une délibération en date du 21 décembre 2022 la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2022 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.
A été nommé comme liquidateur, Monsieur Maxime PAGES, demeurant à SAINT-ELOI (Nièvre) 4 rue des Bleuets.
Le siège de la liquidation est fixé à SAINT-ELOI (Nièvre) 4 rue des Bleuets.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur

AL23005889

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE LA COTE D'OR

Société civile en liquidation
Au capital de 21 022,72 euros
Siège social
21120 VILLEY SUR TILLE
Siège de liquidation
7 rue du Docteur Chaussier
21000 DIJON
778 183 459 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 30.11.2022 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Martial GERARD. demeurant 23 B route de Chatillon 21120 VILLEY SUR TILLE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur.

AL23005895

seido
1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN
04.68.56.54.51

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI LASER

Société civile immobilière
Société en état
de liquidation amiable
au capital de 762,25 euros
Siège social et siège de liquidation
18 Rue de Verdun
21470 Brazey-En-Plaine
349 322 503 RCS Dijon

Aux termes des décisions du 14.12.2022 réunie à 12H, les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation et ont donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation pour le 14.12.2022.
Le dépôt des actes, pièces et comptes relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du tribunal de Dijon.
Pour avis
le Liquidateur
Pour insertion

AL23005921

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CH FACADES

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation
2 rue George Sand
21300 CHENOVE
882 768 997 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 20 décembre 2022, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Huseyin CIKMAZ demeurant 2 rue George Sand 21300 CHENOVE de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce Dijon en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL23005952

DISSOLUTION ANTICIPÉE

CHRONO CHAPE REGION BOURGOGNE

Société A Responsabilité Limitée
Capital social : 10.000,00 €
33 rue de Gondevin
(21110) LONGEAULT-PLUVAULT
RCS DIJON : 519 654 826

Aux termes d'un acte des décisions unanimes des associés en date du 20 décembre 2022, les associés ont approuvé le traité de fusion du 30 septembre 2022 et son avenant du 20 décembre 2022, prévoyant l'absorption de la Société CHRONO CHAPE REGION BOURGOGNE par la société CHRONO CHAPE, SAS au capital social de 530.000 € 33 rue de Gondevin 21110 LONGEAULT-PLUVAULT, RCS DIJON : 481 928 224. Les associés ont décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société CHRONO CHAPE REGION BOURGOGNE, son passif étant pris en charge par la société absorbante et les actions nouvelles émises par cette dernière au titre de la fusion, soit 19 080 actions étant directement attribuées aux associés de la Société absorbée, autres que la société absorbante. Les associés de la société asborbante, ayant également approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative de son capital au terme d'un acte des décisions unanimes des associés en date du 20 décembre 2022, la fusion et la dissolution sans liquidation de la Société CHRONO CHAPE REGION BOURGOGNE sont devenues définitives à cette date. Il est conféré un effet rétroactif fiscal et comptable à la fusion au 01/01/2022.

AL23005976

DISSOLUTION ANTICIPÉE

CHRONO CHAPE REGION NORD

Société A Responsabilité Limitée
Capital social : 10.000,00 €
33 rue de Gondevin
LONGEAULT-PLUVAULT (21110)
RCS DIJON : 519655559

Aux termes d'un acte des décisions unanimes des associés en date du 20 décembre 2022, les associés ont approuvé le traité de fusion du 30 septembre 2022 et son avenant du 20 décembre 2022, prévoyant l'absorption de la Société CHRONO CHAPE REGION NORD par la société CHRONO CHAPE, SAS au capital social de 530.000 € 33 rue de Gondevin 21110 LONGEAULT-PLUVAULT, RCS DIJON : 481 928 224. Les associés ont décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société CHRONO CHAPE REGION NORD, son passif étant pris en charge par la société absorbante et les actions nouvelles émises par cette dernière au titre de la fusion, soit 19 080 actions étant directement attribuées aux associés de la Société absorbée, autres que la société absorbante. Les associés de la société asborbante, ayant également approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative de son capital au terme d'un acte des décisions unanimes des associés en date du 20 décembre 2022, la fusion et la dissolution sans liquidation de la Société CHRONO CHAPE REGION NORD sont devenues définitives à cette date.Il est conféré un effet rétroactif fiscal et comptable à la fusion au 01/01/2022.

AL23005977

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : AU TIGRE D'ASIE.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 5000 euros.
Siège social : 110 Route DE DIJON, 21200 BEAUNE.
821941853 RCS de Dijon.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 décembre 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 21 décembre 2022. Monsieur TAN Paul, demeurant 110, route de Dijon 21200 Beaune a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Le mandat des commissaires aux comptes ne se poursuit pas.

AL23005983

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée à DIJON (21000) du 20 décembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société par Actions Simplifiée
Dénomination sociale : CAR EST AUTOMOBILE
Siège social : 139, avenue Jean Jaurès - 21000 DIJON
Objet social :- l'achat, la vente, la location, l'entretien et la réparation de tous véhicules automobiles ou autres, neufs ou d'occasion, pièces détachées et pièces accessoires, se rapportant à l'industrie de l'automobile,- la location longue durée avec option d'achat,- la vente de journaux et magazines,- les activités de mandataire d'assurances,- l'achat, la vente et la réparation de tous véhicules industriels et de tous matériels agricoles, pièces détachées, accessoires, pneumatiques, huile,- l'exploitation de tous garages, boxes et ateliers de réparation pour automobiles,- l'exploitation de toutes stations-services, tous postes de distribution de carburant, ateliers de peinture et de tôlerie pour l'automobile,- l'exploitation de taxis ou de voitures de place,- l'achat, la vente, la location, l'entretien et la réparation de tous matériels industriels,- les opérations de commission concernant les véhicules automobiles ou autres et le matériel industriel,- l'activité de transports routiers et de location de véhicules automobiles pour le transport des marchandises,- les activités de commissionnaire en carburants,- et généralement, tout ce qui se rattache à l'industrie automobile et à l'équipement agricole,- la création, l'acquisition par voie d'apports ou autrement, l'organisation, l'exploitation soit directe, soit indirecte, au besoin par gérance intéressée ou non, de tous établissements ayant les activités ci-dessus,- l'achat, la prise à bail ou en gérance libre, la construction, l'aménagement d'ateliers et magasins nécessaires au commerce de la Société,- Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires,- La participation, directe ou indirecte, de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 100 000 Euros
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : S.A.S. C.O.D.I.V.A. - siège social 9, impasse de la Forêt - BELLECROIX - 71150 CHAGNY (421 756 057 RCS CHALON-SUR-SAONE
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
Pour avis

AL23005845

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Isabelle FROIS-SANT-BOUCHARLAT, Notaire titulaire d'un Office Notarial à LYON 6ème (Rhône), 50 Boulevard des Belges, le 16 décembre 2022 encours d'enregistrement, il a été constitué une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La dénomination sociale est : FFACS AL1.
Le siège social est fixé à : FIXIN (21220), 5 rue abbé Chevalier.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : SEPT CENT CINQUANTE EUROS (750,00EUR).
La société a pour objet : l'acquisition par voie d'achat ou apport d'un terrain à bâtir sis sur la Commune de VALFORET (Côte d'Or) 15, Rue de la Corvée, la mise en valeur, la gestion de biens immobiliers.
Et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
Les apports sont effectués en numéraire.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les gérants de la société sont : Monsieur Camille ALIN demeurant à VILLEUR-BANNE(69100) 15, Rue Louis Braille.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
Le notaire.

AL23005848

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Me Caroline BATISSE, en date du 20 décembre 2022, à DIJON.
Dénomination : RS HOTEL MANAGEMENT.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 12 Rue Jules Mercier, 21000 Dijon.
Objet : La création, l'acquisition, la prise de participation, la prise ou la mise en gérance de tous fonds de commerce de nature similaire ou connexe, la concession, la gestion, l'exploitation directe ou indirecte d'un ou plusieurs fonds, entreprises et sociétés liées à son objet et plus spécialement, l'exploitation d'un fonds de commerce d'hôtel.Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement. La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opération peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 3000 euros divisé en 300 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Toute transmission d'une ou plusieurs actions est soumise à agrément..
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Dans les conditions statutaires et légales.Ont été nommés :
Président : Monsieur Hacène Rayan SEMROUD 9 rue Germaine 92220 Bagneux.
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.
Pour avis.Me Caroline BATISSE

AL23005859

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 28 Novembre 2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SCI GOICHOT
FORME : Société Civile Immobilière
CAPITAL : 1000 euros SIEGE : 6 Rue de la GUILLOTIERE 21560 ARC SUR TILLE
OBJET : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
DUREE : 99 ans
TRANSMISSION DES TITRES : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
GERANTE : Mme Marie-Line GOICHOT, demeurant 6 Rue de la GUILLOTIERE 21560 ARC SUR TILLE
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON
Pour avis,

AL23005907

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AHUY du. 14/12/2022 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : STAUNTON INVESTMENT.
Siège : 5D rue des Argillières, 21121 AHUY .
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 3 000 euros.
Objet : L'activité de conseil en investissements immobiliers. et financiers et notamment - toutes prestations de services et toute activité d'intermédiaire et de conseil en matière de gestion de patrimoine, d'investissements immobiliers et/ou financiers, fourniture de services d'investissements ou services connexes; - l'activité d'intermédiaire en achat et vente de tous biens mobiliers, immobiliers et financiers,.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Thomas BOULMIER dmt 11 HOI FAIROAD, TOWER G. FLAT 19 F OLYMPIC, HONG KONG,
Directeur général : M. Etienne DECHAMBRE dmt 5D rue des. Argillières, 21121 AHUY.
La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.

AL23005904

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS DIJON de la société LE COIN DES HEROS, Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, Siège social : 30 Rue Piron, 21000 DIJON, Durée : 99 ans, OBJET : L'achat et la vente de tous produits de librairie, neufs ou d'occasions et de leurs produits dérivés sur quels que support que ce soit ; l'achat et la vente de jeux vidéo neufs ou d'occasions, l'organisation d'évènements, d'animations, d'ateliers, de tout évènement culturel et pédagogique en lien avec l'objet social de la librairie, au sein du magasin ou en dehors de ses murs.
Le Président est Monsieur Maxime BARBIER demeurant 4 ter Rue de la Toison d'Or 21000 DIJON. ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT : Toute cession d'actions est soumise à l'agrément des associés.
Pour avis
Le Président

AL23005908

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHEVIGNY ST SAUVEUR du 21/12/22, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle.
Dénomination sociale : MLX Consulting.
Siège social : 5 Rue Jacques Anquetil, 21800 CHEVIGNY ST. SAUVEUR.
Objet social : - Conseil en systèmes et logiciels informatiques ; Programmation informatique et création de site web ; Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion ; Apporteur d'affaires ;
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros.
Gérance : Monsieur Joris MILLOUX, demeurant 51 B Rue Saint. Michel 69007 LYON, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des. sociétés de DIJON.
Pour avis.
La Gérance

AL23005915

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 22/12/2022, il a été constitué une SC ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : HAJ
Objet social : Acquisition, propriété, cession, apport de tous titres ou valeurs mobilières, compte d'instrument financier, contrat de capitalisation, placements financiers. Détention, gestion et organisation d'un patrimoine immobilier (acquisition, propriété, administration, prise à bail, exploitation par gestion). Et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet.
Siège social : 2 Rue Général de Gaulle, 21800 NEUILLY CRIMOLOIS
Capital initial : 100 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS DIJON
Co-gérance : JULIAN Abel, demeurant 2 Rue Général de Gaulle, 21800 NEUILLY CRIMOLOIS FRANCE et GEORGEON Julia, demeurant 2 Rue Général de Gaulle, 21800 NEUILLY CRIMOLOIS FRANCE
La gérance

AL23005919

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 22/12/2022, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : DG IMMO.
Siège : 18 Rue Audra - 21000 DIJON.
Objet : Acquisition d'immeubles, mise en valeur, transformation, aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par tout moyen. Acquisition de terrains, exploitation et mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions. Vente à titre exceptionnel desdits immeubles. Prise de participations dans toutes sociétés ayant un objet similaire à la SCI DG IMMO et cession à titre exceptionnel desdites participations.
Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.
Capital : 1 000 euros (en numéraire).
Gérance : Mme Roxanne FOY-BORGHERO et M. Aurélien LEROY demeurant ensemble 1 Avenue Louise - 06160 ANTIBES.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas des associés représentant plus des 2/3 du. capital.
Pour avis.
La Gérance

AL23005945

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23.12.2022 à AUXONNE, il a été constitué une société, sous forme d'une société civile immobilière (SCI).
Dénomination sociale : CG IMMO
Objet social : l'acquisition d'un terrain, l'exploitation et la mise en valeur de ce terrain pour l'édification de tous biens immobiliers et l'exploitation par bail ou autrement de cette construction qui restera la propriété de la Société, l'acquisition de tous biens et droits immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, la mise à disposition desdits biens et droits immobiliers, y compris à titre gratuit, au profit des associés
Siège social : 7 B RUE TABOUR - 21130 AUXONNE.
Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS.
Capital social : 1 000 euros
Gérantce : FAYOLLE GUILLAUME et DA SILVA CATHY demeurant tous deux demeurant 7 B Rue Tabour, 21130 AUXONNE
Cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale extraordinaire.
Immatriculation : RCS de DIJON
Pour avis, la gérance

AL23005959

ANNONCES LÉGALES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 22/12/2022 à CHENOVE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : INVEST' FAMILY. Siège : 4 rue Alphonse Mairey, 21300 CHENOVE. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 1 500 euros. Objet : Toutes activités de marchand de biens, notamment l'achat et revente de tous biens immobiliers, de tous terrains à bâtir, de parts sociales de sociétés immobilières, de tous fonds de commerce, ainsi que de toutes actions de promotion immobilière et toutes opérations de maitrise d'œuvre et de construction-vente, L'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et plus particulièrement l'hébergement touristique et autre hébergement de courte durée, la location de logements meublés et toutes prestations annexes, Les prestations de conseil, notamment en investissement immobilier et la fourniture de tous concours d'ordres administratif, commercial, technique et financier en vue d'aboutir aux opérations ci-dessus décrites, Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : la société BADAM Conseil, Société par Actions Simplifiée au capital de 1500 euros, dont le siège social est 4 rue Alphonse Mairey, 21300 CHENOVE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 920 538 410 RCS DIJON, représentée par Madame Laure GIL, présidente. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL23005974

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé électronique en date à DIJON du 23 décembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :
« PBY AVOCATS »

Forme sociale : Société à responsabilité limitée.
Objet social : L'exercice de la profession d'Avocat.
Siège social : 2, Rue de Mirande à DIJON (21000).
Capital social : 5 000 euros.
Durée de la Société : 5 ans à compter de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Modalités de cession des parts : Les cessions ou transmissions des parts sont toujours soumises à agrément.
Gérance : Monsieur Pierrick BÊCHE, demeurant à BELLENEUVE (21310), rue du Pré Midant, Madame Mathilde BACHELET, demeurant à DIJON (21000), 15, Rue Philippe Le Bon et Monsieur Xavier PELISSIER, demeurant à STRASBOURG (67100), 12 rue des Cottages.
Fonds libéral : suivant acte SSP du 23 décembre 2022, la société PIERRICK BÊCHE – CABINET D'AVOCATS, SARL au capital de 1 000 €, ayant son siège social 2, Rue de Mirande à DIJON (21), 879 943 371 RCS de Dijon a confié en location-gérance à PBY AVOCATS un fonds libéral d'avocats situé 2, Rue de Mirande à DIJON (21000), du 01/01/2023 au 31/12/2023, renouvelable par tacite reconduction.
Pour avis
Le gérant

AL23005985

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : VERSION VIN & ASSOCIES
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 8 747 368 euros
SIEGE : 27 rue Jean-François Champollion 21200 BEAUNE
OBJET : acquisition, détention, gestion et cession, sous toutes leurs formes, de toutes participations ou de contrôle de toutes sociétés ; acquisition, cession, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; prestation de tous services concernant notamment les achats, la gestion de la trésorerie, les fonctions de direction technique et commerciale, de gestion, de coordination ou de contrôle ; prestation de tous services auprès de toutes entreprises notamment en matière techniques commerciales, financières et de formations ; assistance financière, octroi de prêts, de financements, de garanties, au bénéfice des filiales et des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte.
DUREE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix sur justification de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
AGREMENT : Les cessions d'actions sont libres entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
PRESIDENT : VIA BELENA, société par actions simplifiée au capital de 843 220 euros, dont le siège social est 27 Rue Jean-François Champollion 21200 BEAUNE immatriculée sous le n° 525.112.181 RCS DIJON.
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

AL23005997

AVIS DE CONSTITUTION

D.D.A CONSEIL
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 12, rue Henri Dunant,
21200 BEAUNE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 26.12.2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : D.D.A CONSEIL
Siège : 12, rue Henri Dunant, 21200 BEAUNE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Courtier en opération de banque, mandataire d'intermédiaire en assurance, apporteur d'affaires en immobilier et toutes activités accessoires
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Dorian DARCHE, demeurant 12, rue Henri Dunant, 21200 BEAUNE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
POUR AVIS
Le Président

AL23005999

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 19/12/2022, il a été constitué une SAS
Dénomination :
MY LITTLE SUNSHINE
Siège Social : 11 rue du Prieuré 21240 TALANT
Capital : 1000 €
Activités principales : Le conseil et l'accompagnement administratif, ainsi que tout travail de secrétariat et bureautique auprès des professionnels et des particuliers ; L'élaboration de stratégies marketing de communication
Durée : 99 ans
Président : Mme GILLOT VASSEUR Nadine 11 rue du Prieuré 21240 TALANT
Cession d'actions : soumise à agrément excepté pour les associés
Exercice du droit de vote : une action égale une voix
Conditions d'admission aux assemblées : être actionnaire Immatriculation au RCS de DIJON

AL23006006

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT APOLLINAIRE du 28/12/22, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associé unique
Dénomination sociale : ST Security
Siège social : 246 Rue du Midi, 21850 ST APOLLINAIRE
Objet social : Vente et installation de câbles et appareils électriques, câbles de télécommunications câblage de réseau informatique, y compris les fibres optiques : systèmes d'éclairage, l'installation des systèmes d'alimentation de secours (groupes électrogènes), systèmes d'alarme incendie, systèmes d'alarme contre les effractions, l'installation de systèmes électriques de paiement pour parking, l'installation de capteurs d'énergie solaire électriques asservis aux locaux, la connexion d'appareils électriques et d'électroménagers, y compris le chauffage pat plinthe chauffante. Montage des antennes d'immeubles, la surveillance et la surveillance à distance de systèmes de sécurité électroniques tels que des dispositifs d'alarme anti-vol et d'alarme incendie, y compris leur installation et maintenance. Achat-revente de tout matériel électrique et électronique.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 700 euros en numéraire
Gérance : Monsieur Smaïn AFKIR, demeurant 246 Rue du Midi 21850 ST APOLLINAIRE, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL23006023

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GAEC DU COUDRAY

Le Coudray 58450 NEUVY-SUR-LOIRE
RCS NEVERS - N° 319 100 897

Par procès-verbal d'AGE du 01/12/2022, les associés ont agréé le transfert du siège social au 187 route des Thébondons » - Les Thébondons - 58450 ANNAY. Les statuts seront modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de Nevers. Pour avis

AL23005680

NON DISSOLUTION

DSC

SARL au capital de 8 000 €
Siège social
171 Rue Roland Brouard
58600 GARCHIZY
RCS NEVERS n°904 333 051

L'assemblée générale extraordinaire du 31/10/2022 a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.
Modification au RCS NEVERS
Quentin MARQUES

AL23005826

MODIFICATION DU CAPITAL

MARC PESCAGLINI

Société par actions simplifiée
au capital de 62 000 euros
Siège social
ZI LES BELLES BARBES BUSSEROLLES
58180 MARZY
RCS NEVERS 489 664 300

Aux termes de l'AGE du 10.02.2021 et des décisions de la Présidente du 08.04.2021, le capital social a été ramené à 31 400 euros par voie de rachat et annulation de 306 actions. Puis, il a été augmenté de 30 600 euros pour être porté à 62 000 euros par incorporation de réserves et création de 306 actions d'une valeur nominale de 100 euros.
Les articles «7 - apports» et «8 - capital» des statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis.

AL23005832

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

EF BENNES
Société à Responsabilité Limitée au capital de 300 000 €
Siège social : Rue des Fondeurs – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
811 119 395 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 15/12/2022, l'Associée Unique a pris acte de la démission de M. Ibrahim EL FAYZI de ses fonctions de co-gérant à compter du 19/12/2022.

AL23005838

CHANGEMENT DE DIRECTEUR

BIJOUTERIE MALHERBE NEVERS

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social
88 rue François Mitterrand
58000 NEVERS
843 443 623 RCS NEVERS

Le 02/12/2022, l'associée unique a : - nommé la société MILEOR, Société par actions simplifiée au. capital de 790 000 euros, ayant son siège social 2 rue du Peuilly, 58000 SERMOISE SUR LOIRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 921 702 049 RCS NEVERS, en remplacement de Mme Céline MALHERBE, démissionnaire - pris acte de la démission die M Philippe MALHERBE de son mandat de directeur Général.
Pour avis.

AL23005862

CREALEX

Me Matthieu TOUZET
6 rue pelvoysin
18000 BOURGES
02 48 68 51 78
contact@crealex-avocats.fr

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI MARLENE

Société civile
au capital de 15.244,90 euros
Siège social
Allée de la Vigne du Prince
18200 SAINT-AMAND-MONTROND
399 752 054 RCS BOURGES

Suite aux délibérations des associés en date du 14/12/2022, certaines mentions prévues à l'article 22 du décret 78-704 étant frappées de caducité, il y a lieu de procéder à la présente publication.
SIEGE SOCIAL avec effet au 14/12/2022.
Ancienne mention : Allée de la Vigne du Prince - 18200 SAINT-AMAND-MONTROND;
Nouvelle mention : 13 rue de la. Perrière - 58000 SAINT-ELOI;
Personnes habilitées à engager la société : Madame Laurence. MINGHETTI, épouse MICHON, demeurant à SAINT-ELOI (58000), 13. rue de la Perrière.
En conséquence, la société ayant pour activité la gestion, la location de tous biens et droits immobiliers, constituée. pour 99 ans, qui est immatriculée au RCS de BOURGES sous le numéro 399 752 054 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NEVERS.
POUR AVIS

AL23005865

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Y3M VITRAGES AUTO

Entreprise Unipersonnelle
A Responsabilité Limitée
Capital : 8000 euros
Siège social
Avenue du 85 ème de ligne
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
SIREN : 822 754 958 RCS NEVERS

Suivant décision en date du 27 octobre 2022, enregistrée au SPFE de NEVERS 1 le 07/12/2022 dossier 2022 00029954 réf. 1804P01 2022 N 00653,
L'associé unique a décidé . + de transférer le siège social à compter du 1er novembre. 2022, savoir
Ancien siège : 1 Bis rue des Forgerons - 58200. COSNE-COURS-SUR-LOIRE.
Nouveau siège : Avenue du 85ème de ligne - 58200. COSNE-COURS-SUR-LOIRE. . + d'étendre l'objet social, savoir
La société a pour objet, en France et à l'étranger.
L'achat, la vente en gros ou au détail, le stockage, le négoce, l'importation, l'exportation, la fabrication, la distribution, la pose/remplacement, le traitement de tout matériel en verre, plastique et produits similaires ainsi que de tous accessoires et pièces de rechange pour véhicules (notamment automobiles, camions, autobus, tracteurs, engins de travaux publics, etc.) La location de tous véhicules.
Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet. ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.
Les modifications seront effectuées au Registre du Commerce. et des Sociétés de NEVERS (Nièvre).
Pour avis.
Le gérant.

AL23005881

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCM CABINET DES CHAUVELLES

Société civile de moyens
au capital de 91,47 euros
Siège Social
8 bis rue des Chauvelles
58000 NEVERS
388 705 204 RCS NEVERS

Diminution du capital - changement de gérants.
Le 09.12.2022 l'AGE a - décidé l'annulation d'une part sociale, suite au retrait d'un associé, constaté la réduction du capital d'une somme de 15,24 euros lequel est ramené de 91,47 euros à 76,23 euros, et en conséquence décidé de modifier les articles 6, 7 et 8 des statuts; - pris acte de la démission de M. Grégoire LONGUEVILLE de ses fonctions de gérant, à partir du même jour, et a décidé de nommer en remplacement et à partir du même jour M. Roch AUGARDE, demeurant 14 rue Bailly 58660 - COULANGES LES NEVERS, et M. François RENAUDIN, demeurant 183 rue de l'Eglise - 58130 URZY.
Pour avis.

AL23005893

MODIFICATIONS DES STATUTS

L'associé unique le 21/12/2022 de la société SARL HOLDING BEAUNEE, SARL, au capital de 100 euros, 44 route des Feuillats 58300 DECIZE, 803 014 851 RCS NEVERS, a décidé de modifier la dénomination sociale qui devient « LBM INVEST »,. à compter du même jour. La société HEXA RL SARL, 8 Chemin de la Grotte 18230 SAINT-DOULCHARD, 880 735 717 RCS BOURGES a été nommée en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et la société ALDH CENTRE SARL, 1 rue du Chemin Creux 18230 SAINT-DOULCHARD, 800 899 619 RCS BOURGES en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL23005900

NON DISSOLUTION

LE NAUTILUS

Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social
25 rue du Chazeau
58320 POUGUES LES EAUX
837 472 943 RCS NEVERS

Le 30.10.2021, l'AGE a décidé la continuation de la société. malgré les pertes constatées.
Pour avis.

AL23005902

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT ET D'ADMINISTRATEUR

FRANCE EQUIPEMENT

SA à Conseil d'Administration
au capital de 260.000 €
Siège social
7 rue Denis Papin
Zone Industrielle
58641 VARENNES VAUZELLES
337 688 212 RCS NEVERS

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale ordinaire et du conseil d'administration du 14 décembre 2022, les modifications ci-après à publier concernant la composition du conseil d'administration et de la direction générale de la société :
Anciennes mentions :
Conseil d'administration - M. France LARTIGOT dt 20 route de Saint Jean – 58130 MONTIGNY AUX AMOGNES, Président- M. Rudy LARTIGOT dt « Fontaine de Jaillac » – 24420 SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD, Directeur général- M. Alain LARTIGOT dt 7 rue Alain Gerbault – 58640 VARENNES-VAUZELLES, Directeur général délégué
Nouvelles mentions :
Conseil d'administration - M. Rudy LARTIGOT dt « Fontaine de Jaillac » - 24420 SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD, Président et Directeur Général- M. Alain LARTIGOT dt 7 rue Alain Gerbault – 58640 VARENNES-VAUZELLES, Directeur général délégué- Mme Aude LARTIGOT dt « Fontaine de Jaillac » - 24420 SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD, Administrateur
Pour avis,
Le conseil d'administration

AL23005912

CHANGEMENT DE GÉRANT

LA PIERRE IMMOBILIER
Société à Responsabilité Limitée au capital de 4 500 €
Siège social : 1, Route du Tacot – Lieudit Sept Voies - 58270 SAINT FIRMIN
903 628 105 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 09/12/2022, les associés ont décidé :
- de nommer à compter du 10/12/2022 M. Estéban RENAUDIN dt à SAINT FIRMIN (58) – 1, Route du Tacot – Lieudit Sept Voies aux fonctions de Gérant en remplacement de M. Damien RENAUDIN ;
- d'étendre à compter du 09/12/2022 l'objet social aux activités suivantes : achat, vente, location de tous types de matériels, équipements, appareils, biens mobiliers et matériaux et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL23005936

MODIFICATIONS DES STATUTS

Changement de président, de dénomination et transfert de siège social

Aux termes d'une assemblée générale en date du 29 avril 2022, les associés de la société dénommée SAS L.M. HOTELS, société par actions simplifiée, dont le siège est à SICHAMPS (58700), 3 rue des Chevrottes, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 795350974, ont :
1°) pris acte de la démission de Monsieur Laurent MARTIN, de ses fonctions de président, et ont décidé de nommer Monsieur Loïc DUPUIS, en qualité de président de la société.
2°) décidé de modifier la dénomination de la société de la manière suivante :
Ancienne dénomination : SAS L.M. HOTELS,
Nouvelle dénomination : SAS CCL Hôtels,
3°) décidé de transférer le siège social de SICHAMPS (58700), 3 rue des Chevrottes à NEVERS (58000), 16 ter rue de Lourdes,
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis.

AL23005944

Société d'Avocats MARTIN – LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

MODIFICATIONS DES STATUTS

RUKALA

SCI au capital de 3.048,98 euros
Siège social
«Le Couvent»
58130 MONTIGNY AUX AMOGNES
transféré 7 rue Denis Papin
Zone Industrielle
58641 VARENNES-VAUZELLES
398 544 908 RCS NEVERS

Changement de gérant et transfert de siège social
Il résulte des délibérations de l'assemblée générale mixte du 14 décembre 2022, les modifications ci-après à publier :
Anciennes mentions : Siège social : «Le Couvent» - 58130 MONTIGNY AUX AMOGNES
Gérant : M. France LARTIGOT, dt «Le Couvent» - 58130 MONTIGNY AUX AMOGNES
Nouvelles mentions :Siège social : 7 rue Denis Papin – Zone Industrielle – 58641 VARENNES-VAUZELLES
Gérant : M. Rudy LARTIGOT, dt Fontaine de Jaillac – 24420 SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD
Pour avis, le gérant

AL23005948

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

BG FINANCEMENTS

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 16 rue Saint Martin
58000 NEVERS
811 115 484 RCS NEVERS

Le 29/11/2022, l'associé unique a décidé :
- de transférer le siège social au 27 rue du Général Ducrot 58320 GERMIGNY SUR LOIRE, à compter de cette même date
- d'étendre l'objet social aux activités d'intermédiation en opérations d'assurance telles que définies par l'article L. 511-1 du Code des Assurances.
Pour avis.

AL23006001

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

POGGI

SCI au capital de 1000 €
Siège Social : 123, rue Romain Rolland
58600 GARCHIZY
812435782 RCS de NEVERS

Par AGE du 13/07/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 390, route de la Fontaine 58320 PARIGNY LES VAUX, à compter du 13/07/2022.
Mention au RCS de NEVERS

AL23006012

AVIS

TRANSPORTS GRANDJEAN

Société par actions simplifiée
en cours de transformation
en société à responsabilité limitée
au capital de 14 000 euros
Siège social : 23 RUE DU CHOLET
58000 SAINT-ELOI
822 176 020 RCS NEVERS

Par décision du 28/12/22, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à associé unique à compter du 01 janvier 2023, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 14 000 euros, divisé en 140 parts sociales de 100 euros chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par un Président : Monsieur David GRANDJEAN demeurant 33 Rue des Chapelleries - 58000 ST ELOI
Sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée à associé unique, la Société est gérée par Monsieur David GRANDJEAN, associé unique.
POUR AVIS

AL23006013

Maître Sylvia JOUMIER
Notaire à Lucenay-les-Aix (Nièvre)
2, route de Dornes

MODIFICATION DU CAPITAL

GROUPEMENT FONCIER RURAL DE MARGES

Groupement foncier rural
au capital de 102.300 euros
3 Bis la Grand Moulin 58390 DORNES
RCS DE NEVERS 877 569 327

Aux termes d'un acte reçu par Me Sylvia JOUMIER, notaire à LUCENAY LES AIX (58380) le 9 juin 2022, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS I le 17/06/2022, référence 5804P01 2022 D N°7572,volume 5804P01 2022 P N°5625, il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme de 133.242,56 euros pour le porter à235.542,56 euros.
Nouvelle mention : le capital est désormais de 235.542,36euros, divisé en 11.512 parts sociales d'une valeur nominale de 20,46 euros.
Nature de la modification : apports en nature et compensation de compte courants d'associés.
Les articles 7 et 8 des statuts seront modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL23006015

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU NORD

Société civile immobilière
au capital de 4.573,47 €
Siège social à OISY (Nièvre),
5 rue Saint Symphorien - Le Petit Oisy
RCS NEVERS 341 844 652

Suivant acte reçu par Maître DINET, notaire à CLAMECY en date du 29 octobre 2022, il a été constaté la nomination en qualité de co-gérant de Madame Béatrice COUGNY, demeurant à OISY (Nièvre), 5 rue Saint Symphorien - Le Petit Oisy avec effet le même jour en remplacement de Monsieur Olivier Marcel COULON, démissionnaire.
Monsieur Alexandre COULON, demeurant à OISY (Nièvre), 5 rue Saint Symphorien - Le Petit Oisy demeure co-gérant.
Pour avis.

AL23006016

AVIS

GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN DE MONTMARTIN

Société civile au capital de 368.000 euros
DOMAINE DE MONTMARTIN
58230 LAVAULT-DE-FRETOY
531 871 911 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision collective en date du 23/12/22 à LAVAULT DE FRETOY :
- les associés ont décidé la transformation de la société en SCEA, à compter du 31/12/22 à minuit, du groupement agricole d'exploitation en commun en une société civile d'exploitation agricole (SCEA), présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société civile.
DENOMINATION : SCEA DE MONTMARTIN.
SIEGE SOCIAL : DOMAINE DE MONTMARTIN 58230 LAVAULT-DE-FRETOY
OBJET : La société a pour objet l'exercice d'activités agricoles.
DUREE : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS.
- les associés ont décidé également la réduction du capital social d'un montant de 169 800 euros à compter du 31/12/22 à minuit. Le capital est ainsi ramené de 368 000 euros à la somme de 198 200 euros.
- les associés ont par ailleurs pris acte de la démission de Monsieur Thibault BEAGUE et Monsieur Xavier BEAGUE de leurs fonctions de gérants de la société et son remplacement par Christine BONTE demeurant DOMAINE DE MONTMARTIN 58230 LAVAULT-DE-FRETOY, à compter du 31 décembre 2022 à minuit.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis et mention
La Gérance

AL23006021

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SCI EN LIQUIDATION VICTOR 1ER

Capital social 54 881,65 euros
Siège social
42 B Boulevard Victor Hugo
58000 NEVERS
420 774 234 RCS NEVERS

Fin Cogérance suite Dissolution.
Suite à la publication du 23/12/22 dans l'Edition TERRES DE BOURGOGNE, il est rajouté ceci : Par AGE du 06/12/22, suite à la décision de la dissolution anticipée de la Sté à compter du 06/12/22 et la nomination du Liquidateur M Jean, Michel, Georges MANQUAT, il est mis fin à la cogérance de M. Jean MANQUAT et de Mme Josette MANQUAT.

AL23006025

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

ACTE SOUS SEING PRIVE en date à NEVERS (Nièvre) du21/12/2022 enregistré à service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Nevers 1 le 23 décembre 2022 dossier202200031469, référence 5804P01 2022 A 00897
VENDEUR : la Société SOCIETE FERREIRA, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, dont le siège socia lest à CLAMECY (58500), Chantenot, Chevroche, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS, sous le numéro de 390 790 608,
ACQUEREUR : la société FERREIRA DEVILLIERS, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros dont le siège social est à CHEVROCHES (Nièvre) - 2 Chemin de l'Hermitage,immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 921 702 692
DESIGNATION DU FONDS : Un fonds artisanal de maçonnerie,couverture, carrelage, zinguerie sis et exploité à CLAMECY(58500), Chantenot Chevroches, pour l'exploitation duquel le vendeur est inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 390 790 608,
PRIX : 200.000 euros
JOUISSANCE : le 01/01/2023
OPPOSITION : Pour la réception des pièces, des oppositions et des correspondances il est fait élection de domicile au cabinet FIDUCIAL SOFIRAL - sis 12 Rue Lamartine 58000 NEVERS dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.
Pour avis

AL23006008

ANNONCES LÉGALES

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Par jugement en date du 19/12/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SARL LA ROUTE DE LA SOIF
Le Moulin de Chazeau - 58110 ROUY
RCS/RM 58 : 534 202 767
Le Greffier,

AL23005925

Par jugement en date du 19/12/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SAS EDITIONS MAISON ROUGE
4, R DE LA CORNE - 58240 CHANTENAY-SAINT-IMBERT
RCS/RM 58 : 819 160 060
Le Greffier,

AL23005926

Par jugement en date du 19/12/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
MURILLO Jean-Pierre
50, AV DE PARIS - 58320 POUGUES-LES-EAUX
RCS/RM 58 : 792 070 872
Le Greffier,

AL23005927

Par jugement en date du 19/12/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
ARTIS-RENOV (SAS)
27, RTE D'AUXERRE - 58500 CLAMECY
RCS/RM 58 : 827 720 384
Le Greffier,

AL23005928

Par jugement en date du 19/12/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
BEAUFRERE YVES NOEL
4, R DU POELON - 58400 MESVES-SUR-LOIRE
RCS/RM 58 : 409 487 113
Le Greffier,

AL23005929

Par jugement en date du 19/12/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
N.M.G BATIMENT (SARL)
13, R GAMBETTA - 58000 NEVERS
RCS/RM 58 : 824 304 265
Le Greffier,

AL23005930

Par jugement en date du 19/12/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
GESTION DES HOTELS BOGEREVE (SARL)
8, R LOUISE MICHEL - 58640 VARENNES-VAUZELLES
RCS/RM 58 : 419 365 259
Le Greffier,

AL23005931

CABEX

SCP E.CAVET-JACOB
Notaire14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc,
Mr DION Benoit , et Mme PALMIER Marie-Thérèse Françoise, son épouse, dt ensemble à SAINT PERE (Nièvre) Rosière, Mariés à la mairie de SAINT-LAURENT-DE-LEVEZOU (12620) le 29 avril 1978, sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable,
Ont déclaré conjointement convenir dans l'intérêt de leur famille, de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle.
Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.
POUR INSERTION
Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire.

AL23005975

SCP E.CAVET-JACOB
Notaire14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc, le 16 décembre 2022,Mr SURELLE Joël Patrice et Mme MARTIN Chantal son épouse, dt à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 70 chemin des Fougères, mariés à la mairie de AUXERRE (Yonne) le 7 juillet 1973, sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me LEMOINE, Notaire à MONTARGIS (Loiret) le 3 Juillet 1973, ont déclaré conjointement convenir dans l'intérêt de leur famille de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle.
Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.
POUR INSERTION
Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire.

AL23005979

Notaires

OFFICE NOTARIAL DU VAL CHARITOIS
Notaires à La Charité-sur-Loire (Nièvre)
37 ter, avenue Maréchal Leclerc

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 10 juin 2020,Monsieur Jean Patrick Marie Edme des MAZIS, en son vivant retraité, demeurant à POISEUX (58130), Domaine de la Place,Né à NEVERS (58000), le 29 mars 1947, Veuf de Madame Sandrine DEFONTAINE, non remarié, non pacsé, Décédé à NEVERS(58000), le 16 juillet 2021 a consenti un legs universel.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Valérie CLERGET, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée« Office Notarial du Val Charitois » dont le siège est à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc,B.P 47, titulaire d'offices notariaux à LA CHARITE SUR LOIRE(Nièvre) et à SANCERGUES (Cher), le 23 décembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Valérie CLERGET, notaire à LA CHARITE SUR LOIRE référence CRPCEN : 58051, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23006017

SCP DINET & ASSOCIES
Notaires à Clamecy (Nièvre)
24, rue Marie Davy

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Monsieur Sylvain Jean LETEUR, et Madame Martine Marie Claude MARLIN, demeurant ensemble à ENTRAINS SUR NOHAIN (58410), 6rue Bel Air, mariés initialement sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts suite à leur union célébrée le 6 avril 1987 à la mairie d'ENTRAINS SUR NOHAIN (58410) ont sollicité et fait acter par acte en date du 26 octobre 2022 reçu par Maître Guillaume DINET, Notaire à CLAMECY le changement de leur régime matrimonial pour celui de la communauté réduite aux acquets avec attribution intégrale de la communauté en toute propriété à l'époux survivant.
Les oppositions seront adressées dans les trois mois de la date de publication du présent avis par courrier recommandé avec accusé de réception auprès de la SCP DINET & ASSOCIES,24 rue Marié Davy, 58500 CLAMECY.

AL23006027

SCP DINET & ASSOCIES
Notaires à Clamecy (Nièvre)
24, rue Marie Davy

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Monsieur Thierry Jean-Jacques SIMON et Madame Nadine Elisabeth BUTEAU demeurant ensemble à RIX (Nièvre), 4 ruelle du Moulin, mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts par suite de leur union célébrée à la mairie de RIX (Nièvre), le 5 septembre 1981, ontsollicité et fait acter par acte en date du 22 décembre 2022 reçu par Maître Guillaume DINET, Notaire à CLAMECY le changement de leur régime matrimonial pour celui de la communauté universelle avec attribution intégrale de la communauté en toute propriété à l'époux survivant.
Les oppositions seront adressées dans les trois mois de la date de publication du présent avis par courrier recommandé avec accusé de réception auprès de la SCP DINET & ASSOCIES, 24 rue Marié Davy, 58500 CLAMECY.

AL23006033

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

BAZOIS MORVAN DENTAL

Société civile de moyens
au capital de 1 000,00 euros
Siège social
Rue de la Picherotte
58110 CHATILLON-EN-BAZOIS
808 433 262 RCS NEVERS

Le 30/11/2022, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. M. Paul BERNARD demeurant La Gretaude, 58290 MOULINS-ENGILBERT a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé Rue de la Picherotte, 58110 CHATILLON-EN-BAZOIS.
Pour avis.

AL23005581

DISSOLUTION

PROJET DE SANTE DE MOULINS ENGILBERT

Société interprofessionnelle
de soins ambulatoires
Siège social
9, Avenue François Mitterrand,
58290 MOULINS-ENGILBERT
RCS NEVERS 753 279 926

Le 01/12/2022, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du «01/12/2022». M. Paul BERNARD demeurant à La Gretaude, 58290 MOULINS ENGILBERT, a été nommé. Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 9, Avenue François Mitterrand, 58290 MOULINS-ENGILBERT.
Pour avis.

AL23005582

DISSOLUTION

SNC DU MARAIS

Société civile en liquidation
au capital de 1 000 euros
Domaine du Marais
58470 GIMOUILLE
RCS NEVERS - 830 377 974

Aux termes d'une délibération en date et à effet du 1er décembre 2022, les associés de la SNC DU MARAIS a décidé la dissolution de la société. Elle a nommé en qualité de liquidateur M. Thierry GRAILLOT, demeurant Le Marais 58470 GIMOUILLE et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au lieu du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis

AL23005676

DISSOLUTION

EARL GRAILLOT

Société civile en liquidation
au capital de 266 000 euros
Le Marais 58470 GIMOUILLE
RCS Nevers - 434 049 763

Aux termes d'une délibération du 1er décembre 2022, l'associé unique de l'EARL GRAILLOT a décidé la dissolution de la société au 31 décembre 2022. M. Thierry GRAILLOT,. demeurant Le Marais 58470 GIMOUILLE est nommé liquidateur et a les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL GRAILLOT en liquidation, au lieu du siège social. Le dépôt. des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis. Le. liquidateur

AL23005754

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

S'IMAGE

SARL en liquidation
au capital de 8.000 €
Siège social
7 rue Franc Nohain
58000 NEVERS
433 871 548 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2022 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société qui subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. M. François SIMON demeurant 3 impasse du Poids de la Ville – 58000 NEVERS, a été désigné liquidateur. Les actes concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée au domicile du liquidateur et siège de liquidation.Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur, F. SIMON

AL23005853

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'un avenant en date du 9 décembre 2022, du procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/11/2020, enregistré à NEVERS le 12/12/2022 dossier 2022 00030326 réf : 5804P01 2022 N° 00847, les associés de la SCI LES MERLETTES au capital de 46.100 euros dont le siège est à COSNE COURS SUR LOIRE (nièvre) impasse Jean d'Or, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 432 479 996, ayant pour liquidateur Mr MARTIN Didier, dt à BOULLERET (Cher) 9 route de Ménétréau, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par les associés sont déposées au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
POUR AVIS
Le liquidateur

AL23005869

DISSOLUTION

GUY SEGUIN

Société à responsabilité limitée
à Associé Unique
au capital de 7 500 €
Siège social
14 Faubourg de Bouhy
58220 DONZY
487 579 963 RCS NEVERS

L'associée unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 25 novembre 2022 la dissolution anticipée de la société à compter du 25 novembre 2022 suivie de sa mise en liquidation.
A été nommé comme liquidateur, Madame Véronique MIEGE demeurant à 18 Faubourg de Bouhy - 58220 DONZY, a qui ont étés conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social à DONZY (NIEVRE) 14 Faubourg de Bouhy.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis,Le liquidateur

AL23005875

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 MOULINS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LA CABANE

794 808 634 RCS NEVERS
SARL en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social
Le Bourg 58240 LIVRY
Siège de liquidation
2 Route du Veurdre
58240 LIVRY

Aux termes d'une décision en date du 13/12/2022 au siège de la liquidation, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Gilles FREDERIC, demeurant 2 Route du Veurdre 58240 LIVRY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 30/11/2022. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur.

AL23005892

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SOCIETE CIVILE DE MOYENS

CARDIOLOGIE DES CHAUVELLES
Société civile de moyens
au capital de 609,79 euros
Siège social
8 bis rue des Chauvelles
58000 NEVERS
403 904 196 RCS NEVERS

Le 02.12.2022, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour M Roch AUGARDE demeurant 14 rue Bailly 58660 COULANGES LES NEVERS, a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 8 bis rue. des Chauvelles 58000 NEVERS.
Pour avis.

AL23005894

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI PARROTTA URZY

Société Civile en liquidation
au capital de 16.000 euros
Siège de liquidation
Lieudit « Les Canelles »
58360 PREPORCHE
340 171 784 RCS NEVERS

L'assemblée générale ordinaire du 10 décembre 2022 a approuvé le compte de clôture de liquidation de la société, donné quitus de son mandat au liquidateur M. Fabrice LAVEINE dt 72 avenue de Verdun Bât C, Résidence de l'Arbalète, Appart. 204 – 92390 VILLENEUVE LA GARENNE et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Le compte de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis, le liquidateur, F. LAVEINE

AL23005920

Office Notarial P. JOURDIER & J-C REROLLE
8, rue Carnot
58300 Decize

DISSOLUTION

SCI VOLTAIRE

Société civile immobilière
8 boulevard Voltaire
58300 DECIZE
RCS NEVERS 414851154

Aux termes d'une délibération des associés en date du19/12/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 19 décembre 2022. Mme Françoise SOCQUET demeurant à DECIZE, 18 rue de la raie a été nommée liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé à DECIZE (58300), 18 rue de la raie.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL23005947

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14, rue Georges Dufaud –
58000 NEVERS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

TRANS INTER VEIL ET CIE

SARL en liquidation au capital de 35.000 €
Siège de liquidation : 60, rue de Paris
58440 LA CELLE SUR LOIRE
681 880 258 RCS NEVERS

Par décisions du 14 décembre 2022, l'associé unique, M. Stéphane VEIL dt 29 boulevard de la République – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, a approuvé, à son domicile, le compte de liquidation et prononcé la clôture de liquidation de la société.Le compte de clôture de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.Pour avis, le liquidateur, M. Stéphane VEIL

AL23005955

DISSOLUTION

BRUNO MONCHARMONT

Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 376 000 euros
Siège social : 22 route de Nourry
58290 VANDENESSE
Siège de la liquidation : 12 bis route des roses
58300 CHARRIN
RCS NEVERS 750 507 014

Le 15/12/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15/12/2022. M Bruno MONCHARMONT demeurant 12 bis route des roses 58300 CHARRIN, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 12 bis route des roses 58300 CHARRIN.
Pour avis.

AL23006002

DISSOLUTION

EARL MAILLARD JEAN LUC

Société civile
en cours de liquidation
au capital de 60 105 euros
Siège social
Route de Montambert
58250 FOURS
330 813 981 RCS NEVERS

Suivant décisions du 23/12/22 l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 31/12/22, et sa mise en liquidation. L'associé unique a nommé comme liquidateur Monsieur Jean Luc MAILLARD demeurant à FOURS -. 58250 - Route de Montambert, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé à FOURS - 58250 - Route de Montambert. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant. la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du. tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur.

AL23006038

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NARCY. du 16/12/22, il a été constitué une société présentant les. caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : DERVENN SOURSENN.
Siège : 7 Route de Narcy, 58400 NARCY .
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son. immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 480 000 euros en nature.
Objet : la prise de participation dans des sociétés. d'exercice libéral ayant pour objet l'exercice de la profession d'expert forestier ; la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice desdites professions ; la gestion de ces participations ; Investissements et placements financiers de toutes les sommes disponibles au sein de la Société ;
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président . Frédéric LABBE, demeurant 7 Route de Narcy - Les Malmaisons, 58400 NARCY.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS.
Le Président

AL23005833

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à. SAINT-PEREUSE en date du 05 décembre 2022,.
Il a été formé un Groupement Foncier Rural, société civile particulière, régi par les articles L.322-22 et suivants du Code rural et de la pêche maritime et 1832 et suivants du Code civil, présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : GFR DU PASSOU ;
Siège : SAINT-PEREUSE (58110), 30 Route de Remondot ;
Durée : 99 ans ;
Objet : La propriété et l'administration de tous immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine. L'achat et la location de tous immeubles à destination agricole. La constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation ou la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers, avec leurs accessoires ou dépendances inséparables, sur les terrains boisés ou à boiser appartenant au groupement et sur tous autres terrains qu'il pourrait acquérir.
Capital : 1 000 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;
Gérance : - Monsieur Benoît BLANDIN, demeurant Louvrault -. 58110 CHOUGNY. - Monsieur Clément BLANDIN, demeurant 2 Chemin de Bezolles -. 58110 SAINT-PEREUSE. - Madame Aude MARTIN, demeurant 2 Chemin de Bezolles - 58110. SAINT-PEREUSE. - Madame Brigitte BLANDIN, demeurant 30 Route de Remondot -. 58110 SAINT-PEREUSE .
Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.
POUR AVIS
La gérance

AL23005836

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée AMIENSBOX au capital de1.000 €, ayant pour activité l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et destationnement. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Le gérant estMonsieur Eric MOULOIS demeurant 11 allée des Synagots - 35830 BETTON.

AL23005854

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée JAUNAYBOX au capital de1.000 €, ayant pour activité l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et destationnement. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Le gérant est Monsieur Eric MOULOIS demeurant 11 allée des Synagots - 35830 BETTON.

AL23005855

EARL DU SAUTE-MOUTON
Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Société civile
au capital de 40 000 euros
Siège social
1, route d'Osseux - 58 110 ROUY
En cours d'immatriculation
RCS NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à ROUY du19/12/2022,Il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : EARL DU SAUTE-MOUTON ;
Siège : 1, route d'Osseux à ROUY (58 110) ;
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS;
Objet : L'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;
Capital : 40 000 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;
Gérance : Julien MEZZANO,exploitant agricole, demeurant 9 rue de louche guillon,58110 ROUY, en sa qualité d'associé unique exerce seul la gérance sans limitation de durée ;
Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire. Sont dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant.
POUR AVIS
La gérance

AL23005883

Etude de Maîtres Dominique MARTINet Thibaut MARIE
Notaires associés
à NEVERS (58000)
1 Rue Saint Martin

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 10 novembre 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : VATAN A&J.
Le siège social est fixé à : MARZY (Nièvre) 8 Impasse Bellevue.
La société est constituée pour une durée de 99 années.
Le capital social est fixé à la somme de CENT EUROS (100,00 EUR).
Il est divisé en 2 parts, de CINQUANTE EUROS (50,00 EUR) numérotées de 1 à 2 attribuées aux associés en proportion de leurs apports.
Les gérants de la société sont : Madame Aurélie JORGE épouse VATAN et Monsieur Jonathan VATAN seuls associés de la société demeurant à MARZY (58000) 8 Impasse Bellevue.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour avis
Le notaire.

AL23005906

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : InfoSys Solutions ;
Forme sociale : SARL à associé unique ; Siège Social : 6, rue Hoche – 58000 NEVERS ; Objet social : Exécution de prestations de services de gestion et d'exploitation sur site de systèmes informatiques et/ou de traitement des données - Exécution de prestations de services d'assistance connexes ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 1 000 € ; Gérance : M. Jean-Pierre GODBILLON dt à PARIS (75007) – 33, Avenue de Saxe ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL23005913

SAS LA BOUCHERIE DES AMIS BY M.F

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 6 décembre 2022 constitution de la SAS : LA BOUCHERIE DES AMIS BY M.F.
Capital social : 5 000 euros.
Siège social : 19 place Chaigneau 58190 TANNAY.
Objet : Boucherie, charcuterie, traiteur, restauration.
Président : M. Frank MEYER demeurant 19 rue Georges Sirdey. 58190 TANNAY.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.

AL23005946

SCP E.CAVET-JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 14 décembre 2022,Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : SCI MARIE PAT
Siège social : COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) Route Touristique.
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers et généralement toute opération se rattachant audit objet.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation.
Apports immobiliers : un bien situé à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) évalué à 200.000 euros.
Capital social : 200.000 euros divisé en 120 parts de 1.666,67 euros chacune numérotées de 1 à 120 attribuées aux associés en proportion de leurs apports.
Gérance : Sont nommés comme co-gérants pour une durée illimitée : - Mme GAUTHIER Marie-Claude, dt à MOLEDES (15500) «Combadial». - Mr GAUTHIER Patrice Jean Albert, époux de Mme HELBERT Françoise, dt à COSNE COURS SUR LOIRE route Touristique.
Ladite Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.
POUR AVIS
Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire

AL23006003

ANNONCES LÉGALES

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/12/2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :HOPITAL TECHNIQUE NUMERIQUE CONSULTING
Objet social : Toutes prestations de consultants, de conseils et de services auprès de toutes entreprises, quel que soit leur domaine d'action, des particuliers et de tout organisme public ou para public quelle qu'en soit la structure juridique ;
Siège social :26 Ter, rue des Petites Brunettes 58340 Cercy-la-Tour.
Capital : 1000 euros
Durée : 99 ans
Président : M. LAJONCHERE Jean-Patrick, demeurant 185 Rue Raymond Losserand 75014 Paris
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles par l'associé unique.En cas de pluralité d'associés, les actions ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant, qu'avec le consentement de la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Immatriculation au RCS de Nevers

AL23006014

AVIS DE CONSTITUTION

SCEA de REUGNY
La Touriterie
58270 FRASNAY REUGNY
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 décembre 2022, il a été constitué une société civile dont les caractéristiques sont :
Dénomination sociale : SCEA de REUGNY
Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole
Capital : 10 000 euros divisé en 1 000 parts de 10 euros représentant du numéraire
Siège : La Touriterie - 58270 Frasnay Reugny
Objet : Agricole
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS
Gérant : Monsieur CORNU Pierre Edouard - La Touriterie - 58270 Frasnay Reugny
Immatriculation sera faite au RCS de Nevers
Agrément des cessions de part : toute cession de parts autre qu'à un associé est soumise à agrément.
Pour avis et mention, le gérant

AL23006019

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PLANCHEZ du 29/12/22, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : JLC BETAIL
Siège : 5 Rue du Crot de la Velle, 58230 PLANCHEZ
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 100 000 euros en nature
Objet : L'étude, la création, la mise en valeur, l'exploitation, l'organisation, le financement, l'acquisition et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises, la réalisation de toutes études, la prospection commerciale, la prestation de tous services administratifs et/ou financiers, la formation, l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
Monsieur Benoît COQUILLON, demeurant 5 Rue du Crot de la Velle, 58230 PLANCHEZ
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS
Le Président

AL23006029

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : EURL
Dénomination : LA BAZOLLE
Capital : 2.500 euros
Siège : lieu-dit La Grande Bazolle - 58170 POIL
Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger :
- Exécution de travaux de rénovation et restauration de bâtiments ;
- Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment ;
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers
Gérance : Monsieur Ronald IJsbrand SCHAEFFER, demeurant lieu-dit La Grande Bazolle 58170 POIL

AL23006031

AVIS DE CONSTITUTION

EARL du CLOU
Au capital de 5 100 euros
6 Le Clou - 58420 Vitry Laché
Par acte sous seing privé en date du 29 décembre 2022, il a été procédé à la création de l'EARL du CLOU et disposant des caractéristiques suivantes :
FORME : EXPLOITATION AGRICOLE à RESPONSABILITE LIMITEE
OBJET : activités réputées agricoles DENOMINATION SOCIALE : EARL du CLOU
SIEGE SOCIAL : 6 Le Clou - 58420 Vitry Laché
GERANT : Monsieur BOURLAND Benoît, demeurant 6 Le Clou - 58420 Vitry Laché
CAPITAL SOCIAL : 5 100 euros divisé en 510 parts de 100 euros représentant du numéraire
DUREE : 99 ans
CESSION DE PARTS : Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à l'un de ses co-associés.Toute autre cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément de tous les associés.
IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au RCS de Nevers. Pour avis, Le fondateur

AL23006034

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ROUY du 29/12/22, il a été constitué une société présentant les. caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : TP DU BAZOIS.
Siège social : 6 Impasse des fourmis - Grand Champ, 58110 ROUY.
Objet social : Toutes activités de terrassement et. d'assainissement, la création, curage d'étangs, fossés et retenues d'eau, la création de routes forestières, la préparation de sols en forêt avant plantation, toutes activités de démolition.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de. l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 140 000 euros, 70 000 euros en numéraire, 70 000 euros en nature).
Gérance : Monsieur André COMMAILLE demeurant 6 Impasse des Fourmis - Grand Champ - 58110 ROUY et Monsieur Benjamin. COMMAILLE demeurant 4 Route de Cras - 58110 ROUY.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des. sociétés de NEVERS.
Pour avis.
La Gérance

AL23006039

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

AVENIR SANS PERMIS

SAS au capital de 4 000 euros
Siège social
2 TER RUE SIMON CHENARD
89000 AUXERRE
817 386 691 RCS AUXERRE

Par décision de l'AG du 20/11/2022, il a été décidé de la nomination de la société DYNINVEST, SASU au capital de 3 000 euros, 889 503 587 RCS MELUN, sise 154 RUE DU GENERAL LECLERC 77780 BOURRON-MARLOTTE en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Thierry SOUFFRIN démissionnaire, à compter du 21/11/2022.
Modification au RCS d'AUXERRE

AL22005778

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

EM SARL

SARL au capital de 100 000 €
Siège social : 5, rue des Ladres
89100 SAINT-DENIS-LES-SENS
833 418 643 RCS SENS

Le 21/12/2022, l'associé unique a pris acte de la démission de Mme Sabine GAGNEUX en qualité de co-gérante et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

AL23005937

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

BOURJOIS IMMOBILIER

SARL au capital de 8 000 €
Siège social : 49, rue de la République
89100 SENS
998 417 703 RCS SENS

Le 31/12/2021, l'associée unique a pris acte de la démission de Mme Marlène DOURU en qualité de co-gérante et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

AL23005970

MODIFICATION DU CAPITAL

L'AGE du 19.12.2022 de la SARL S.L. PISCINES au capital de200.000 Euros, siège social à AUXERRE (89000) 9, rue Louise Weiss, 789 533 205 RCS AUXERRE, a décidé d'augmenter son capital social de 100.000 euros par incorporation de ladite somme prélevée sur les comptes « Autres Réserves et Réserve. Légale ».
ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Capital 200.000 euros.
NOUVELLES MENTIONS : Capital : 300.000 euros.

AL23005825

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

DOMAINE DES HATES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 339 600,00 euros
Siège social
5 chemin des Hâtes
89800 MALIGNY
504 466 343 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 28 novembre 2022 prenant effet le même jour, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Patrick LAROCHE de ses fonctions de cogérant à compter du même jour.
Pour avis, la gérance.

AL23005828

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : RG CREATION.
Forme : SARL.
Capital social : 5000 euros.
Siège social : 27 Rue de Valprofonde, 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE.902058205 RCS de SENS.
Aux termes d'une décision en date du 15 décembre 2022, l'associé unique a décidé, à compter du 15 décembre 2022, de transférer le siège social à 1 Lieu-dit Les Etubies, 89330 PIFFONDS.
L'article 4 siège social a été mis à jour.
Mention sera portée au RCS de SENS.

AL23005830

AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Par décision du 29 juin 2022, l'associé unique de la société SPFPL LAUNAY-FPG, Société de participations financières de profession libérale de pharmaciens d'officine à responsabilité limitée au capital de 8 000 € ayant son siège social 14 Route de Joigny, 89380 APPOIGNY et immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 450 720 412, a décidé une augmentation du capital social de 792 000 € par incorporation du report à nouveau créditeur, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Capital social : 8 000 €
Nouvelle mention : Capital social : 800 000 €
Pour avis, la Gérance

AL23005834

MODIFICATIONS DES STATUTS

Transfert de siège social et changement de gérant
Dénomination : SCI RIVE DROITE 89.
Forme : SCI.
Capital social : 3 000 euros.
Siège social : 16 Rue Armand Charnay, 77780 BOURRON-MARLOTTE.
750127326 RCS de Melun.
Objet : l'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration, l'exploitation par bail, ou autrement et la disposition des biens et des droits immobiliers dépendant d'un local sis à Villeneuve-sur-Yonne, 8 rue Bretoche 89500 formant le lot n°3 d'un ensemble immobilier., durée : 50 ans.Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 décembre 2022, les associés ont , à compter du 30 décembre 2022 : **décidé de transférer le siège social** à 11 rue de Beaudemont, 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE; **- pris acte de la modification de la gérance** de la société : Monsieur Jean-Marie SCHMITT, demeurant 11 Rue de Beaudemont, 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE a été nommé gérant en remplacement de Mme Stéphanie CARON.
Les articles 4 Siège social, 7 Capital social et 10 Administration de la société ont été mis à jour.
Radiation du RCS de Melun et immatriculation au RCS Sens.
La gérance.

AL23005837

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

TFY

SAS au capital de 200 000 euros
Siège social
4 Rue de Bourgogne (89140) CUY
RCS SENS 322 723 131

L'actionnaire unique a décidé de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes, de la société ETC AUDIT dont le siège est Place de l'Empire à SAINT GEORGES SUR BAULCHES (89000), immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 493 539. 944.
Pour avis.

AL23005842

TRANSFORMATION

SASU LONGU FLORENT

Société par actions simplifiée
à associé unique
Au capital de 4 000,00 euros
Siège social
22 route de Sauvigny le Bois
89200 AVALLON
819 156 621 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique du 1er septembre 2022, l'associé unique a décidé de transformer la société en société à responsabilité limitée à associé unique, à compter du 1er septembre 2022, et d'ajouter l'activité de mécanique, la vente de véhicules d'occasion, la vente de pièces détachées, outillage et accessoires à l'objet social. Les statuts seront modifiés en conséquence.Monsieur Florent LONGU demeurant 3 rue de Rouvray, 21460 MONTBERTHAULT est maintenu dans ses fonctions en nouvelle qualité de gérant.Modification sera faite au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis, le gérant.

AL23005846

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI ARSUL

SCI au capital de 1524,49 euros
Siège social
1 PLACE DU GENERAL DE GAULLE
89200 Avallon
381 946 052 RCS d' Auxerre

L'AGE du 12/04/2022 a décidé de transférer le siège social 1 Impasse des Carrons 89310 Châtel-Gérard, à compter du 12/04/2022.
Mention au RCS d' Auxerre

AL23005847

MODIFICATIONS DES STATUTS

SAS PSYVIDEO PRESTIGE

Société par actions simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social
33 Rue des wagons
89100 Saint-Denis-les-Sens
829458280 RCS SENS

Aux termes en date de l'assemblée extraordinaire du 08/12/2022 les associés ont décidés de
Transférer le siège au 13 rue des Wagons 89100 Saint-Denis-Les-Sens.
Modifier l'objet de la société : Centre de formation audiovisuel, télé-pilote drone.
La nomination d'une Directrice Générale SAINT Stéphanie demeurant au 2 rue Georges Bizet 89100 Pont-sur-Yonne.
En conséquence les articles 2 et 4 des statuts ont été modifiés.
Mentions seront portées au registre des commerces des sociétés de France.

AL23005993

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCEV LE DESSUS DES CLOS

Société civile d'exploitation viticole
Au capital de 3000 €
Siège social: 3 Grande rue 89800 MALIGNY
RCS AUXERRE: 448.394.833

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale en date du 24 novembre 2022, Mr Jean-René HABERT a démissionné de sa fonction de gérant. Quitus de sa gestion lui a été donnée. En remplacement, a été nommé Gérant Mr Jonathan HABERT, demeurant à MALIGNY (89800) 1 g rue des Maisons Rouges.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS d'Auxerre.

AL23005849

TRANSFORMATION

MARIE-LINE OPTIQUE

SARL au capital de 15 244,90 €
Siège social : 77, rue de la République
89100 SENS
950 497 263 RCS SENS

Le 19/12/2022, l'associée unique, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à 15 244,90 €.
Président : Mme Marie-Line THIBORD demeurant à Sens (89100), 2 rue Champfeuillard.
Cession d'actions : Transmission à un tiers est soumise à agrément.
Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.
Dépôt légal au RCS de Sens

AL23005863

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CHEVALIER ISABELLE

SELARL d'Infirmière
au capital de 1 000 euros
Siège social
3 rue des Consuls
89000 AUXERRE
853 546 083 RCS AUXERRE

Par décisions du 01.09.2022, l'associée unique a transféré le siège social du 3 rue des Consuls - 89000 AUXERRE au 20 route Nationale - 89290 AUGY, avec effet au 01.09.2022, et modifié les statuts en conséquence.
Dépôt des formalités au RCS de AUXERRE.
Pour avis

AL23005866

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EM EMPREINTE

SAS au capital de 303 165 Euros
Siège social
4 rue Jules Lefebvre
75009 PARIS
RCS PARIS 902 404 516

Le 15 décembre 2022, l'AGE de la société ayant pour présidente Mme Noémie HUGOT, 27 rue de la porte du bois 89300 JOIGNY, a décidé de transférer le siège social au 27 rue de la porte du bois 89300 JOIGNY, à compter du 01 janvier 2023. En conséquence, la société sera radiée au RCS de PARIS et immatriculée au RCS de SENS.

AL23005868

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCEA DES GUILLERS

Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 18 200 €
Ancien siège social
les Guillers - 89130 FONTAINES
Nouveau siège social
50 route de la Croix Saint Nicolas
89110 LES ORMES
801 819 764
RCS AUXERRE
(Nouveau greffe : SENS)

L'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2022 :- A pris acte des démissions de Mme Dominique BEEUWSAERT et de Mme Sandrine SINET de leurs fonctions de gérants. - A décidé de réduire le capital social de 4 000 € pour le ramener à 14 200 €. - A décidé de transférer le siège social à LES ORMES (Yonne – 89110), 50 route de la Croix Saint Nicolas. Cette adresse dépend du ressort du greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne) auprès duquel la société sera immatriculée au RCS.
Pour avis, la gérance.

AL23005871

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCEA DU BOIS DES BERGERIES

Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 24 480 €
Ancien siège social
chez M Mme Roger BEEUWSAERT
les Bergeries - 89130 TOUCY
Nouveau siège social
50 route de la Croix Saint Nicolas
89110 LES ORMES
444 958 433 RCS AUXERRE
(Nouveau greffe : SENS)

L'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2022 :- A pris acte des démissions de Mme Dominique BEEUWSAERT et de M. Stéphane BEEUWSAERT de leurs fonctions de gérants. - A décidé de réduire le capital social de 7 650 € pour le ramener à 16 830 €. - A décidé de transférer le siège social à LES ORMES (Yonne – 89110), 50 route de la Croix Saint Nicolas. Cette adresse dépend du ressort du greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne) auprès duquel la société sera immatriculée au RCS.
Pour avis, la gérance.

AL23005872

COMMISSAIRE AUX COMPTES

DAPA TECHNOLOGY

SAS au capital de 430 000,00 euros
Siège social
10-12 rue du Cedec - CHARNY
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
452 065 501 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2022, la collectivité des associés a constaté que la société était dispensée de désigner un commissaire aux comptes titulaire et suppléant. En conséquent, les mandats suivants n'ont pas été renouvelés :- du commissaire aux comptes titulaire : AUDIT CONSEIL COMPTABILITE- du commissaire aux comptes suppléant: CORRET Eric
Pour avis, le président.

AL23005874

NON DISSOLUTION

GUENIN

SARL au capital de 23 000 euros
Siège social
Fontaine d'Azon
6 rue des Fondrières
89 100 ST CLEMENT
447 906 173 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 01/12/2021, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL23005880

TRANSFORMATION

L2G OPTIQUE

SARL au capital de 30 000 €
Siège social : Centre Commercial
Porte de Bourgogne
89100 SENS
751 773 326 RCS SENS

Le 19/12/2022, l'associée unique, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, sa durée et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
L'associée unique a décidé, suite à une erreur matérielle, de modifier l'article 4 des statuts.
Le siège social est sis à SENS (89100), Centre Commercial – Porte de Bourgogne.
Le capital social reste fixé à 30 000 €.
Président : Mme Marie-Line THIBORD demeurant à Sens (89100), 2 rue Champfeuillard.
Cession d'actions : Transmission à un tiers est soumise à agrément.
Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.
Dépôt légal au RCS de Sens

AL23005885

MODIFICATION DU CAPITAL

Le 19.12.2022 les associés de la SAS ESCALIA au capital de 2.000 euros, siège social à AUXERRE (89000) 13, rue René Schaeffer, 537 654 014 RCS AUXERRE, ont décidé d'augmenter le capital social de 30.000 euros pour le porter à 32.000 euros par apports en numéraire. Le 21.12.2022 le Président de la société a constaté la réalisation définitive de cette augmentation.
ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES :
Capital : 2.000. euros ;
NOUVELLES MENTIONS :
Capital : 32.000 euros

AL23005897

MODIFICATION DU CAPITAL

SCEA DOMAINE DE LA MOTTE

SCEA au capital de 27 540,00 €
Siège social
35 rue du Ruisseau
89800 BEINE
377 825 534 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2022 a décidé d'augmenter le capital social de 1 441 260 € pour le porter à 1 468 800 €.
Pour avis, la gérance.

AL23005905

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

MMB

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
567 Route d'Auxerre
89170 ST FARGEAU
831 482 385 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 12 décembre 2022, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de prestations de maîtrise d'oeuvre.
Pour avis
La Gérance

AL23005911

DÉMISSION DE GÉRANT

SARL DE LA MOTTE

SARL au capital de 10 000 €
Siège social
35 rue du Ruisseau
89800 BEINE
811 245 059 RCS AUXERRE

Par une décision en date du 15 décembre 2022, l'associée unique a pris acte de la démission de M. Bernard MICHAUT de ses fonctions de gérant à compter de cette date.
Pour avis, la gérance.

AL23005918

NON DISSOLUTION

LC LOCATION

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social
17 rue de Sancey
Zone Industrielle
des Vauguillettes 3
89100 SENS
879 964 120 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 31 Octobre 2022, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis,
Le Président

AL23005924

CHANGEMENT DE GÉRANT

AG RECRUTEMENTS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 50.000€
Siège social : 6 avenue Gambetta
89000 AUXERRE
Immatriculée au R.C.S. à AUXERRE
sous le n° 831 803 051

Par décisions d'assemblée générale ordinaire prises par les associés de la SARL AG RECRUTEMENTS le 22 décembre 2022 :
- Monsieur Julien ALTMAYER a été révoqué de ses fonctions de gérant à compter du 22/12/2022,
- Monsieur Vincent GRACIA, domicilié 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE, né le 14 juin 1973 à BOURGES (18), a été désigné en qualité de nouveau gérant de la société, pour une durée indéterminée à compter du 22/12/2022.
Pour avis

AL23005932

CHANGEMENT DE GÉRANT

AG RECRUTEMENT 89

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 50.000€
Siège social : 6 avenue Gambetta -
89000 AUXERRE
Immatriculée au R.C.S. à AUXERRE
sous le n° 831 803 044

Par décisions d'assemblée générale ordinaire prises par les associés de la SARL AG RECRUTEMENT 89 le 22 décembre 2022 :
- Monsieur Julien ALTMAYER a été révoqué de ses fonctions de gérant à compter du 22/12/2022,
- Monsieur Vincent GRACIA, domicilié 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE, né le 14 juin 1973 à BOURGES (18), a été désigné en qualité de nouveau gérant de la société, pour une durée indéterminée à compter du 22/12/2022.
Pour avis

AL23005933

CHANGEMENT DE GÉRANT

TEAM EMPLOI

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 50.000€
Siège social : 6 avenue Gambetta -
89000 AUXERRE
Immatriculée au R.C.S. à AUXERRE
sous le n° 831 820 014

Par décisions d'assemblée générale ordinaire prises par les associés de la SARL TEAM EMPLOI le 22 décembre 2022 :
- Monsieur Julien ALTMAYER a été révoqué de ses fonctions de gérant à compter du 22/12/2022,
- Monsieur Vincent GRACIA, domicilié 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE, né le 14 juin 1973 à BOURGES (18), a été désigné en qualité de nouveau gérant de la société, pour une durée indéterminée à compter du 22/12/2022.
Pour avis

AL23005934

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

LA COTE AUX OIES

Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 95 128,18 euros
Siège social : 25 rue de l'Eglise -
89510 ETIGNY
333 170 181 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 22 décembre 2022, l'associé unique a décidé :
- la transformation de la Société en Société Civile d'Exploitation Agricole régie notamment par les articles 1832 à 1870-1 du Code Civil à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination, l'activité de la Société, la durée de la Société, le capital social et son objet ne sont pas modifiés.
- de proroger de quarante années la durée de la Société, soit jusqu'au 28 juillet 2075, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

AL23005939

TRANSFORMATION

DIVA

SARL au capital de 120 000 €
Siège social : 20 boulevard du Mail
89100 SENS
449 256 783 R.C.S. SENS

Aux termes d'une délibération en date du 23/12/2022, les associés ont décidé : -de modifier l'objet social de la société en supprimant toutes activités de commerces. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence ; - et statuant dans les conditions prévues par l'article L. 223-43 du Code de commerce, ont décidé la transformation de la Société en société civile à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à 120 000 €.
Gérante : Mme Sylvie PAUL demeurant à SENS (89100), 20 boulevard du Mail
Dépôt légal au RCS de Sens

AL23005940

ANNONCES LÉGALES

NON DISSOLUTION

ENTREPRISE GREMY

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 624 €
Siège social : 15, rue de la Mal Ecluse
COLLEMIERS (89100)
307 071 910 R.C.S. SENS

Le 21/12/2022, les associés ont décidé, en application de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

AL23005943

TRANSFORMATION

DPA

SARL au capital de 3 000 €
Siège social : 20 boulevard du Mail
89100 SENS
453 222 978 R.C.S. SENS

Aux termes d'une délibération en date du 23/12/2022, les associés ont décidé : -de modifier l'objet social de la société en supprimant l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence ; - et statuant dans les conditions prévues par l'article L. 223-43 du Code de commerce, ont décidé la transformation de la Société en société civile à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège et sa durée demeurent inchangées. La date de clôture a été portée au 31 décembre.
Le capital social reste fixé à 3 000 €.
Gérant : M. Dominique PAQUIS demeurant à SENS (89100), 20 boulevard du Mail
Dépôt légal au RCS de Sens

AL23005958

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCEA DROIN-MORIZOT

Société civile d'Exploitation Agricole
au capital de 175 300,00 euros
Siège social : 13 Grande rue - Vaugermain -
89800 SAINT CYR LES COLONS
849 983 408 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2022 :
M. Jérémy MORIZOT, demeurant à CHABLIS (Yonne), 28 rue Mocques Paniers, a été nommé aux fonctions de gérant pour une durée non limitée, en remplacement de Mme Valérie DROIN, gérante démissionnaire.
Le capital social a été augmenté de 100 € pour être porté à 175 400 €.
Pour avis, la gérance.

AL23005960

TRANSFORMATION

EARL LAROCHE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 169 800,00 euros
Siège social : 5 chemin des Hâtes -
89800 MALIGNY
351 239 454 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2022 a :
- Pris acte de la démission de M. Patrick LAROCHE de ses fonctions de cogérant.
- Nommé Mme Monique BAZOLA-POTIER, demeurant à CHABLIS (Yonne), 3 rue des Épinottes, aux fonctions de cogérante.
- Transformer l'EARL, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole.
A compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes :
Dénomination sociale : SCEA LAROCHE.
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 169 800 €.
Siège social : 5 chemin des Hâtes - 89800 MALIGNY.
Durée : Jusqu'au 11/07/2059.
Gérant : M. Pierrick LAROCHE demeurant à MALIGNY (Yonne), 1 rue des Écoles, et Mme Monique BAZOLA-POTIER demeurant à CHABLIS (Yonne), 3 rue des Épinottes.
Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas.
Pour avis, la gérance.

AL23005961

RÉDUCTION DU CAPITAL - AJOUT OBJET SOCIAL - GÉRANCE

EARL DELETTRE

EARL au capital de 446 000 €
Siège social : 12 rue Chauchu -
89140 MICHERY
750 836 173 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 20/12/2022 a décidé de réduire le capital social de 125 000 €, ce qui le ramène à 321 000 €, d'ajouter l'activité accessoire suivante à l'objet social : élevage de félins et a nommé M. Christophe DELETTRE, demeurant MICHERY (Yonne), 1 rue Chauchu, aux fonctions de gérant.
Pour avis, la gérance.

AL23005963

MODIFICATION DU CAPITAL + TRANSFERT SIÈGE SOCIAL

G.R.T.P.

SARL au capital de 45 000 €
Siège social : 24, Grande rue
89190 FOISSY SUR VANNE
489 401 810 RCS SENS

Le 09/12/2022, l'associé unique a décidé : -d'augmenter le capital social de 45 000 € par élévation de la valeur nominale de chaque part sociale, pour à porter 90 000 € ; - de transférer le siège social FOISSY-SUR-VANNE (89190), 24 Grande Rue, à SOUCY (89100), Bois de Montard, et ce à compter de ce jour. Le capital social est de 90 000 € divisé en 3 750 parts sociales de 24 € chacune En conséquence, les articles 4, 7 et 8 des statuts ont été modifiés.

AL23005969

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud–
58000 NEVERS

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

MAT AVENIR SAS

au capital de 50.000 €Siège social :
70 route de la Mothe
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 28 novembre 2022 que Monsieur Christophe DARENNE, demeurant 1 Chemin des Brandons – 89660 LICHERES SUR YONNE, a été désigné en qualité de Président en remplacement de la société CABIA MATERIAUX ayant son siège ZI – Route de Surgy – 58500 CLAMECY.
Pour avis, le Président

AL23005980

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL AVM2 IMMOBILIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social : 26 rue Thomas Ancel
89000 AUXERRE
539 687 194 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 27/12/2022, l'associé unique a décidé :
- de transférer le siège social du 26 rue Thomas Ancel, 89000 AUXERRE au 2 rue Romain Rolland 89000 AUXERRE à compter du 01/01/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis La Gérance

AL23005988

GROUPE ALTUS
EXPERTISES - CONSEILS - AUDITS

TRANSFORMATION D'UNE SOCIÉTÉ EN SAS / SASU

Dénomination : SOCIETE FINANCIERE ET DE PARTICIPATION AUXERROISE.
SARL.
Capital social : 200000 €
Siège social : RN6 - Lieudit Milieu des Ruelles, 89380 APPOIGNY.
421294984 RCS d'Auxerre.
En date du 20/12/2022, l'associé unique a décidé de transformer la société en société par actions simplifiée.
Président : Philippe RICHARD, rue de Sauvegenou, 89290 Vincelles.
Accès aux assemblées et vote : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés représentant au moins les trois quarts des actions.
Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL23005989

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ODENAT

Société par actions simplifiée
au capital de 200 euros
Siège social : 6, Grande rue -
60620 ROSOY-EN-MULTIEN
822 247 664 RCS COMPIEGNE

Par décisions du 15/12/2021, l'Associée unique a transféré le siège social avec effet au même jour du 6, Grande rue - 60620 ROSOY EN MULTIEN au 11, rue Tremblay - 89240 LINDRY.
L'article 1.4 des statuts a été modifié en conséquence.
Présidence : Mme Séverine LORJOUX, demeurant 6, Grande rue - 60620 ROSOY EN MULTIEN.
La Société sera désormais immatriculée au RCS d'AUXERRE.

AL23005995

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

DEFI ENVIRONNEMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Route de Passy Zone Artisanale
89510 VERON
518 620 364 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 01/07/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de « entretien en milieu aquatique » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis - La Gérance

AL23006000

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL ET AUGMENTATION CAPITAL

PIERRES & NEGOCES,

Société à responsabilité limitée
au capital de 3.000,00 €
ayant son siège social à PROVENCY (Yonne)
35 route d'Athie
identifiée sous le numéro SIREN
834 948 283 RCS AUXERRE

Suivant décision collective des associés en date du 23décembre 2022, il résulte que :
- Le siège social a été transféré à ETAULE (Yonne) 10 routede Tonnerre, à compter du 1er janvier 2023
- Le capital social est porté à la somme de 4.000,00 euros.
Mention sera faite au RCS deAUXERRE.
Pour avis, le Gérant

AL23006004

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BIO 2M

Société par actions simplifiée
au capital de 82.000 euros
Siège social : Domaine des Souches -
89130 MEZILLES
399 822 972 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associée unique du 12 décembre 2022, il résulte que le siège social a été transféré à LYON (69005) - 41, Quai Fulchiron - Immeuble « Le Rive de Saône » à compter de ce jour.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS de LYON.
Pour avis

AL23006011

SARL SAVIPLAST 89

L'AG du 26/12/2022 de la SARL SAVIPLAST 89 au capital de 30000euros, ZI Terres de Vauplaines route de Tanlay 89700 Tonnerre, RCS Auxerre 792850034, a pris acte de la cessation des fonctions du Commissaire Aux Comptes Titulaire, STREGO AUDIT devenue Baker Tilly STREGO. Modification du RCS d'Auxerre

AL23006035

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Anaïs COMOY, Notaire à VILLENEUVE LA GUYARD, 1 Avenue des promenades, le 5 décembre 2022,enregistré à AUXERRE 1, le 14 décembre 2022 a été cédé un fds de commerce par : la Société FREDERIC B, dont le siège est à SENS (89100) 9 rue Allix, identifiée au SIREN sous le numéro 437906860 et immatriculée au RCS de SENS. A : La Société MG COIFFURE, dont le siège est à SENS (89100) 9 ruedu Général Allix, identifiée au SIREN sous le numéro 920755667 et immatriculée au RCS de SENS. Fonds : Salon decoiffure, Esthétique, Manucure, Maquillage, Vente deproduits capillaires, parfumerie, accessoires de toilettes, accessoire de mode, bijoux fantaisie sis à SENS (89100) 9 rue Allix, nom commercial FREDERIC B. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENTQUARANTE MILLE EUROS (140 000,00 EUR). Les oppositions, s'ily a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

AL23005950

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfète du Loiret
Préfet de Seine et Marne
Préfet de l'Yonne

Concernant une demande d'autorisation environnementale conformément aux Titres II et VIII du Livre Ier et au Titre I du Livre II des parties législative et réglementaire du Code de l'Environnement.
Projet présenté par Voies Navigables de France Centre-Bourgogne en vue d'effectuer des opérations de dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3)et de l'Yonne (1).
Par arrêté inter-préfectoral du 24 novembre 2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32jours, est prescrite du mardi 3 janvier au vendredi 3février 2023 - 17h-inclus.
Au terme de la procédure, une décision d'autorisation environnementale ou de refus pourra être adoptée par arrêté inter-préfectoral.
Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal administratif d'Orléans, dont Mme Martine RAGEY est la présidente, MM. Michel BADAIRE et Michel CARQUIS les membres titulaires.
Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de Montargis, dans le Loiret.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'impact environnemental, est consultable :
sur support papier en mairies de Briare (45), Ouzouer sur Trézée (45), Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing(45), Châtillon-Coligny (45), Ste Geneviève des Bois (45),Montbouy (45), Montargis (45), Châlette sur Loing (45),Nargis (45), Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77),Montcourt-Fromonville (77)
sur le site internet de la préfecture du Loiret :www.loiret.gouv.fr.
Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance et formuler leurs observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture des mairies mentionnées.
Le public pourra aussi formuler ses observations par courriel à l'adresse électronique suivante :ddt-seef-enquetepublique@loiret.gouv.fr en mentionnant le nom du projet dans l'objet du message ; ces observations seront transmises à la Présidente de la commission d'enquête et consultables par le public sur le site internet indiqué ci-dessus.
Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Montargis-6rue Gambetta - BP 719 - 45207 MONTARGIS Cedex- à l'attention de Mme la Présidente de la Commission d'enquête ; elles seront ensuite annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.
Un commissaire-enquêteur, membre de la commission, recevra les observations du public en mairie de Montargis, Souppes sur Loing, Briare, Chatillon-Coligny, selon l'agenda suivant :
Montargis - 45 Siège de l'enquête
Ouverture - mardi 3 janvier 2023 de 9h à 12h
Clôture - vendredi 3 février 2023 de 14h à 17h
Souppes sur Loing - 77
mercredi 11 janvier 2023 de 9h à 12h
jeudi 19 janvier 2023 de 14h à 17h
Briare - 45
lundi 16 janvier 2023 de 14h à 17h
mardi 24 janvier 2023 de 9h à 12h
Châtillon-Coligny - 45
samedi 7 janvier 2023 de 9h à 12h
mardi 31 janvier 2023 de 14h à 17h
Dès réception du rapport et des conclusions de la Commission d'enquête, ceux-ci seront tenus à la disposition du public,en mairies des 13 communes et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr.
Des informations sur le projet peuvent être demandées à :
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE - Direction Territoriale Centre-Bourgogne -
avenue Pierre Nugue - 71100 CHALON SUR SAÔNE - 07 61 43 0849

AL23005505

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE PARLY

Par arrêté préfectoral n° PREF-SAP-PIE-BE-2022-0592 du 19décembre 2022, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'instauration des périmètres de protection du captage situé sur le territoire de la commune de Parly, à la demande d'autorisation de distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine au titre du Code de la santé publique et à l'autorisation de prélèvement d'eau au titre du Code de l'environnement à la demande de la Fédération des eaux de Puisaye-Forterre, d'une durée de 33 jours, est prescrite du mardi 24 janvier 2023 à15 heures au samedi 25 février 2023 à 12 heures.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable par le public :
- en mairie de Parly, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne(www.yonne.gouv.fr), à la rubrique environnement -déclaration d'utilité publique
- enquêtes publiques,
- sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture de l'Yonne (bureau de l'environnement) de 9 à12 heures et de 14 heures à 16 heures 30, sur rendez-vous en téléphonant au 03 86 72 78 14 ou au 03 86 72 79 89.
Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations :
- sur le registre ouvert en mairie de Parly,
- par écrit à Madame le commissaire-enquêteur à la mairie de Parly (siège de l'enquête), (89240), 13, rue de l'Église,
- par voie électronique à l'adresse suivante :pref-dup-parly@yonne.gouv.fr avant le samedi 25 février 2023à 12 heures.
Madame Sylvie BRAGARD épouse LAFORGE a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif de Dijon.
Elle se tiendra à la disposition du public en mairie de Parly:
- le mardi 24 janvier 2023, de 15 heures à 19 heures,
- le vendredi 10 février 2023, de 14 heures à 17 heures,
- le samedi 25 février 2023, de 9 h 30 à 12 heures.
Les mesures sanitaires en vigueur à ces dates s'appliqueront lors de ces permanences.
Est désigné en qualité de responsable du projet : Monsieur le Président de la Fédération des eaux de Puisaye-Forterre -115 avenue du Général de Gaulle à Toucy (89130) - Tél : 0386 44 01 42, courriel : regieeau@repf.fr.
Dans un délai de trente jours après la fin de l'enquête,Madame le commissaire-enquêteur transmettra à la préfecture de l'Yonne - service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement - place de la Préfecture - 89016 AUXERRE CEDEX, son rapport, ses conclusions motivées ainsi que les registres d'enquête. Elle transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal administratif de Dijon.
Au terme de la procédure, une déclaration d'utilité publique ou un refus pourra être adopté par arrêté préfectoral.
Le rapport et les conclusions motivées de Madame le commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant le délai d'un an, en mairie de Parly, au siège de la Fédération des eaux de Puisaye-Forterre et à la préfecture de l'Yonne- service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Yonne.

AL23005812

// DIVERS

Notaires

SCP Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT,
Notaires à AUXERRE 89000,
18-20 Boulevard du 11 Novembre

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître BRISSON Caroline, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18/20 bld du 11 novembre, le 21 décembre 2022, a été reçu le changement de régime matrimonial portant communauté universelle par :
Monsieur Michel Roger Elie PROUST, retraité, et Madame Hélène LEGROS, retraitée, demeurant ensemble à SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (89000) 10 allée de Saintonge.
Monsieur est né à GENNETEIL (49490) le 26 mai 1940,
Madame est née à AUXERRE (89000) le 4 janvier 1942.
Mariés à la mairie de AUXERRE (89000) le 17 octobre 1970 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23005876

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

SUCCESSION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 15 septembre 2017,Monsieur Henri Etienne ZICOT, en son vivant retraité, veuf de Madame Martine Lydie Andrée SIGONNEY, demeurant à EGRISELLES-LE-BOCAGE (89500) 42 parc du Grand Brouilleret D-3. Né à PARIS 14 ÈME ARRONDISSEMENT (75014), le 18 janvier 1937. Décédé à SENS (89100) (FRANCE), le 15 septembre 2022. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sixte BERTHIER, Notaire de laSociété d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « Lendais & Associés », société titulaire d'un office notarial à la Résidence de VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne) ayant son siège social audit lieu 8 Quai du Commerce, le 17 novembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sixte BERTHIER, notaire à VILLENEUVE SURYONNE, référence CRPCEN : 89095, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal degrande instance de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23005888

Notaire

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée. de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE », titulaire d'un. Office Notarial sis à AUXERRE (YONNE) 5 rue Marcelin Berthelot, CRPCEN 89001, le 21 décembre 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Jean-Yves Henri Gaston COSTEL, né à LEVALLOIS-PERRET (92), le 26 mars 1951, et Madame Michèle Marie DUPONT, née à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89), le 6 mars 1949, tous deux de nationalité française, demeurant ensemble. à AUXERRE (89),107 Rue de Paris.
Mariés à la mairie de AUXERRE (89), le 12 mai 2001 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion.
Le notaire.

AL23005899

ENVOI EN POSSESSION

Avis de saisine de légataire universel
Délai d'opposition
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date à ROUVRAY du 03 avril 2016, révoquant toutes dispositions antérieures déposé au rang des minutes de Me Laurent TOPIN, notaire à MALIGNY (Yonne) aux termes d'un acte contenant procès-verbal d'ouverture et de description de testament du 14 novembre 2022, Madame Filipa Espéranza LOPEZ, née à LA-FERTE-IMBAULT, le 16 octobre 1925, demeurant à CARISEY (89360), Maison de Retraite, LE CLOS DES CHEVANNAIS, 1 rue Chevannais, veuve en uniques noces de Monsieur Maurice Marcel FAUVERNIER, décédée à CARISEY, le 18 mars 2022, a institué des légataires universels.
Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains de Maître Laurent TOPIN, notaire à MALIGNY (Yonne), chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal susvisé et copie figurée du testament.
Pour avis.
Me Laurent TOPIN

AL23005973

INSERTION - ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe daté du 12 novembre 2009, dont une simple copie a été déposée suivant procès-verbal reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, 28 avenue Pompidou, **le 21 décembre 2022.**
Monsieur Jacques Pierre **PAUCARD**, retraité, demeurant à Nailly (89100), Le Faÿ, 5 rue des Lombards.
Né à Paris (14ème), le 4 août 1930.
Célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à Sens (89100), **le 20 août 2022.**
A institué pour légataire universelle :
Madame Tatiana Nikolaiévna **ZABAZNOVA**, demeurant à Sens (89100), 42 avenue de la Marne - appartement 281. Née à Saratov (Russie), le 21 juin 1953.
Une copie authentique du procès-verbal, avec copie figurée dudit testament a été reçue par le Tribunal de Sens, le 22 décembre 2022.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 1107 du Code civil tout intéressé pourra s'opposer à l'exercice de ses droits par le légataire universel saisi de plein droit en vertu de l'article 1006 du même code.
Ladite opposition devant être formée auprès de **Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens (89100) – 28 avenue Georges Pompidou,** Notaire en charge du règlement de la succession de Monsieur Jacques **PAUCARD**
En l'absence d'opposition à l'expiration du délai, le légataire pourra appréhender les biens légués et exercer sur eux les droits du défunt.
Pour insertion
Le Notaire.

AL23006007

Office Notarial Lucie Boursier
8-10 Montée du Calvaire
89440 L'ISLE SUR SEREIN

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 5 avril 2010,
Madame Monique Andrée Marcelle HEBERT, demeurant à SAMBOURG (89160), 3 rue d'Argenteuil.
Née à ETAMPES (91150), le 29 décembre 1928.
Veuve de Monsieur Pierre Alexandre POQUET.
Décédée à TONNERRE (89700) le 21 octobre 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Lucie BOURSIER, Notaire à L'ISLE-SUR-SEREIN (89440), BP3, CRPCEN : 89035, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis,
Le notaire.

AL23006009

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL — DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe du 24/01/2018, Mme TRIBOLET CHANTAL, née à Paris, le 23/02/1945, demeurant à L' Isle-sur-Serein 89440 15 RUE BOUCHARDAT, décédée à L' Isle-sur-Serein (89440), le 18/12/2021, a institué plusieurs légataires universels.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Lucie BOURSIER, Notaire à LISLE-SUR SEREIN (89440), le 15 décembre 2022, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.
La copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe du Tribunal judiciaire d'AUXERRE le 27/12/2022.
Dans le mois suivant cette réception, opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Lucie BOURSIER, notaire à LISLE SUR SEREIN (89440), référence CRPCEN : 89035.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis,
Le Notaire.

AL23006010

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot, CRPCEN 89005, le 27 décembre 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :
Monsieur Cyril Gilles Jean-Pierre Roland ROUALET, chef de projet informatique, et Madame Claire BERTHAUD, Infirmière, demeurant ensemble à LE VAL D'OCRE (89110) 11 route jeuilly lieudit La racine . Monsieur est né à MIGENNES (89400) le 8 juillet 1983, Madame est née à AUXERRE (89000) le 16 avril 1986. Mariés à la mairie de CHAMPS-SUR-YONNE (89290) le 21 juin 2014 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de Grande Instance.
Pour insertion
Le notaire.

AL23006020

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de LYON en date du 28/12/2022 prononçant l'arrêt du plan de cession et la conversion en liquidation judiciaire avec poursuite d'activité autorisée jusqu'au 31/12/2022 au profit de la **SAS à associé unique SETELEN** Zi chemin des ruelles 89380 Appoigny (installation de matériel téléphonique). RCS SAINT ETIENNE 448 389 536. Liquidateurs judiciaires : la Selarl MJ SYNERGIE, représentée par Me Bruno WALCZAK ou Me Michaël ELANCRY 136 cours Lafayette Cs 33434 69441 Lyon CEDEX 03 et la SCP B.T.S.G. représentée par Maître Marc SENECHAL 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine.

AL23006037

ANNONCES LÉGALES

C.E.C.N.A.
Société coopérative agricole à capital variable
5 rue Jules Rimet - 89400 MIGENNES
Agrément n° N223 - RCS SENS : 775 718 356

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Convocation aux Assemblées de section
Les adhérents de la coopérative sont convoqués en assemblées générales de section qui auront lieu :

Mercredi 25 janvier 2023
Gien - Montargis - Cher
à 10 heures
Chambre d'Agriculture : rue Gutenberg - 45500 GIEN

Vendredi 27 janvier 2023
Auxerre - Tonnerre - Sens - Avallon - Nièvre
Troyes - Brienne -
Bar sur Seine et Seine et Marne
à 10 heures
Salle de réunion CECNA : 5, rue Jules Rimet - 89400 MIGENNES

L'ordre du jour :
- Information et discussion sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du jeudi 16 mars 2023 dont la convocation est ci-dessous,
- Élection des représentants de la section à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du jeudi 16 mars 2023.

Convocation a l'assemblée générale plénière ordinaire
Les délégués élus aux assemblées de section sont convoqués en assemblée générale plénière ordinaire qui aura lieu le :

Jeudi 16 mars 2023 à 10 heures
Salle de réunion CECNA : 5 rue Jules Rimet
89400 MIGENNES

Ordre du jour :
Assemblée Générale Plénière Ordinaire
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2021/2022,
- Rapport général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes et constatation des variations du capital social,
- Affectation du résultat de l'exercice 2021/2022,
- Quitus aux administrateurs,
- Renouvellement du tiers sortant des administrateurs,
- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes,
- Indemnités allouées aux administrateurs,
- Pouvoirs au Président pour formalités,
- Questions diverses.

Les associés ont la faculté à partir du 15ème jour précédant la date fixée pour les assemblées de section de prendre connaissance, au siège social de la coopérative, des comptes annuels, des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et du texte des résolutions proposées.
Le Président du Conseil d'Administration
Romain PICHON

AL23006040

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : D.M.S..
Forme : SAS société en liquidation.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 70 Route NATIONALE, 89580 GY L'EVEQUE.831015243 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14 décembre 2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Didier BEHARELLE demeurant 70 route nationale, 89580 Gy l'Evêque et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du Auxerre.
Le liquidateur

AL23005829

S.J.B.
Société d'Avocats

DISSOLUTION

SIGYBE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social
5 Avenue de Chablis
89144 LIGNY LE CHATEL
494 378 854 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 01/12/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Gilles PROU, demeurant 5 Avenue de Chablis 89144 LIGNY LE CHATEL, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 5 Avenue de Chablis - 89144 LIGNY LE CHATEL. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

AL23005857

DISSOLUTION

SARL JUVA

Société à responsabilité limitée
Au capital de 48 000€
Siège social
6 Quai Henri Ragobert 89300 JOIGNY
R.C.S : SENS 452 784 283

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 JUIN 2022, les actionnaires ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 JUIN 2022 et sa mise en liquidation amiable.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Monsieur FOURNIER Philippe demeurant 25 Bis Rue de la Forêt 89300 Looze, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 6 Quai Henri Ragobert 89300 Joigny adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS.
Mention sera faite au RCS de SENS.
Pour Avis,La gérance

AL23005867

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL JUVA

Société à responsabilité limitée
Au capital de 48 000€
Siège social
6 Quai Henri Ragobert
89300 JOIGNY
R.C.S : SENS 452 784 283

L'Assemblée Générale Ordinaire réuni le 30 Juin 2022 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au RCS.
Pour Avis,
Le Liquidateur

AL23005879

S.J.B.
Société d'Avocats

DISSOLUTION

PAUL ET FILS

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social
1 Rue des Saules
89210 ESNON
380 732 982 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 1er décembre 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Yves PAUL, demeurant 4 Impasse du Poncelot 89210 ESNON, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 4 Impasse du Poncelot 89210 ESNON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23005901

DISSOLUTION

PIETRE COURTAUX

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 21 ROUTE DE QUENNE,
ZA DU SOLEIL LEVANT
89290 VENOY
RCS AUXERRE 519 437 388

L'assemblée générale extraordinaire du 23/12/2022 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 23/12/2022. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur DUVAL JEAN CLAUDE, demeurant 64 GRANDE RUE, 89400 BASSOU et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce AUXERRE.

AL23005956

DISSOLUTION

SCI DU 21 RUE MONTANT AU PALAIS

Société Civile Immobilière au capital de 762,25 €
Siège social : 21, rue du Montant au Palais
89300 JOIGNY
412 890 485 RCS SENS

Le 19/12/2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, -nommé Mme Anne-Marie BON demeurant à Joigny (89300), 11 rue Guynemer, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au domicile du liquidateur.

AL23005967

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DU 21 RUE MONTANT AU PALAIS

SCI en liquidation amiable au capital de 762,25 €
Siège social : 21, rue du Montant au Palais
89300 JOIGNY
412 890 485 RCS SENS

Le 19/12/2022-17 heures, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé Mme Anne-Marie BON de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens.

AL23005968

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CENTRE DE REEDUCATION ET DE MASSAGES

Société Civile de Moyens en liquidation amiable
au capital de 3 163 €
Siège social : 34, boulevard du 14 juillet
89100 SENS
778 691 725 RCS SENS

Le 22/12/2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Jean-Marc FERON de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL23005971

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

ALPHA SERVICES INFORMATIQUES

SASU en liquidation
au capital de 100 euros
Siège social :Appartement Lot 44- RDC - Résidence VAUBAN -
3 BOULEVARD VAUBAN -
89000 AUXERRE
RCS Auxerre 898 206 099

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 27/12/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2022 et sa mise en liquidation.L'associé unique a nommé comme liquidateur Monsieur Khayati ISAM demeurant au 9 rue Vésale - 75005 PARIS et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Auxerre.
Pour avis, le liquidateur,

AL23005984

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ECO CAP

SARL au capital de 1.000€
Siège social : Lieu-Dit Les Brions, 3
89700 TONNERRE
RCS 519 053 391 AUXERRE

L'AGE du 31/10/2022 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mme LEPAPE VERONIQUE, Lieu-Dit Les Brions, 3 89700 TONNERRE, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation, à compter du 31/10/2022.
Radiation au RCS de AUXERRE

AL23005992

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI MAHE

Société civile immobilière,
au capital de 304,90 €
Siège social à COURSON LES CARRIRES (Yonne)
7 route de Frétoy
SIREN 433 352 747 RCS AUXERRE

Aux termes d'un procès-verbal des associés en date du 29octobre 2022 et d'un acte reçu par Maître DINET, notaire à CLAMECY le même jour, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Julio HENRIQUES, demeurant à COURSON LES CARRIERES (Yonne) 8 route de Frétoy de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.
Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE.
Pour avis.

AL23006018

S.J.B.
Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

S.C.I. DU BOURG SUD

Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 9 146,94 euros
Siège social
6 Route de Saint-Martin
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
326 892 106 RCS SENS

L'Assemblée Générale réunie le 1er décembre 2022 a approuvé le compte définitif de liquidation, arrêté au 30 novembre 2022, déchargé Madame Pierrette DOIN, née PELLERIN, demeurant 6 Route de Saint Martin 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis

AL23006024

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 12/12/2022, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SMC IMMO
Capital : 1 500 €, divisé en 1 500 parts de 1 €.
Siège social : 22 rue Voltaire 89140 VINNEUF
Objet : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, bail à construction ou autrement, de tous terrains ou biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Durée : 99 ans.
Gérant : M. Claude MAHIOU demeurant au 22 rue Voltaire 89140 VINNEUF
Cessions de parts : Elles sont libres entre associés. Cessions à des tiers est soumise à l'agrément des associés.
La société sera immatriculée au RCS de SENS.

AL23005935

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte SSP en date du 07/12/2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : PV PROtect
Capital : 40000€
Siège social : 14 bis rue Guynemer, Imm. MSA 89000 Auxerre.
Objet: La fourniture, la mise en place, l'entretien de tout système de télé-sécurité ou de sécurité au profit des particuliers et/ou des professionnels exerçant une activité professionnelle ou associative, de leurs clients, salariés, préposés, locaux ou biens, notamment par systèmes de téléassistance, fixes ou mobiles ; le négoce de matériel de téléassistance, de télé-sécurité ou de sécurité ; la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ; et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. Le négoce, la fourniture, la commercialisation et mise en place d'équipement de protection individuelle. Durée : 99 ans.
Président : Présence Verte Confluence Association loi 1901 au capital de 0€ ayant son siège social 14 bis rue Guynemer,
Imm. MSA 89000 Auxerre RCS 392 963 120 Auxerre représentée par M. Plasson Christian, n°2640, RD 17 71960 Prissé.
Clause d'agrément: En cas de pluralité d'associés, les actions de la société ne peuvent être cédées à quelque titre que ce soit, y compris entre actionnaires, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des actionnaires.
Admissions: non concerné : Chaque action donne droit à une voix.
RCS : Auxerre

AL23005741

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 16/11/20222, il a été constituée une société :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI DU POULPE
Siège social : 122 Rue de Paris, 89000 AUXERRE
Objet social : L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et de tous biens et droits immobiliers, de tous droits et biens pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Jérémy LELU, demeurant 14 rue Porte d'En Haut 89240 CHEVANNES
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Pour avis, la Gérance

AL23005827

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE du 19/12/2022, il a été constituée une société :
Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de chiropracteurs
Dénomination sociale : ANGELUS CHIROPRACTIC
Siège social : 5 rue Marcelin Berthelot, 89000 AUXERRE
Objet social : l'exercice de la profession de chiropraxie
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au RCS
Capital social : 2 000 €
Gérance : Mme Marie-Jacobé ROUY, demeurant 55 Grand Rue 89800 FONTENAY-PRES-CHABLIS
Immatriculation au RCS d'AUXERRE
Pour avis, la Gérance

AL23005840

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 15 décembre 2022, à Tanlay.
Dénomination : KHEPER DEVELOPMENT.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 1 rue du Port, 89430 Tanlay.
Objet : Conseil aux entreprises et apport d'affaires.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Cession d'actions et agrément : À l'exception des cessions à des associés qui sont libres, toute autre mutation est soumise à l'agrément préalable des associés pris par décision collective à la majorité des ¾ des associés présents ou représentés..
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.
Ont été nommés :Président : Monsieur Jean François GUILLET 1 rue du Port 89430 TANLAY.
La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.
Pour avis.

AL23005841

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE du 19/12/2022, il a été constituée une société :
Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de chiropracteurs
Dénomination sociale : CLEMCHIROPRATIQUE
Siège social : 5 rue Marcelin Berthelot, 89000 AUXERRE
Objet social : l'exercice de la profession de chiropraxie
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au RCS
Capital social : 2 000 €
Gérance : Mme Clémence ROUY, demeurant 12 rue des Fortifications, appartement 20, 89000 AUXERRE
Immatriculation au RCS d'AUXERRE
Pour avis, la Gérance

AL23005844

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 20 décembre 2022, à Auxerre.
Dénomination : AZ PRESTATIONS.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 1 rue du Port, 89430 Tanlay.
Objet : Conseil aux entreprises et apport d'affaires.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Cession d'actions et agrément : À l'exception des cessions à des associés qui sont libres, toute autre mutation est soumise à l'agrément préalable des associés pris par décision collective à la majorité des ¾ des associés présents ou représentés..
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.
Ont été nommés :Président : Monsieur Philippe WATTECAMPS 86 rue Bourneil 89000 AUXERRE.
La société sera immatriculée au RCS Auxerre.
Pour avis.

AL23005850

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHEU du 08/12/2022 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière.
Dénomination sociale : FLEURIMMOB.
Siège social : 6 ruelle Millon 89600 CHEU.
Objet social : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, commercial ou industriel ; La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; La prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; La Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés ; Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE.
Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : Madame Déborah LAURENT, demeurant 8 rue de la Chapelle 89360 BUTTEAUX et Madame Anne LAURENT, demeurant 6 ruelle Millon 89600 CHEU.
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Pour avis. La Gérance

AL23005856

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NAILLY du 13/12/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : SCI.
Dénomination sociale : VICTOR HUGO.
Siège social : 38 Grande. Rue, 89100 NAILLY.
Objet social : - l'acquisition, la cession, la gestion, l'exploitation par bail ou autrement de tous droits ou biens immobiliers, - la mise en valeur de ces immeubles, notamment par l'édification de construction pour toute destination et la réalisation de tous travaux y compris de construction, - le recours à l'emprunt ou à toute autre forme de financement (crédit-bail, ...), ainsi que la prise de toute garantie hypothécaire ou non, pour la réalisation de l'objet social, - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99. ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.
Capital social : 1 520 euros, constitué uniquement. d'apports en numéraire.
Gérance : Mme Elodie MILACHON et M. Matthieu PANAGET, demeurant tous deux 38 Grande Rue, 89100 NAILLY.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément. requis dans tous les cas, agrément des associés représentant. au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au RCS de SENS.
Pour avis - La Gérance

AL23005890

AVIS DE CONSTITUTION

Il est donné avis de constitution d'une SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIES UNIPERSONNELLE
Dénomination : **SASU ATFS ATELIER TOURNAGE FRAISAGE SERVICES**
Capital social : **1000€**
Siège social : **ZA DE LA FOSSE DE LA VERNIERE RUE DU STADE 89100 NAILLY**
Mr DUFOUR THOMAS de nationalité française résidant au **31 route de Mirons 89150 ST VALERIEN** est le président
Pour une durée illimitée.
Tribunal de commerce compétent : **RCS DE SENS**

AL23005986

Maître Corentin DRÉAU
Notaire à AVALLON (Yonne),
4, rue de Lyon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Corentin DRÉAU, notaire à AVALLON (Yonne) 4 rue de Lyon, le 23 décembre 2022, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :
Dénomination : LUTHY INVEST. Forme : SOCIETE CIVILE. Capital Social : TROIS MILLE EUROS (3.000,00 euros). Siège Social : ETAULE (Yonne), 10 route de Tonnerre. Objet Social : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérance : Monsieur Ludovic DUMONT, demeurant à PROVENCY (Yonne), 22 Rue du Clos- Tour de Pré
Monsieur Thibaut TEDESCO, demeurant à SAINTE COLOMBE(Yonne), Sur la Malaise - Route de Buisson.
Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE. Cession de parts sociales - agrément : Toutes les cessions de parts sociales sont soumises à agrément. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.
Pour Avis, Maître Corentin DRÉAU.

AL23006005

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à AUXERRE (Yonne) du 26 décembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : LA TABLE D'ETIENNE
Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Camille LENOBLE et Monsieur Dimitri PONSARD, demeurant ensemble 28 Rue de l'Industrie 89310 NITRY.
Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas, sauf pour les cessions entre associés ; Agrément des associés représentant au moins les deux-tiers des parts sociales.
Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL23006022



// DÉCOUVERTE

Italie, l'autre pays de la gastronomie

La street food italienne bénéficie d'un succès mondial : les pizzas se vendent désormais dans des distributeurs 24/24 ! Or il existe aussi une gastronomie italienne haut de gamme, puissante ambassadrice des produits agricoles et des vins.



Margherita Sala, sommelière et Emmanuele Tamussi, chef de l'Enoteca (Paris).



Raviolis farcis au potiron, amaretti et guanciale croustillant.



Spaghettis aux palourdes, ail & persil.

Toute la planète connaît la pizza, née dans la région de Naples, facile à préparer et bon marché, qui a débuté son essor avec l'arrivée de la tomate. Baptisée en hommage à la reine Marguerite de Savoie (1851-1926), la *margherita* aux couleurs de l'Italie – basilic vert, mozzarella blanche et tomate rouge – est devenue emblème national et a renversé les frontières. En 2017, le patrimoine mondial de l'Unesco sacre *« l'art de fabriquer des pizzas napolitaines artisanales traditionnelles par les pizzaïolos napolitains »*.

Autre cliché, les pâtes. La cuisine française les sert en triste accompagnement de la viande – haricots verts, frites ou coquillettes – tandis que les chefs italiens en préparent d'innombrables formes, avec des sauces fraîches et des herbes. Mieux qu'une simple garniture, la *pasta* est un plat.

Historiquement, l'Italie fut un pays pauvre où la *mamma* d'une famille nombreuse réalisait une cuisine de partage, économique et pratique, à partir de produits de base, locaux et faciles à conserver : la farine, l'huile d'olive, des légumes du jardin, agrémentés d'un peu de viande à la manière d'un condiment. L'art de faire mieux avec moins. La viande grillée reste rare, tel le *bistecca alla fiorentina* des bourgeois de Florence. L'Italie n'est pas le pays du barbecue comme le Nouveau Monde aux troupeaux infinis.

Des millions de familles émigrèrent vers les usines et les chantiers du nord de l'Europe, vers les Amérique où leur cuisine prit son essor international. Ils ont transmis leurs recettes et leur philosophie alimentaire, sans oublier une esthétique qui ne les quitte jamais – l'histoire de l'art s'apprend tôt à l'école, mais aussi dans les églises, dans les rues anciennes semées de monuments.

Haute cuisine

Contrairement à une certaine cuisine française qui rassemble des produits rares et prestigieux – foie gras, homard, chapon – la gastronomie italienne cherche le raffinement des mets simples, les traditions locales et de qualité. Il n'est pas étonnant que le mouvement Slow Food soit né près de Turin. Le jeune chef Emmanuele Tamussi, originaire de Lombardie, assure avec son second les 80 couverts de l'Enoteca, restaurant intimiste parisien et haut lieu de l'Italie gourmande. En *antipasti* (avant les pâtes), une jolie *Fricassée de champignons, crème de parmesan, œuf à 63°*, en accord avec l'automne. Cette recette rappelle que la gastronomie est le meilleur ambassadeur des produits agricoles – ici, le parmesan. Les *Spaghettis aux palourdes, ail & persil* illustrent bien la différence philosophique avec la cuisine d'Europe du Nord : au lieu d'une marmite de moules frites par convive, le chef utilise toute la puissance aromatique du mollusque, associée à l'ail, pour dresser un plat savoureux et orné de persil. Autre exemple, tout aussi éloquent : *Raviolis farcis au potiron, amaretti et guanciale croustillant* : Emmanuele Tamussi fabrique lui-même ses pâtes dans le laboratoire situé au sous-sol du restaurant, avec une fraîcheur inégalée et les ingrédients de son choix. Le *guanciale*, joue de porc salée, est poêlé pour le croustillant qui contraste avec le fondant des raviolis – crémeux et aux notes croquantes subtilement sucrées. Des feuilles de sauge parfument ce plat, saupoudré *d'amaretti* – biscuit réalisé à base de sucre, de blanc d'œuf, d'amande, parfois utilisé dans les recettes salées à la place du fromage râpé. Les desserts d'Emmanuele Tamussi méritent le détour : *Aubergine confite dans un zeste d'agrumes et cannelle*, *Panna cotta infusée au basilic et coulis de fruits rouges*. Les tarifs à la carte sont ceux d'une adresse gastronomique (de 26 à 39 € le plat) mais la formule déjeuner avec entrée-plat ou plat-dessert et verre de vin ne coûte que 22 €.

Mets et vins

Margherita Sala, la sommelière, a travaillé dans les vignes d'Italie et y repart souvent : *« Je vais voir les vignerons, la propreté de la cave, comment sont traitées les vignes. Je ne vais pas dans les salons, je préfère les échanges, pour transmettre en direct. »* Le réchauffement climatique l'inquiète : *« C'est la première fois que j'ai vu des raisins brûlés par le soleil, l'été dernier »*. Comment accorde-t-elle les vins à la gastronomie ? *« Le chef peut cuisiner ce qu'il veut, nous avons de 300 à 350 références, et jusqu'à 25 000 bouteilles en stock. L'Enoteca a été élue meilleure cave de vins italiens »*. Pour ces appellations et cépages souvent inconnus des Français, Margherita Sala pratique une approche intuitive : *« Je demande aux clients s'ils ont une région en tête, celle de leurs vacances, par exemple, qui leur rappelle de bons souvenirs ; il faut faire rêver les gens. Ou alors : quels vins français aimez-vous ? Plutôt fruité, léger, tannique ? »* Lors de ce déjeuner, Margherita Sala a servi en apéritif *Anima Rebelle*, un Greco di Tufo de Campanie, blanc sec et fruité, un généreux *Zabala* rouge de Toscane et un *Roero de Matteo Correggia* (belle expression du cépage rouge nebbiolo). Au verre, 3 blancs de 7 à 10 € et 5 rouges, dont de grands crus tel un Brunello de Montalcino (de 18 à 20 €). Cette carte change chaque semaine, alternant cépages autochtones et grands crus, selon saisons et menus. La gastronomie est la meilleure ambassadrice des produits agricoles et des vins d'Italie, premier producteur mondial.



Margherita Sala, œnologue et sommelière à l'Enoteca (Paris).

Pierrick Bourgault

L'Enoteca, 25, rue Charles V - 75004 Paris
M° Saint-Paul. www.enoteca.fr